

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**EXECUTION EXERCICE 2025**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	51 894 133,30	53 261 090,67
Résultat de fonctionnement reporté (002)		2 224 973,86
<b>TOTAL</b>	<b>51 894 133,30</b>	<b>55 486 064,53</b>
<b>Excédent de clôture</b>		<b>3 591 931,23</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	9 056 284,98	10 037 010,82
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	461 086,28	
<b>TOTAL</b>	<b>9 517 371,26</b>	<b>10 037 010,82</b>
<b>Excédent de clôture</b>		<b>519 639,56</b>
Deuxième échéance apurement 1069		-64 294,04
<b>Résultat d'exécution d'investissement cumulé (excédent) à reprendre au BP 2026</b>		<b>455 345,52</b>
Restes à réaliser	2 745 758,84	3 000 000,00
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>254 241,16</b>
<b>Excédent de financement</b>		<b>709 586,68</b>

**RESULTAT 2025**

Résultat de fonctionnement excédentaire de clôture :	3 591 931,23
Résultat d'investissement excédentaire de clôture, hors restes à réaliser :	519 639,56
Deuxième échéance de l'apurement du compte 1069 :	-64 294,04
Solde des restes à réaliser (RAR) :	254 241,16
Excédent de financement d'investissement, compte tenu des RAR et de l'apurement 1069 :	709 586,68

L'ordonnateur établit cette fiche de calcul de résultat prévisionnel 2025

La comptable publique atteste l'exactitude de cette fiche de calcul de résultat prévisionnel 2025

A Kremlin-Bicêtre, le 10/04/2026

A Ivry-sur-Seine, le 8/04/2026

L'Ordonnateur

La Comptable publique  
 SGC de Ivry-sur-Seine  
 94-06 Rue Victor Hugo  
 CS 90075  
 94203 IVRY-SUR-SEINE  
 Isabelle VILAPLANA

Lionel ZINCIROGLU

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-028-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-028

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Budget principal de la ville - Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2025

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

A la fin de chaque exercice budgétaire, le conseil municipal doit affecter le résultat de clôture, dans le budget de l'exercice suivant. Il a la possibilité de le faire de manière anticipée, dès le vote du budget primitif N + 1. C'est le choix qui a été fait pour le budget 2026 de la ville.

Ainsi, la présente délibération porte sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2025, après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement.

L'exécution du budget principal de la ville 2025 se résume ainsi :

- Section de FONCTIONNEMENT – Réalisé :  
Dépenses : 51 894 133,30 €  
Recettes : 55 486 064,53 €
- Section d'INVESTISSEMENT – Réalisé :  
Dépenses : 9 517 371,26 €  
Recettes : 10 037 010,82 €
- Section d'INVESTISSEMENT – Restes à réaliser :  
Dépenses : 2 745 758,84 €  
Recettes : 3 000 000,00 €

Ainsi, ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de : 3 591 931,23 €
- Un solde excédentaire de la section d'investissement, hors restes à réaliser de 519 639,56 €
- Un solde excédentaire des restes à réaliser de : 254 241,16 €
- Donc, un excédent de financement, compte tenu des restes à réaliser de : 773 880,72 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement doit toujours être repris intégralement à la nature 001 (en dépenses ou en recettes). Ici, le solde excédentaire de 519 639,56 € sera donc repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes d'investissement.

De plus, conformément à la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2023, à compter de l'exercice 2024, la ville doit apurer le compte 1069 (d'un montant total de 642 940,38 €) sur 10 ans (soit 1/10<sup>ème</sup> par an).

En 2025, le montant de l'apurement est de - 64 294,04 €. Ce montant doit être ajouté au résultat d'investissement. En conséquence, le montant à inscrire au compte R 001 est de 455 345,52 €.

L'excédent de financement en investissement, de 709 586,68 €, sera donc intégré dans le budget primitif 2026.

De plus, il est proposé au conseil municipal d'affecter le solde excédentaire de la section de fonctionnement (3 591 931,23 €) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.

La reprise des résultats de l'exercice 2025 se fera dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision d'affectation des résultats 2025 du budget principal de la ville.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-5, L 1612-12 et suivants,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,  
Vu la fiche de calcul des résultats prévisionnels établis par l'ordonnateur et visés par la comptable,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Cédric THÉPAUT, Mounia BENSETTITI, Hamza GUESSINE, Latifa EL KRETE, Olivier ZYZAK, Cécile MARENATI, Clément PARQUE BATARD, Chantal PATOUT, Boubacar SIBY, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Odile LABORIE, Corinne MOREAU, Antoine BECQUART, Laurence DANIBO, Ernest BANHORO, Sandra DRANÉ, Clarelle ZAFIMARO, Aude LALIS, Mélanie COUSIN, Julian GAUTREAU, Yasser ISSILAME, Corentin HOSPITAL, Adam BOUHELLA), 6 contre (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI) et 2 abstentions (Toufik KHIAR, Ibrahima TRAORE),

## DÉCIDE

### Article 1

D'affecter au budget primitif 2026 du budget principal de la ville, les résultats 2025 par anticipation :

- Affecter au compte R 001 le résultat d'investissement excédentaire ainsi que l'apurement progressif du compte 1069, pour un montant de 455 345,52 €,
- Affecter au compte R 002 l'excédent de fonctionnement d'un montant de 3 591 931,23 €.

### Article 2

De reprendre dans le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la ville, les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes (présentant un solde excédentaire de 254 241,16 €).

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-028-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-029

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Budget annexe « marché forain » - Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2025

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

A la fin de chaque exercice budgétaire, le conseil municipal doit affecter le résultat de clôture, dans le budget de l'exercice suivant. Il a la possibilité de le faire de manière anticipée, dès le vote du budget primitif N + 1.

C'est le choix qui a été fait pour le budget 2026.

Ainsi, la présente délibération porte sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2025, après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement.

L'exécution du budget annexe « marché forain » 2025 se résume ainsi :

- Section de FONCTIONNEMENT – Réalisé :  
Dépenses : 466 531,46 €  
Recettes : 529 241,27 €
  
- Section d'INVESTISSEMENT – Réalisé :  
Dépenses : 2 661,01 €  
Recettes : 3 899,78 €
  
- Section d'INVESTISSEMENT – Restes à réaliser :  
Dépenses : 0,00 €  
Recettes : 0,00 €

Ainsi, ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de : 62 709,81 €
- Un solde excédentaire de la section d'investissement, hors restes à réaliser de 1 238,77 €
- Un solde des restes à réaliser de : 0,00 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement doit toujours être repris intégralement à la nature 001 (en dépenses ou en recettes). Ici, le solde excédentaire de 1 238,77 € sera donc repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes d'investissement.

Et il est proposé au conseil municipal d'affecter la totalité du solde excédentaire de la section de fonctionnement (62 709,81 €) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.

La reprise des résultats de l'exercice 2025 se fera dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision d'affectation des résultats 2025 du budget annexe « marché forain ».

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-5, L 1612-12 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu la fiche de calcul des résultats prévisionnels établis par l'ordonnateur et visés par la comptable,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Cédric THÉPAUT, Mounia BENSETTITI, Hamza GUESSINE, Latifa EL KRETE, Olivier ZYZAK, Cécile MARENATI, Clément PARQUE BATARD, Chantal PATOUT, Boubacar SIBY, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Odile LABORIE, Corinne MOREAU, Antoine BECQUART, Laurence DANIBO, Ernest BANHORO, Sandra DRANÉ, Clarelle ZAFIMARO, Aude LALIS, Mélanie COUSIN, Julian GAUTREAU, Yasser ISSILAME, Corentin HOSPITAL, Adam BOUHELLA), 6 contre (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI) et 2 abstentions (Toufik KHIAR, Ibrahima TRAORE),

## DÉCIDE

### Article 1

D'affecter au budget primitif 2026 du budget annexe « marché forain », les résultats 2025 par anticipation :

- Affecter au compte R 001 le résultat d'investissement excédentaire de 1 238,77 €,
- Affecter au compte R 002 l'excédent de fonctionnement d'un montant de 62 709,81 €.

### Article 2

De constater qu'il n'y a pas de restes à réaliser d'investissement à reprendre dans le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe « marché forain ».

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

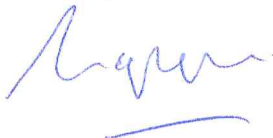
Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-029-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-029-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**BUDGET ANNEXE "MARCHE FORAIN"**

**EXECUTION EXERCICE 2025**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	466 531,46	388 326,39
Résultat de fonctionnement reporté (002)		140 914,88
<b>TOTAL</b>	<b>466 531,46</b>	<b>529 241,27</b>
<b>Excédent de clôture</b>		<b>62 709,81</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	1 500,00	3 899,78
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	1 161,01	
<b>TOTAL</b>	<b>2 661,01</b>	<b>3 899,78</b>
<b>Excédent de clôture</b>		<b>1 238,77</b>
Restes à réaliser	0,00	0,00
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**RESULTAT 2025**

Résultat de fonctionnement excédentaire de clôture :	62 709,81
Résultat d'investissement excédentaire de clôture, hors restes à réaliser :	1 238,77
Solde des restes à réaliser (RAR) :	0,00

L'ordonnateur établit cette fiche de calcul de résultat prévisionnel 2025

La comptable publique atteste l'exactitude de cette fiche de calcul de résultat prévisionnel 2025

A Kremlin-Bicêtre, le 20/04/26

A Ivry-sur-Seine, le 30 Mars 2026

L'Ordonnateur

La Comptable publique

Marlène DEGRANDI  
Inspectrice Divisionnaire

Lionel ZINCIROGLU

Isabelle VILAPLANA

SGC D'IVRY-SUR-SEINE  
94-96 Rue Victor Hugo  
CS 90075

94205 IVRY-SUR-SEINE  
Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-029-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Acte publié le : 12 8 AVR. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-030

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

OBJET MIS EN DELIBERATION :

Finances - Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune du Kremlin-Bicêtre

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

En vertu de l'article L1612-30 du code général des collectivités territoriales, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, et avant la première délibération budgétaire, il convient d'adopter le règlement budgétaire et financier (RBF) de la collectivité.

Le règlement budgétaire et financier énonce les principales règles budgétaires et financières qui s'imposent à la commune. Il définit également les règles et procédures internes mises en œuvre par la ville du Kremlin-Bicêtre.

Il précise enfin, les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), ainsi que les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce document pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune, ci-annexé.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-30,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,  
Considérant qu'il convient, préalablement au vote de la première délibération budgétaire suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, d'adopter un règlement budgétaire et financier,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Cédric THÉPAUT, Mounia BENSETTITI, Hamza GUESSINE, Latifa EL KRETE, Olivier ZYZAK, Cécile MARENATI, Clément PARQUE BATARD, Chantal PATOUT, Boubacar SIBY, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Odile LABORIE, Corinne MOREAU, Antoine BECQUART, Laurence DANIBO, Ernest BANHORO, Sandra DRANÉ, Clarelle ZAFIMARO, Aude LALIS, Mélanie COUSIN, Julian GAUTREAU, Yasser ISSILAME, Corentin HOSPITAL, Adam BOUHELLA, Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUG-BAILLET) et 5 abstentions (Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI, Toufik KHIAR, Ibrahima TRAORE),

## DÉCIDE

### Article unique

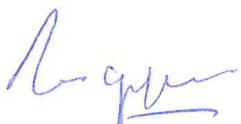
D'adopter le règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune, ci-annexé.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-030-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

# REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Avril 2026

---

## SOMMAIRE :

PREAMBULE .....	4
1. Le cadre budgétaire .....	5
1.1 LES GRANDS PRINCIPES BUDGETAIRES .....	5
1.1.1. Le principe de l'annualité .....	5
1.1.2. Le principe de l'antériorité.....	5
1.1.3. Le principe d'universalité .....	5
1.1.4. Le principe de spécialité des dépenses.....	5
1.1.5. La règle d'équilibre du budget .....	6
1.1.6. Le principe de l'unité budgétaire.....	6
1.2 BUDGET : LE CADRE GENERAL .....	6
1.2.1. Dispositions générales.....	6
1.2.2. Vote du budget par nature .....	7
1.2.3. Vote par autorisations de programme et crédits de paiement.....	7
1.3 LES DOCUMENTS BUDGETAIRES.....	7
1.3.1. Le débat d'orientations budgétaires .....	7
1.3.2. Le budget primitif .....	8
1.3.3. Les décisions modificatives .....	8
1.3.4. Le budget supplémentaire .....	9
1.3.5. Les virements de crédits.....	9
1.3.6. Le compte financier unique .....	9
1.3.7. Présentation des documents budgétaires .....	9
1.4 LE CYCLE BUDGETAIRE .....	9
2. LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE .....	11
2.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT .....	11
2.2 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT .....	11
2.2.1. Les autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP).....	11
2.2.2. Typologie des autorisations de programme .....	11
2.2.3. Les autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) .....	12
2.2.4. Modalités d'adoption et de vote.....	12

2.2.5.	Modalités de gestion.....	12
2.2.6.	Affectation et engagement des autorisations de programme.....	13
	L'affectation.....	13
2.2.7.	La clôture des autorisations de programme.....	13
2.3	L'INFORMATION RELATIVE AUX ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	14
3.	L'EXECUTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE.....	15
3.1	SEPARATION DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE ET ROLES RESPECTIFS.....	15
3.2.1.	L'ordonnateur.....	15
3.2.2.	Le comptable.....	15
3.2.3.	Dérogation.....	15
3.2	LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT.....	15
3.2.4.	L'engagement juridique.....	16
3.2.5.	L'engagement comptable.....	16
3.3	L'EXECUTION DU BUDGET EN DEPENSES ET EN RECETTES.....	17
3.3.1.	La gestion des tiers.....	17
3.3.2.	L'exécution des dépenses.....	17
	L'enregistrement des factures.....	17
	La gestion du service fait.....	18
	La liquidation et le mandatement.....	18
	Le paiement des dépenses.....	18
	Le délai global de paiement.....	19
3.3.3.	L'exécution des recettes.....	19
	La liquidation et le titrage.....	19
	Le recouvrement des recettes.....	20
	Les annulations de recettes.....	20
3.4	Les opérations de fin d'exercice : rattachements et reports.....	20
3.4.1.	Rattachements des dépenses et recettes de fonctionnement.....	20
3.4.2.	Reports des dépenses et des recettes d'investissement.....	21
3.5	La constitution des provisions.....	21
4.	LA GESTION PATRIMONIALE.....	22
4.1	La tenue de l'inventaire.....	22
4.2	Les amortissements.....	22
4.3	La sortie de l'immobilisation.....	22
	La cession des biens mobiliers et immobiliers :.....	23
	La mise au rebut :.....	23
	Les biens de faible valeur :.....	23
	En cas de destruction ou de vol d'une immobilisation :.....	23
5.	LES REGIES.....	24
5.1	La création des régies.....	24
5.2	La nomination des régisseurs.....	24
5.3	Les obligations des régisseurs.....	24
5.4	Le fonctionnement des régies.....	25
5.5	Le suivi et le contrôle des régies.....	25
6.	LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE.....	26
6.1	La gestion de la dette propre.....	26

6.2	La gestion des garanties d'emprunt .....	26
6.3	La gestion de la trésorerie .....	27
6.3.1.	Compte de trésorerie .....	27
6.3.2.	Lignes de trésorerie .....	27

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-030-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

# PREAMBULE

---

Le présent règlement budgétaire et financier (RBF) de la ville du Kremlin-Bicêtre formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la commune du Kremlin-Bicêtre.

Ce règlement définit les règles de gestion internes propres à la Ville, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Ce document permet de :

- Rappeler les normes applicables ;
- Définir les règles et procédures internes propres à la commune, visant à assurer la qualité de la gestion et des comptes de la collectivité ;
- Créer un référentiel commun pour renforcer une culture de gestion commune ;
- Définir des règles de gestion en matière d'autorisations de programme (AP), d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ; ainsi que les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce document pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

La commune du Kremlin-Bicêtre comporte 2 budgets. Ces deux budgets sont soumis à la nomenclature M57, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Le budget principal de la commune,
- Le budget annexe relatif à la gestion du marché forain.

# 1. Le cadre budgétaire

---

Conformément aux dispositions de l'article 72-2 de la Constitution, les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi.

## 1.1 LES GRANDS PRINCIPES BUDGETAIRES

### 1.1.1. Le principe de l'annualité

Le budget est prévu et voté chaque année pour la durée d'un exercice qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

En section de fonctionnement, les ouvertures de crédits ont une portée strictement annuelle : un crédit non engagé au cours de l'exercice considéré s'annule. En revanche, les dépenses engagées correspondant à des services faits avant le 31 décembre et les produits liquidés mais non titrés font l'objet d'un rattachement à l'exercice.

### 1.1.2. Le principe de l'antériorité

Le budget de la commune est en principe voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique. Toutefois en vertu des articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget peut être voté jusqu'au 15 avril, voire jusqu'au 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Au-delà de ces dates, si le budget n'a pas été voté, le représentant de l'Etat peut saisir la Chambre régionale des comptes qui, dans un délai d'un mois et par avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. A la vue de cet avis, le représentant de l'Etat règle le budget et le rend exécutoire.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget de l'exercice en cours, l'exécutif de la commune peut mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement. Et il peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Sur autorisation de l'assemblée délibérante, il peut également engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget précédent.

### 1.1.3. Le principe d'universalité

Le budget de la commune doit comprendre l'ensemble des recettes et des dépenses. Cette règle suppose à la fois la non contraction entre les recettes et les dépenses (chacune d'entre elles doit figurer au budget pour son montant intégral) et la non affectation d'une recette à une dépense (les recettes doivent être rassemblées en une masse unique et indifférenciée couvrant indistinctement l'ensemble des dépenses).

Ce principe d'universalité connaît plusieurs exceptions, dont par exemple :

- Les taxes ou redevances affectées du fait des textes à des dépenses particulières ;
- Les recettes finançant une opération pour compte de tiers affectées à cette opération.

### 1.1.4. Le principe de spécialité des dépenses

Les dépenses ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont classés par nature au sein d'un chapitre et leur montant est limitativement énoncé. La spécialisation des crédits exclut que les crédits ouverts au titre d'un chapitre déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre.

### **1.1.5. La règle d'équilibre du budget**

Le budget doit être voté en équilibre réel. Comme précisé à l'article L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cela suppose que les deux conditions suivantes soient remplies :

- Les dépenses doivent être égales aux recettes au sein de la section de fonctionnement et au sein de la section d'investissement.
- La section d'investissement doit comprendre un autofinancement (prélèvement sur recettes de fonctionnement, recettes propres de la section d'investissement et recettes de dotations aux comptes d'amortissement et de provisions) couvrant au minimum le remboursement en capital des annuités de la dette de l'exercice.

Il convient également que toutes les dépenses présentant un caractère obligatoire et que seules les recettes présentant un caractère certain soient inscrites au budget.

L'évaluation des dépenses et des recettes doit être sincère, ces dernières ne doivent pas être sous-évaluées, ni surestimées.

### **1.1.6. Le principe de l'unité budgétaire**

L'ensemble des dépenses et des recettes de la commune doit figurer sur un document unique. Néanmoins, cette règle comporte deux exceptions :

- Le budget primitif peut être modifié en cours d'exercice par d'autres décisions budgétaires ;
- Certaines activités et certains services publics peuvent faire l'objet d'un suivi dans des budgets distincts annexes du budget principal.

Les activités ou services gérés en budgets annexes ont un budget et une comptabilité distincts du budget principal. L'exécution de ces budgets donne lieu à l'émission de titres et de mandats. Les résultats du budget principal et des budgets annexes font l'objet d'une présentation séparée dans des comptes financiers uniques distincts.

La commune du Kremlin-Bicêtre dispose d'un budget annexe : il est relatif à la gestion du marché forain.

## **1.2 BUDGET : LE CADRE GENERAL**

### **1.2.1. Dispositions générales**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune :

- En dépenses, les crédits votés sont limitatifs : les engagements ne peuvent être validés que si des crédits suffisants sont disponibles ;
- En recettes, les crédits sont évaluatifs : les recettes réalisées peuvent être supérieures aux crédits votés.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitres et nature.

La circulaire du 26 février 2002 rappelle et précise les règles d'imputation des dépenses du secteur public local telles qu'elles sont fixées par les instructions budgétaires et comptables.

De plus, chaque année, la commune prend une délibération cadre pour établir une liste complémentaire de biens durables d'un montant inférieur à 500 € TTC unitaire. Ainsi, ces biens seront imputés à la section d'investissement et seront éligibles au FCTVA.

Les dépenses ont le caractère d'immobilisations si elles ont pour effet une augmentation de la valeur d'un élément d'actif ou une augmentation notable de sa durée d'utilisation.

Ainsi, les dépenses à inscrire en section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achat de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments et d'espaces publics, participation à des opérations d'aménagement.

Inversement, sont imputées en fonctionnement les dépenses qui concernent le quotidien de la gestion de la collectivité : fournitures courantes, prestations récurrentes qui n'améliorent pas la valeur des investissements ou des biens de la commune.

Le service des finances accompagne les services pour déterminer l'imputation comptable des dépenses et des recettes à réaliser.

### **1.2.2. Vote du budget par nature**

La section de fonctionnement et la section d'investissement sont votées par nature au niveau du chapitre comptable.

### **1.2.3. Vote par autorisations de programme et crédits de paiement**

Les autorisations de programme (AP) constituent un instrument de gestion qui permet d'estimer globalement l'enveloppe financière d'une opération tout en répartissant cette dépense par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement (CP) votés annuellement.

Cette programmation permet de mieux gérer le décalage qui existe entre le principe d'annualité du budget et la réalisation pluriannuelle des opérations d'investissement.

L'engagement des dépenses effectué à hauteur du montant total voté est ainsi pluriannuel. La répartition de cette dépense par exercice correspond aux crédits de paiement repris dans le budget de chaque exercice concerné.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et peut comporter une ou plusieurs natures comptables.

## **1.3 LES DOCUMENTS BUDGETAIRES**

### **1.3.1. Le débat d'orientations budgétaires**

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et L. 1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit débattre, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Les modalités de présentation, de contenu

Le débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB). En vertu des articles L. 1612-26 et R. 1612-49 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune, et les hypothèses d'évolution retenues ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de l'encours de dette ;
- L'évaluation de l'évolution des niveaux d'épargne et d'endettement ;
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs ;

- L'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est pris acte du débat en Conseil Municipal par une délibération spécifique. Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et est mis à disposition du public.

### **1.3.2. Le budget primitif**

Le budget primitif est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril les années de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article L1612-26 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Le projet de budget doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant la séance au cours de laquelle il est adopté.

Le budget doit être voté en équilibre dans chacune des sections, selon les conditions présentées ci-avant.

Les documents budgétaires comprennent :

- Le document réglementaire élaboré conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 et transmis à la préfecture aux fins de contrôle de légalité ;
- Le rapport de présentation, présenté à titre informatif, qui expose par section les principales composantes du budget en dépenses et en recettes, et leurs évolutions significatives par rapport au budget précédent.

La saisie des propositions budgétaires, en dépenses comme en recettes, est effectuée par les services gestionnaires dans le système d'information de gestion financière (Civil Net Finances). Les propositions sont présentées sous la forme d'une note par service.

La Direction des finances est chargée de la modification des inscriptions budgétaires après arbitrages et validation de la Direction générale et des élus. Elle veille à la cohérence entre l'objet des demandes budgétaires et les comptes utilisés.

### **1.3.3. Les décisions modificatives**

Le budget primitif peut être modifié et complété, conformément à la réglementation, par une ou plusieurs décisions modificatives (DM).

Les décisions modificatives permettent de réviser les prévisions budgétaires de l'année, en augmentant ou diminuant les recettes ou les dépenses ou en en créant de nouvelles.

Elles peuvent être adoptées à tout moment après le vote du budget primitif.

Toute décision ayant pour conséquence de modifier un état réglementaire annexé au budget primitif doit être accompagnée d'une mise à jour de ladite annexe jointe à la délibération.

La Direction des finances recense les demandes d'ajustements budgétaires proposées et motivées par les services puis effectue la saisie de ces demandes dans le logiciel Civil Net Finances. Les demandes des services sont centralisées et validées au niveau du DG de secteur. Ces demandes sont ensuite arbitrées par la Direction générale et les élus.

### **1.3.4. Le budget supplémentaire**

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière.

D'une part, le budget supplémentaire reprend les résultats de l'exercice précédent tels qu'ils figurent au compte financier unique ; et il intègre les restes à réaliser de l'exercice précédent. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte financier unique.

D'autre part, le budget supplémentaire peut également comprendre des ajustements des recettes et des dépenses du budget primitif et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

Il est soumis aux mêmes modalités de préparation, d'arbitrage et de vote que les décisions modificatives.

### **1.3.5. Les virements de crédits**

En vertu de l'article L. 1612-28 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), en cours d'exercice budgétaire, des mouvements de crédits au sein d'un même chapitre sont possibles sous forme de virements, sans vote du Conseil Municipal.

Les demandes de virements de crédits sont saisies par les services, dans Civil Net Finances. Elles sont visées par la hiérarchie, puis validées par la Direction des finances après vérification de la disponibilité des crédits.

Cet article L. 1612-28 du CGCT permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

### **1.3.6. Le compte financier unique**

A compter de l'approbation des comptes 2025, le compte financier unique remplace le compte administratif (établi par l'ordonnateur) et le compte de gestion (tenu par le comptable public).

L'objectif est notamment de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Le compte financier unique est un document de synthèse qui présente l'exécution budgétaire de l'exercice, en dépenses et en recettes.

Conformément à l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte financier unique constate le résultat de l'exercice. Ce résultat est repris au budget de l'année N+1 (dès le budget primitif, ou lors d'un budget supplémentaire).

### **1.3.7. Présentation des documents budgétaires**

Les documents budgétaires précités sont assortis d'annexes obligatoires qui complètent l'information des conseillers municipaux (article L. 1612-35 du CGCT).

Leur présentation doit être conforme aux dispositions en vigueur au moment du vote des documents.

## **1.4 LE CYCLE BUDGETAIRE**

Le cycle budgétaire débute par le débat d'orientations budgétaires et s'achève par le vote du compte financier unique en année N+1.

Conformément à la réglementation applicable, le débat d'orientations budgétaires se tient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires transmis aux membres du conseil municipal.

Le cycle budgétaire de la Commune, pour le budget primitif, s'appuiera sur les grandes étapes suivantes :

- Envoi de la note de cadrage aux services, et ouverture des saisies des propositions budgétaires dans le logiciel Civil Net Finances ;
- Elaboration des propositions budgétaires par les directeurs et responsables de services, en concertation avec les élus de secteur et la direction générale ; saisie des propositions budgétaires dans le logiciel Civil Net Finances ;
- Tenue des conférences budgétaires ;
- Travail d'arbitrages budgétaires avec la direction générale et les élus ;
- Présentation du rapport d'orientations budgétaires au conseil municipal ;
- Vote en conseil municipal du budget primitif, avant le 15 avril de l'exercice (ou 30 avril en année de renouvellement du conseil municipal).

En cours d'exercice, le budget peut être ajusté par le biais de décisions modificatives et, le cas échéant, d'un budget supplémentaire.

En fin d'exercice, le compte financier unique, qui retrace l'exécution budgétaire et comptable, est soumis au vote du conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante. Il donne lieu à l'affectation des résultats.

## 2. LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE

---

### 2.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) est l'outil de programmation des investissements qui seront réalisées. Il est élaboré en tenant compte du coût complet prévisionnel des projets et des programmes, du rythme de réalisation des investissements ainsi que des capacités d'investissement de la commune.

La PPI est révisée annuellement pour tenir compte de l'évolution des opérations et de leurs échéanciers en amont de la préparation budgétaire.

Dans ce cadre, les crédits de paiement annuels nécessaires à la mise en œuvre de la PPI sont inscrits chaque année au budget primitif et ajustés au budget supplémentaire ou lors des décisions modificatives en prenant en compte les éventuels aléas de réalisation ou d'adaptation des opérations.

### 2.2 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

La gestion en Autorisations de Programme (AP) / Autorisations d'Engagement (AE) peut s'avérer nécessaire quand un projet, une opération ou un dispositif de subvention ont une durée de réalisation qui s'étale sur plusieurs années.

#### 2.2.1. Les autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'égalité suivante est toujours vérifiée : le montant de l'AP est égal à la somme de ses CP étalés dans le temps.

#### 2.2.2. Typologie des autorisations de programme

Les AP peuvent être de 3 types.

- Les AP de projet

Elles financent des projets d'investissement individualisés structurants pour le territoire. Ces projets d'envergure, non récurrents, sont identifiés comme ayant un périmètre défini et une unité fonctionnelle dont le montant et l'impact justifient une AP distincte. Ces AP ont une durée de vie correspondant à celle du projet.

- Les AP de programme

Elles financent un ensemble cohérent d'opérations correspondant à des interventions présentant une unité fonctionnelle concourant à mettre en œuvre une politique publique territoriale. S'agissant d'investissements récurrents, ces AP ont une durée de 5 ans, soit jusqu'à la fin du mandat.

- Les AP de subventions

Elles financent un ensemble de subventions d'investissement versées à un tiers répondant à un règlement spécifique. Ces AP ont une durée de vie de 4 ans.

### **2.2.3. Les autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)**

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la Commune s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel ne peuvent faire l'objet d'une AE.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées précédemment. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE correspondantes.  
L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

### **2.2.4. Modalités d'adoption et de vote**

Le Conseil municipal est compétent pour voter, réviser et annuler les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

Les AP et les AE sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget et/ou des décisions modificatives.

Pour chaque AP ou AE, la délibération précise :

- sa typologie,
- son objet,
- son millésime (correspondant à l'année de son vote),
- sa durée prévisionnelle,
- son montant,
- un échéancier pluriannuel prévisionnel de consommation en crédits de paiement par chapitre.

Le cumul des crédits de paiement (CP) doit être égal au montant de l'AP/AE. Toute modification de l'objet, du montant ou du chapitre budgétaire d'imputation relève du Conseil Municipal.

Une AP doit être votée l'année de commencement de l'opération.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables.

### **2.2.5. Modalités de gestion**

Les AP / AE demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Elles peuvent être révisées, c'est-à-dire augmentées ou diminuées, au cours de leur cycle de vie.

La clôture d'une AP ou d'une AE a lieu lorsque toutes les opérations budgétaires qui la composent sont soldées ou annulées.

L'annulation relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

A l'issue de l'exercice budgétaire, les crédits de paiement relatifs à une AP/AE inscrits non mandatés tombent. Ils sont ventilés sur les exercices restants à courir de l'AP/AE.

## **2.2.6. Affectation et engagement des autorisations de programme**

### **L'affectation**

#### **- L'affectation initiale**

Une fois votées, les AP doivent faire l'objet d'une affectation. Elle consiste à réserver tout ou partie de l'AP votée pour la réalisation d'une ou plusieurs opérations. Ainsi, l'affectation matérialise comptablement la décision de l'ordonnateur de mettre en réserve un montant de crédits correspondant à une opération déterminée.

L'affectation doit être réalisée avant tout engagement comptable et juridique. Elle doit comporter un objet, un montant et mentionner l'AP qui s'y rattache.

La décision d'affecter relève de la Direction générale.

Le montant affecté ne peut pas être supérieur au montant de l'AP votée.

#### **- Révision de l'affectation**

La révision d'une affectation intervient lorsque le montant affecté doit être modifié. Cette révision fait l'objet d'une nouvelle décision prise par l'instance décisionnelle qui a procédé à l'affectation.

#### **- Annulation de l'affectation**

Toute affectation d'AP peut également donner lieu à une annulation (désaffectation) :

- Pour sa partie non encore engagée ;
- Pour son montant engagé non encore mandaté. Dans ce cas, il faut au préalable annuler l'engagement non suivi de réalisation.

L'annulation de l'affectation devra être validée par l'instance qui aura autorisé son ouverture.

L'annulation de l'affectation a pour effet d'abonder le disponible pour affecter de l'AP lorsque cette annulation a lieu l'année de vote de l'AP. Si elle intervient postérieurement à ce délai, le montant désaffecté ne pourra pas être réutilisé et se verra appliquer les règles de caducité présentées ci-après.

## **2.2.7. La clôture des autorisations de programme**

Une AP est clôturée lorsque toutes les opérations qui lui sont liées sont intégralement soldées. Il est alors procédé à une sortie du stock d'AP après avoir égalisé les montants affectés, engagés et mandatés sur l'AP.

Le Conseil Municipal est seul compétent pour clôturer une AP.

## **2.3 L'INFORMATION RELATIVE AUX ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

Concernant les engagements pluriannuels, leur gestion fera l'objet d'une information au conseil municipal, le cas échéant, dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice, et lors des décisions budgétaires de l'année.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-030-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

# 3. L'EXECUTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

---

## 3.1 SEPARATION DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE ET ROLES RESPECTIFS

Ce principe est le socle sur lequel s'appuie la gestion des finances publiques (décret du 29 décembre 1962).

Il s'agit du principe de séparation des pouvoirs appliqué aux finances publiques locales : Celui qui ordonne (l'exécutif local) ne paye pas et celui qui contrôle (le comptable public) n'ordonne pas.

Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles (article 9 du décret n°2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) et chacun d'eux doit tenir une comptabilité lui permettant de décrire et de contrôler les différentes phases des opérations.

### 3.2.1. L'ordonnateur

L'ordonnateur est le Maire de la commune.

Il est chargé de :

- Constaté les droits et les obligations ;
- Liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- Engager, liquider et mandater les dépenses ;
- Transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrer et de payer assortis des pièces justificatives requises.

### 3.2.2. Le comptable

Le comptable public est un agent de l'Etat.

Il est chargé de contrôler et exécuter les opérations suivantes :

- Prendre en charge les ordres de recouvrer et de payer qui lui sont remis par l'ordonnateur ;
- Assurer le recouvrement et l'encaissement des recettes ;
- Assurer le paiement des dépenses, dans la limite des crédits régulièrement ouverts par le Conseil Municipal.

### 3.2.3. Dérogation

Le principe de séparation connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes.

Si, conformément à la réglementation, les comptables sont seuls qualifiés pour manier les fonds publics des collectivités territoriales, il est toutefois admis que des opérations peuvent être confiées à des régisseurs qui agissent pour le compte du comptable.

La Direction des finances assure le suivi des relations avec le comptable public et le Service de Gestion Comptable d'Ivry sur Seine.

## 3.2 LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

La tenue d'une comptabilité d'engagement en dépenses est une obligation, depuis le décret du 29 décembre 1962 portant sur le règlement général sur la comptabilité publique, qui incombe à l'exécutif. Cette obligation est rappelée à l'article L. 1612-38 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle n'est pas obligatoire en recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- > les crédits ouverts,
- > les crédits disponibles pour engagement,
- > les crédits disponibles pour mandatement,
- > les dépenses et recettes réalisées.

Cette comptabilité permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser et rend possible les rattachements de charges et de produits.

#### **3.2.4. L'engagement juridique**

L'engagement juridique est l'acte par lequel la commune crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge financière. Cette obligation résulte d'un acte constitutif qui peut notamment être : un contrat, un marché public, une convention, un bon de commande, un acte de vente, une délibération, etc.

L'engagement juridique et la préparation des actes administratifs correspondants sont assurés par les services concernés.

#### **3.2.5. L'engagement comptable**

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer et de garantir la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure.

Il est obligatoire et relève de la responsabilité des services.

L'engagement est effectué par le service qui est à l'initiative de la dépense et qui aura à assurer la vérification du service fait, sur ses crédits.

Il doit toujours être antérieur à la livraison ou à la prestation.

Dans le cadre des crédits gérés en AP/AE, l'engagement porte sur l'autorisation de programme ou d'engagement et doit rester dans les limites de l'affectation ; dans le cadre des crédits gérés hors AP/AE, l'engagement porte sur les crédits budgétaires inscrits au titre de l'exercice.

L'engagement comptable peut être ponctuel, ou annuel pour certains types de dépenses tels que les fluides, ou les contrats de maintenance par exemple.

L'engagement comptable est saisi par les services gestionnaires dans le logiciel Civil Net Finances, sous la forme d'un bon de commande. Ce bon de commande est contrôlé par le service des finances.

Il doit nécessairement comprendre les éléments suivants :

- Un libellé clair et précis,
- Le montant de la dépense,
- Le tiers concerné par la prestation,
- Une imputation budgétaire correcte (chapitre, nature, fonction – gestionnaire, service, antenne, opération),
- La nomenclature,
- Le marché public ou le contrat auquel la dépense se rattache.
  - ✓ Tout achat doit être réalisé dans le respect des règles de la commande publique en vigueur, notamment celles prévues par le Code de la commande publique.
  - ✓ Pour tout achat supérieur à 5 000 € HT, la commune impose, à titre de règle interne, son rattachement à une procédure de mise en concurrence, un marché public, une délégation de service public ou un contrat conclu dans le cadre d'un groupement de commande.

- ✓ A partir du seuil de 25 000 € HT, un contrat écrit doit être conclu (article R. 2112-1 du Code de la commande publique).
- ✓ Les achats dont le montant est inférieur aux seuils de procédure formalisée font l'objet d'une procédure adaptée.
- ✓ Les procédures de passation des contrats sont notamment précisées dans le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et dans le guide interne des procédures de commande publique, régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

L'ensemble des bons de commande est signé, de manière dématérialisée dans le logiciel Civil Net Finances, par le Maire Adjoint chargé des finances.

La transmission du bon de commande signé au fournisseur ou au prestataire est du ressort du service demandeur.

### **3.3 L'EXECUTION DU BUDGET EN DEPENSES ET EN RECETTES**

#### **3.3.1. La gestion des tiers**

La qualité de la saisie des données des tiers est une condition essentielle de la qualité comptable de la commune. Elle impacte directement la relation aux fournisseurs et aux usagers, et permet de fiabiliser le paiement et le recouvrement.

La création des tiers dans le logiciel Civil Net Finances est effectuée par le service des finances sur demande des services et dans le respect de la procédure de gestion des tiers.

Le service doit transmettre, par mail, au service des finances la fiche « création des tiers » renseignée ainsi que le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du tiers.

Cette fiche comprend notamment :

- Le nom exact ;
- L'adresse ;
- Les coordonnées ;
- Pour les personnes morales : le n° de SIRET ;
- Pour les personnes physiques : la date et le lieu de naissance.

Seuls les tiers intégrés dans le logiciel Civil Net Finances peuvent faire l'objet d'engagements de dépenses ou de recettes. Les services gestionnaires et le service des finances contrôlent le caractère libératoire à la réception des factures, à savoir que le tiers intégré dans le logiciel correspond bien à celui figurant sur la facture.

Les modifications et suppressions de tiers suivent le même processus : la demande est effectuée par le service gestionnaire avec les éléments justificatifs, puis validée et saisie par le service des finances.

La saisie des tiers doit suivre les recommandations du Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine, relatives à la fiabilisation des tiers (saisie en majuscule, etc...).

#### **3.3.2. L'exécution des dépenses**

##### **L'enregistrement des factures**

Conformément à la réglementation en vigueur, toute facture adressée à la commune doit être dématérialisée et déposée sur la plateforme Chorus Pro.

Toute facture déposée sur Chorus Pro doit faire référence au service prescripteur et à l'engagement en faisant figurer le numéro d'engagement correspondant.

Le dépôt de factures sur Chorus Pro ne doit pas se conjuguer avec des envois au format papier (risque de doublon) ou par mail.

A réception de la facture, directement dans le logiciel Civil Net Finances, elle est envoyée au service concerné pour traitement.

### **La gestion du service fait**

Le constat et la certification du service fait sont les étapes obligatoires préalables à la liquidation d'une facture et sont effectuées sous la responsabilité du service gestionnaire des crédits.

La constatation du service fait consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire a bien accompli les obligations lui incombant, et a réalisé les prestations facturées de manière conforme à la commande et aux attentes.

Le contrôle consiste à certifier que :

- La quantité facturée est conforme à la quantité livrée ;
- Le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché ;
- La facture ne présente pas d'erreur de calcul ;
- La facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense.

Elle permet d'assurer la concordance entre la commande, l'exécution de la prestation et la facture.

La certification du service fait est réalisée de manière dématérialisée dans le logiciel Civil Net Finances.

Le service gestionnaire rapproche d'abord la facture de l'engagement comptable.

Puis la certification du service fait est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation, et / ou son supérieur hiérarchique, par le visa de la facture dans l'outil de gestion financière.

### **La liquidation et le mandatement**

La liquidation consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par le service des finances qui vérifie la cohérence et l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires (la liste est fixée par décret).

Les dépenses régulièrement engagées et liquidées peuvent être ordonnancées. L'ordonnancement de la dépense est l'ordre donné au comptable public de payer la dette de la commune. Il donne lieu à l'émission d'un mandat de paiement par l'ordonnateur.

Les mandats et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

Les opérations de mandatement relèvent de la compétence de la Direction des finances.

Seuls les mandats de paie sont réalisés par la Direction des ressources humaines.

L'absence de prise en charge par le comptable d'un mandat fait l'objet d'un rejet. Les rejets doivent être motivés et entraînent la suppression pure et simple du mandat.

Le service des finances est chargé de la gestion des opérations d'ordre, des rejets ordonnés par le comptable public ainsi que des réimputations comptables s'il y a lieu.

### **Le paiement des dépenses**

En matière de dépenses, le paiement est l'acte par lequel la commune se libère de sa dette. Il est réalisé par le service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine, au vu des éléments de l'ordonnancement de la dépense, et après avoir effectué un contrôle de régularité.

### **Le délai global de paiement**

Le délai global de paiement (DGP) est la durée dont dispose une collectivité pour payer une facture émise. Il s'impose à la fois à l'ordonnateur et au comptable public.

Le DGP est fixé réglementairement à 30 jours et se décompose entre le délai de mandatement (20 jours pour la collectivité) et le délai de paiement (10 jours pour le comptable public). En cas de dépassement du DGP, le créancier a droit au versement d'intérêts moratoires.

Le DGP court à compter de la date d'enregistrement de la facture dans le logiciel Civil Net Finances. Il peut être suspendu dans les cas prévus par la réglementation.

### **3.3.3. L'exécution des recettes**

#### **La liquidation et le titrage**

- D'une part, certaines recettes sont constatées après versement. Dans ce cas, le service des finances émet des titres.  
Cela concerne par exemple : les dotations, les recettes fiscales, le FCTVA, les recettes à régulariser (au regard de l'état P503 adressé par le comptable public au service des finances).
- D'autre part, pour d'autres recettes, la collectivité émet un titre avec avis des sommes à payer, pour faire valoir ses droits auprès de son débiteur. La liquidation des recettes est effectuée dès que les créances sont exigibles.

Les services gestionnaires assurent un suivi des recettes. Ils doivent transmettre au service des finances l'ensemble des documents relatifs aux recettes à régulariser, et relatifs aux recettes à titrer.

Pour les recettes à titrer, ils établissent un mémoire. Ils doivent s'assurer de la bonne identité du débiteur, gage de fiabilité du recouvrement. Cet état doit être transmis au service des finances dès que la dette est exigible (dès service fait) afin que ce dernier puisse émettre les titres de recettes.

Les opérations de titrage des recettes relèvent de la compétence du service des finances.

L'ordonnateur transmet au comptable le titre de recettes.

L'absence de prise en charge par le comptable d'un titre fait l'objet d'un rejet. Les rejets doivent être motivés et entraînent la suppression pure et simple du titre.

Le service des finances est chargé de la gestion des opérations d'ordre, des rejets ordonnés par le comptable public ainsi que des réimputations comptables s'il y a lieu.

## **Le recouvrement des recettes**

En matière de recettes, le recouvrement de la créance relève de la responsabilité du comptable public.

En l'absence de règlement spontané par le débiteur, le comptable public met en œuvre des procédures de recouvrement amiables, puis, le cas échéant des mesures d'exécution forcée.

Lorsque le recouvrement des titres de recettes émis par la commune ne peut être mené à son terme par le comptable public, ce dernier propose à la commune de constater l'irrecouvrabilité de ces créances. Au vu de ces éléments fournis par le comptable public, le Conseil municipal détermine la liste des créances irrecouvrables en distinguant :

- Les créances admises en non-valeur en cas d'échec du recouvrement malgré les diligences effectuées par le comptable public ;
- Les créances éteintes en cas de décision juridique extérieure définitive s'imposant à la commune et rendant impossible toute action de recouvrement.

## **Les annulations de recettes**

Des recettes peuvent être annulées après contestation du débiteur ou suite à une erreur de facturation. L'annulation est effectuée par le service des finances, sur demande écrite du service gestionnaire, via un certificat administratif motivé.

### **3.4 Les opérations de fin d'exercice : rattachements et reports**

Les opérations de fin d'exercice s'appuient sur les éléments de gestion précisés précédemment : la bonne tenue de la comptabilité d'engagement et la qualité de l'exécution sont un préalable indispensable au bon déroulement des opérations de clôture.

Le calendrier des opérations de fin d'exercice est déterminé chaque année par la Direction des finances.

Le rattachement ou le report des charges et des produits à l'exercice auquel ils se rattachent est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et les produits qui s'y rapportent.

#### **3.4.1. Rattachements des dépenses et recettes de fonctionnement**

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à un service fait et tous les produits correspondants à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pas pu être comptabilisés en raison, notamment pour les dépenses, de la non réception par l'ordonnateur de la pièce justificative (facture).

Les engagements ayant donné lieu à un service fait au cours de l'année budgétaire achevée et devant y être rattachés, sont proposés par les services gestionnaires à la Direction des finances avec les pièces justificatives disponibles (facture, bon de livraison, bon d'intervention, etc.).

Le rattachement donne lieu à mandatement (ou titre de recette) au titre de l'exercice N et contrepassation à l'année N+1 pour le même montant.

### **3.4.2. Reports des dépenses et des recettes d'investissement**

Les reports correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donnée lieu à l'émission d'un titre. Ces reports sont alors inscrits au budget de l'exercice suivant par la commune. Seuls les crédits annuels sont concernés.

Les crédits gérés en AP non mandatés au terme d'un exercice ne font pas l'objet de reports de crédits. Ils font, dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice budgétaire, l'objet d'un lissage afin d'être positionnés sur un exercice budgétaire ultérieur de façon à actualiser l'échéancier des crédits de paiement au regard de la programmation opérationnelle.

### **3.5 La constitution des provisions**

La constitution de provisions constitue l'une des applications du principe comptable de prudence. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

La commune a adopté le régime de provisions semi-budgétaire. Conformément aux articles L2321-2 et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales, les provisions constituent une dépense obligatoire dans les cas suivants :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations accordées par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation.
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Cette provision tient compte du risque qu'une partie des créances attendues ne soit jamais honorée.

Le montant de cette provision est calculé en lien avec le comptable public. Il dépend de l'ancienneté de la créance. Un taux forfaitaire de dépréciation de 15 % est appliqué pour les créances prises en charge depuis plus de deux ans et non encore recouvrées.

Une telle provision a été constituée par la ville en 2023. Puis, elle est réajustée chaque année, au regard des éléments transmis par le service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine.

En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Les provisions sont recensées, évaluées et comptabilisées en fin d'exercice et réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges. Les provisions ont un caractère provisoire et leur reprise doit être effectuée dans un délai raisonnable après la survenance du sinistre ou en cas de disparition du risque.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte financier unique.

## 4. LA GESTION PATRIMONIALE

---

Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriété ou quasi-propriété de la commune.

Ce patrimoine nécessite une écriture retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de l'inventaire participe également à la sincérité de l'équilibre budgétaire et au juste calcul des recettes.

Ces biens font l'objet d'un mandatement en section d'investissement, exceptions faites des dons, acquisitions à titre gratuit ou échanges sans soulte. Les acquisitions de l'année (à titre onéreux ou non) sont retracées dans une annexe du Compte financier unique.

### 4.1 La tenue de l'inventaire

La gestion de l'inventaire, registre justifiant la réalité physique des biens, est de la responsabilité de l'ordonnateur, chargé de recenser les biens et de les identifier.

Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au comptable public en charge de la tenue de l'actif de la collectivité. Tout mouvement en investissement doit faire référence à un numéro d'inventaire.

### 4.2 Les amortissements

L'amortissement est la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultat de l'usage, du changement technique ou de toute autre cause.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. Cette délibération précise également par catégorie les niveaux de faible valeur en deçà desquels les éléments sont amortis dans l'année qui suit leur acquisition.

Les subventions d'équipement perçues sont amorties sur la même durée que celle des biens qu'elles ont financés.

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :

- A une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements ;
- A une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.

Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement / recette d'investissement) sont de même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

### 4.3 La sortie de l'immobilisation

La sortie de l'immobilisation du patrimoine fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre).

### **La cession des biens mobiliers et immobiliers :**

Les biens mobiliers et immobiliers de la commune peuvent être cédés à un tiers sous certaines conditions. Toute cession de biens immeubles ou de droits réels immobiliers doit donner lieu à une délibération motivée portant sur les conditions de vente et ses caractéristiques au vu de l'avis de France Domaine.

Les cessions à titre gratuit ou à l'euro symbolique s'analysent comme des subventions en nature et s'imputent au compte 2044 du montant estimé par les domaines.

Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché) sont comptabilisées.

### **La mise au rebut :**

Les services gestionnaires informent le service des finances des biens mis au rebut. Ainsi, le service des finances retire le bien de l'inventaire et transmet un certificat administratif au Comptable public afin que l'état de l'actif puisse être mis à jour.

### **Les biens de faible valeur :**

Une fois qu'ils sont amortis, le service des finances supprime les biens de faible valeur de l'inventaire.

### **En cas de destruction ou de vol d'une immobilisation :**

- S'il y a une indemnisation, c'est la procédure pour les cessions à titre onéreux qui s'applique.
- Dans le cas contraire, la procédure prévue pour les immobilisations réformées s'applique.

Les mouvements d'actif constatés au cours de l'exercice font l'objet d'une annexe au compte financier unique.

## 5. LES REGIES

---

### 5.1 La création des régies

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques sont habilités à régler les dépenses et les recettes des collectivités dont ils ont la charge (décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des motifs d'efficacité du service public, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du comptable public, d'encaisser certaines recettes et payer certaines dépenses.

Il existe 3 types de régies :

- Les régies de recettes : elles facilitent l'encaissement des recettes et l'accès des usagers à un service de proximité ;
- Les régies d'avances : elles permettent le paiement immédiat de la dépense publique, dès le service fait, pour des opérations simples de faible montant ;
- Les régies d'avance et de recettes : elles conjuguent les deux aspects précédents.

Par une délibération du 28 mars 2026, le conseil municipal a donné délégation au Maire du Kremlin-Bicêtre de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Dans le cadre de cette délégation, les régies sont créées par arrêté du Maire après avis conforme du comptable public.

### 5.2 La nomination des régisseurs

Les régisseurs et leurs mandataires sont nommés par arrêté de l'ordonnateur après avis conforme du comptable public assignataire. Cet avis conforme peut être retiré à tout moment lors du fonctionnement de la régie s'il s'avère que le régisseur n'exerce pas ses fonctions dans le respect de la réglementation.

Les arrêtés sont rédigés par le service des finances, puis transmis à la direction des ressources humaines.

Les régisseurs, leurs mandataires ou les directions opérationnelles auxquelles ils appartiennent sont tenus de prévenir sans délai le service des finances, de tout changement de situation des régisseurs ou de leurs mandataires (absence prolongée, changement de poste, mutation, départ en retraite, etc.).

### 5.3 Les obligations des régisseurs

Les régisseurs doivent se conformer en toute probité à l'ensemble des obligations spécifiques à leurs fonctions. Ils doivent appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de leur régie.

Ils perçoivent une indemnité de maniement de fonds.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime historique de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics et des régisseurs. Ils ont instauré un régime de responsabilité unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière.

Ce régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) sera réservé aux fautes les plus graves, celles qui portent atteinte à l'ordre public financier.

Dans ce cadre, les régisseurs sont justiciables comme ils l'étaient précédemment devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF), mais dans un cadre précisé et resserré. Ils peuvent être sanctionnés en cas d'infractions prévues par l'ordonnance et sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires en cas d'infractions à la loi pénale (par exemple, détournement de fonds).

L'obligation de cautionnement et l'assurance en vue de couvrir la responsabilité personnelle et pécuniaire disparaissent.

La séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable étant préservée, les missions des régisseurs demeurent inchangées et ces derniers continuent d'être les garants de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

En conséquence, ils demeurent soumis aux contrôles du comptable et de l'ordonnateur.

## **5.4 Le fonctionnement des régies**

Les régisseurs sont placés sous la responsabilité des services opérationnels auxquels ils appartiennent.

Les opérations effectuées au titre d'une régie doivent être mandatées et titrées dans le logiciel Civil Net Finances, en recettes comme en dépenses.

La nature des recettes pouvant être perçues ainsi que les dépenses pouvant être réglées par régie sont encadrées par les décisions constitutives. L'acte constitutif doit indiquer le plus précisément possible l'objet de la régie, c'est-à-dire la nature des opérations qui seront réalisées par l'intermédiaire de celle-ci.

Le régisseur de recettes doit verser son encaisse dès que le montant de celle-ci atteint le maximum fixé par l'acte de création de la régie et au minimum une fois par mois.

Concernant les régies d'avance (c'est-à-dire les régies de dépenses), L'acte constitutif de la régie précise le montant maximum de l'avance susceptible d'être mise à la disposition du régisseur.

## **5.5 Le suivi et le contrôle des régies**

L'ordonnateur, au même titre que le comptable public, est chargé de contrôler le fonctionnement des régies et l'activité des régisseurs. Il peut s'agir d'un contrôle sur pièce ou sur place.

En cas de contrôle sur place par le comptable public, les observations contenues dans le Procès-Verbal de vérification doit être prises en compte par l'ensemble des intervenants.

# 6. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

---

## 6.1 La gestion de la dette propre

Aux termes de l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent recourir à l'emprunt.

L'article L.2331-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que les emprunts constituent des recettes non fiscales de la section d'investissement.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au Maire (selon l'article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales). La délégation de cette compétence est encadrée.

En vertu d'une délibération du conseil municipal du 28 mars 2026, le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre peut ainsi notamment :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune ;
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser ;
- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- Le cas échéant, résilier l'opération arrêtée ;
- Signer les contrats et avenants répondant aux conditions posées ;
- Décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- Procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.

La gestion de la dette repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

La structure de la dette, ainsi que la gestion et les perspectives de l'encours de dette contractée font l'objet d'une présentation détaillée, chaque année, dans le cadre du Rapport d'orientations budgétaires.

## 6.2 La gestion des garanties d'emprunt

La garantie d'emprunt est un engagement hors bilan par lequel la commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter le recours à l'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur (Articles L. 2252-1 du CGCT et suivants).

La décision d'octroyer une garantie d'emprunt est prise par le Conseil municipal. Le contrat de prêt ou, le cas échéant, l'acte de cautionnement est ensuite signé par le représentant de la commune.

Les garanties d'emprunt accordées à des personnes morales de droit privé sont soumises aux dispositions de la loi du 5 janvier 1988 modifiée dite « loi Galland ».

Elle impose aux collectivités trois ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt :

- La règle du potentiel de garantie : le montant de l'annuité de la dette propre ajouté au montant de l'annuité de la dette garantie, y compris la nouvelle annuité garantie, ne doit pas dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement ;

- La règle de division des risques : le volume total des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut aller au-delà de 10% des annuités pouvant être garanties par la collectivité ;
- La règle du partage des risques : la quotité garantie ne peut couvrir que 50% du montant de l'emprunt contracté par l'organisme demandeur. Ce taux peut être porté à 80% pour des opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du Code de l'Urbanisme.

Ces ratios sont cumulatifs.

En vertu de l'article L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les limitations introduites par les ratios Galland ne sont pas applicables pour les opérations de construction, acquisition ou amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte ou subventionnées par l'Etat.

Le calcul des ratios énoncés ci-dessus est réalisé par la Direction des finances après transmission par les services gestionnaires de la demande de garantie d'emprunt et des éléments d'analyse nécessaires (contrat de prêt notamment).

L'ensemble des garanties d'emprunt fait obligatoirement l'objet d'une communication qui figure dans les annexes du Budget Primitif et du Compte financier unique.

## **6.3 La gestion de la trésorerie**

### **6.3.1. Compte de trésorerie**

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

La commune a la possibilité d'ouvrir des comptes à terme auprès de l'Etat. Il s'agit d'un produit de placement à court terme, qui génère des intérêts. Les taux sont fixés par l'agence France Trésor.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

### **6.3.2. Lignes de trésorerie**

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne font pas l'objet d'une inscription de recette budgétaire. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et sont gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Dans une délibération du 28 mars 2026, le conseil municipal a délégué au Maire la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie, dans la limite d'un montant annuel de 3 800 000 €.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-031

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Budget principal de la commune – Budget Primitif 2026

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport d'orientations budgétaires a été présenté au Conseil municipal lors de la séance du 7 avril dernier. Celui-ci a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget primitif 2026 de la Ville a été élaboré, ainsi que les orientations budgétaires envisagées par la municipalité.

Le budget primitif 2026 est un budget de transition. En effet, il reste largement marqué par le travail de préparation budgétaire réalisé lors de la mandature précédente.

Toutefois, il s'agit du premier budget présenté par la nouvelle majorité municipale. Ce budget affirme ses principales orientations et en amorce leur mise en œuvre :

- Il intègre le souhait de réaliser un audit des ressources humaines et un audit financier de la commune, conformément aux engagements de la nouvelle municipalité,
- Il porte la volonté de maîtriser les dépenses et notamment minimiser les frais de communication et les coûts liés aux véhicules de fonction,
- Il prévoit le lancement d'études : concernant l'installation d'un hôtel de police municipale sur un grand axe de la ville, l'installation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), et l'aménagement d'un centre-ville avenue Eugène Thomas.
- Enfin, le budget est marqué par la stabilité des taxes locales, afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Kremlinois et les Kremlinoises.

En outre, ce budget fera l'objet d'ajustements dans le courant de l'année 2026.

Il convient par ailleurs de préciser que cette année, comme en 2025, les résultats de l'année antérieure seront repris dès le budget primitif 2026. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire au moment du vote du compte financier unique 2025.

Il faut indiquer, enfin, que dans ce rapport de présentation, le comparatif est réalisé entre le budget primitif N et le budgété N-1. (Le montant budgété N-1 comprend : le BP de N-1, mais aussi les décisions modificatives, les virements de crédits et les reports. Cela correspond donc au prévisionnel global de l'exercice).

Le budget primitif 2026 s'établit à 67 906 749,37 € (avec les écritures d'ordre, ainsi que la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser).

Sa structure est la suivante :

Dépenses de fonctionnement : 53 665 951,72 €	
Charges à caractère général	8 143 655,59 €
Charges de personnel	28 900 000,00 €
Charges financières	672 000,00 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	11 329 275,00 €
Virement à la section d'investissement	2 621 021,13 €
Amortissements	2 000 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 53 665 951,72 €	
Résultat de fonctionnement reporté	3 591 931,23 €
Produits des services	3 600 927,50 €
Produit de la fiscalité	40 931 527,00 €
Dotations	4 876 502,67 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	565 063,32 €
Écritures d'ordre	100 000,00 €

Dépenses d'investissement : 14 240 797,65 €	
Écritures d'ordre	205 000,00 €
Remboursement du capital de la dette	2 896 432,00 €
Dépenses d'équipement	7 720 616,81 €
Autres dépenses réelles d'investissement	672 990,00 €
Restes à réaliser 2025 (en dépenses)	2 745 758,84 €

Recettes d'investissement : 14 240 797,65 €	
Écritures d'ordre	105 000,00 €
Virement de la section d'investissement	2 621 021,13 €
Amortissements	2 000 000,00 €
Produits des cessions	718 751,00 €
Dotations et fonds	575 000,00 €
Subventions d'investissement perçues	1 462 680,00 €
Emprunt	2 700 000,00 €
Autres recettes réelles d'investissement	603 000,00 €
Solde d'investissement reporté	455 345,52 €
Restes à réaliser 2025 (en recettes)	3 000 000,00 €

# La section de fonctionnement

## 1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 53 665 951,72 € sont ventilées ainsi :

Dépenses de fonctionnement		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
011	Charges à caractère général	8 674 283 €	8 143 656 €	-6,12%
012	Charges de personnel	28 500 000 €	28 900 000 €	1,40%
014	Atténuation de produits :	1 094 587 €	980 500 €	-10,42%
	<i>Dont dégrèvements sur contributions directes</i>	2 000 €	500 €	-75,00%
	<i>Dont prélèvement "amendes de police"</i>	815 000 €	800 000 €	-1,84%
	<i>Dont prélèvement "Dilico"</i>	98 743 €	0 €	-100,00%
	<i>Dont FPIC</i>	178 844 €	180 000 €	0,65%
65	Autres charges de gestion courante	10 361 404 €	10 288 775 €	-0,70%
66	Charges financières	655 022 €	672 000 €	2,59%
67	Charges exceptionnelles	59 600 €	40 000 €	-32,89%
68	Provisions	20 000 €	20 000 €	0,00%
Sous-Total		49 364 896 €	49 044 931 €	-0,65%
<b>Opérations d'ordre</b>				
023	Virement à la section d'investissement	1 588 550 €	2 621 021 €	64,99%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 880 000 €	2 000 000 €	6,38%
Sous-Total		3 468 550 €	4 621 021 €	33,23%
<b>Total</b>		<b>52 833 446 €</b>	<b>53 665 952 €</b>	<b>1,58%</b>

### 1.1.1.Charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en baisse de – 6,12 %, par rapport aux prévisions 2025.

L'objectif est de contenir ces dépenses, tout en offrant aux Kremlinois et aux Kremlinoises un service public de qualité, une ville plus propre, plus belle, et plus sûre.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
Achats de prestations de services	185 109 €	162 400 €	-12,27%
Eau, Electricité, Chauffage	1 602 993 €	1 548 619 €	-3,39%
Combustibles et Carburants	123 700 €	145 000 €	17,22%
Alimentation	1 040 815 €	1 029 055 €	-1,13%
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	335 040 €	335 280 €	0,07%
Vêtements de travail	104 500 €	104 500 €	0,00%
Autres fournitures	280 896 €	282 489 €	0,57%
<b>60 - Achats</b>	<b>3 673 053 €</b>	<b>3 607 343 €</b>	<b>-1,79%</b>
Contrats de prestations de services	679 058 €	534 805 €	-21,24%
Locations immobilières et mobilières, charges locatives	705 981 €	733 095 €	3,84%
Entretien terrains, bâtiments, voirie, réseaux, véhicules, matériels	501 964 €	382 600 €	-23,78%
Maintenance	493 223 €	655 880 €	32,98%
Primes d'assurance	219 046 €	227 165 €	3,71%
Formation	122 098 €	125 000 €	2,38%
Autres charges diverses	572 581 €	353 415,30	-38,28%
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>3 293 951 €</b>	<b>3 011 961 €</b>	<b>-8,56%</b>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	366 770,43	276 502,00	-24,61%
Annonces et insertions	58 694,30	49 060,00	-16,41%
Fêtes et cérémonies / Réceptions	302 283,21	272 455,49	-9,87%
Catalogues et imprimés / publications / distributions	165 135,47	143 735,00	-12,96%
Transports et déplacements	50 297,70	54 534,70	8,42%
Frais postaux et de télécommunications	117 368 €	110 050 €	-6,24%
Cotisations	59 713 €	52 562 €	-11,98%
Frais de nettoyage des locaux	15 378 €	15 000 €	-2,46%
Remboursements de frais	127 118,25	143 645,00	13,00%
Autres charges diverses	377 180 €	321 895 €	-14,66%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>1 639 938 €</b>	<b>1 439 439 €</b>	<b>-12,23%</b>
Taxes foncières	28 411 €	57 498 €	102,38%
Autres impôts et taxes	38 929 €	27 415 €	-29,58%
<b>63 - Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>67 340 €</b>	<b>84 913 €</b>	<b>26,09%</b>
<b>Total Chapitre 011</b>	<b>8 674 283 €</b>	<b>8 143 656 €</b>	<b>-6,12%</b>

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-031-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

## **Le poste « Achats »**

### Achats de prestations de services :

Cette nature comptable correspond aux séjours organisés par la Ville (à destination des enfants, des jeunes, et des retraités).

Chaque année, la Ville offre la possibilité aux enseignants des classes de CM2 d'organiser une classe de découverte avec leurs élèves. Cette année les enseignants de l'école Pierre Brossolette ont décidé de ne pas en organiser, le nombre d'élèves qui partira sera donc en diminution. C'est pourquoi, en 2026, le budget alloué est en baisse (- 19 746 €).

C'est cela qui explique la baisse de cette nature comptable.

### Fluides et carburants :

Les crédits inscrits au BP 2026 pour les dépenses de fluides (1 548 619 €) sont stables par rapport au réalisé 2025 (1 533 589 €), ce qui revient à diminuer les dépenses de – 54 374 € par rapport au budgété 2025.

En ce qui concerne les dépenses de carburant, ces trois dernières années les dépenses étaient stables (autour de 100 000 €). Au BP 2026, par prudence, suite à l'augmentation des prix, un montant supérieur (de 125 000 €) a été inscrit.

### Alimentation :

En 2026, les crédits inscrits pour l'achat des denrées alimentaires est en légère baisse, avec un montant de 1 029 055 €. Ces dépenses intègrent notamment :

- tous les repas servis par la commune (dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, les écoles, les accueils des structures de jeunesse, au restaurant du Club Lacroix, et pour le portage de repas),
- le fait de servir des repas de qualité, avec une part importante de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts,
- et la poursuite des démarches « anti gaspillage alimentaire », avec notamment les inscriptions préalables obligatoires.

### Autres achats (fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement, vêtements de travail, et autres fournitures) :

Ces dépenses sont stables par rapport au budgété 2025.

Il s'agit notamment : des fournitures scolaires et périscolaires, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle des agents de la commune, des acquisitions pour la médiathèque, du matériel pour les services espaces verts, propreté urbaine, entretien du patrimoine et garage.

## **Le poste « Services extérieurs »**

### Contrats de prestations de services :

Les crédits inscrits à cette nature sont en nette diminution.

Cela s'explique par deux baisses :

- La prestation d'installation des illuminations de fin d'année, pour laquelle les achats effectués ces dernières années permettent de réduire les coûts ;
- Et les reversements au délégataire, dans le cadre de la Délégation de service public relative au Stationnement payant. En effet, le contrat signé avec le nouveau délégataire (INDIGO), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, permet à la ville de conserver davantage de recettes de stationnement, et donc d'en reverser moins au délégataire.

### Locations immobilières et mobilières, charges locatives :

Ces dépenses comprennent d'une part :

- *Les bâtiments loués par la ville* (tels que les locaux de la crèche Saint-Exupéry ou de la Structure information jeunesse par exemple).
- *La location des locaux commerciaux*. En effet, des fonds de commerce sont acquis par la Ville, dans le cadre de préemptions, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'offre commerciale. Il s'agit ici d'inscrire les dépenses liées aux loyers et aux charges locatives des locaux commerciaux. L'enveloppe prévisionnelle de ces dépenses est en hausse au BP 2026, du fait des projets à venir.

Ces dépenses comprennent d'autre part *les locations mobilières*. Il s'agit des locations de véhicules et de matériels. Elles sont en baisse au BP 2026. Cela vient principalement de l'arrêt de la location d'une balayeuse suite à une acquisition. A noter également la diminution des locations dans le cadre des événements organisés par la Ville.

#### Entretien (bâtiments, espaces publics, matériels), Maintenance :

Les crédits inscrits pour ces prestations sont globalement en augmentation.

Cette hausse concerne principalement :

- L'entretien et la maintenance des bâtiments de la commune (+ 64 077 €),
- La maintenance des logiciels informatiques (+ 11 344 €).

A noter que, concernant l'entretien et la maintenance du patrimoine de la ville, certaines dépenses budgétées en 2025 sur la nature « entretien des bâtiments » ont été inscrites au BP 2026 sur la nature « maintenance » (pour un montant d'environ 80 000 €). C'est ce qui explique les variations de ces deux natures.

#### Assurance :

Les dépenses prévues pour les cotisations d'assurance sont stables en 2026 par rapport à 2025.

Pour mémoire, de nouveaux marchés publics ont été conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ils avaient entraîné une hausse importante des cotisations.

Cela s'inscrit dans un contexte plus général, de difficultés assurantielles pour les collectivités territoriales (hausse des montants des primes et des franchises, absence de réponse aux appels d'offres...). Cela s'explique en partie par la multiplication des événements et aléas climatiques, par l'apparition de nouveaux risques (cyber-risques par exemple), mais aussi par des modifications du marché de l'assurance (certains assureurs ont quitté le marché de l'assurance des collectivités).

Une mission d'information sénatoriale a même été créée en 2024, concernant les problèmes assurantiels des collectivités territoriales.

#### Formation :

En ce qui concerne les frais de formation, la nouvelle majorité municipale souhaite maintenir un niveau de crédits élevé. Pour permettre de répondre aux besoins des agents, de renforcer leurs formations et de s'inscrire dans une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi des effectifs et des compétences (GPEEC).

#### Autres frais divers :

Ces dépenses sont en diminution. Les deux principales raisons sont les suivantes :

- En cours d'année 2025, des diminutions de crédits sur le chapitre 011 ont été décidées (sur différentes natures et sur différents services, comme par exemple les dépenses de carburant, les frais d'affranchissement, les frais informatiques, etc.). Tous ces crédits avaient fait l'objet d'un virement sur la nature « 6188 », et n'ont pas été consommés. Ces crédits s'élevaient à 196 524 €. Ils viennent augmenter artificiellement le budgeté 2025.
- En 2025, des crédits avaient été prévus, de manière ponctuelle, pour la création du tiers-lieu « Le 49 », situé rue Marcel Sembat. Il n'y a pas lieu de les réinscrire au BP 2026 (- 29 000 €).

A noter, en revanche, une légère augmentation des frais d'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) au BP 2026 (+ 15 049 €).

#### **Le poste « Autres services extérieurs »**

##### Rémunération d'intermédiaires et honoraires :

Ces dépenses comprennent principalement des prestations d'accompagnements informatiques, les honoraires liés aux contentieux, la retranscription du conseil municipal, les frais de notaire, les frais d'architecte dans le cadre des procédures de périls. De plus, c'est au sein de ce poste de dépenses, que sont inscrits les crédits pour le lancement de l'audit « ressources humaines » et de l'audit « financier ».

Au global, ces dépenses sont en nette diminution au BP 2026. Cela vient du fait qu'en 2025, la ville a fait appel, de manière ponctuelle, à un cabinet pour une mission de recouvrement des indemnités journalières et les déclarations sociales. Cette prestation (d'un montant de 95 998 €) a permis de recouvrer environ 121 100 € de recettes d'IJSS et de déduire 111 000 € de charges sociales trop versées sur les exercices antérieurs. Il n'y a pas lieu de reconduire cette dépense au BP 2026.

#### Fêtes et cérémonies, Réceptions :

Cette enveloppe comprend notamment l'organisation des vœux, de la fête de la ville, du festival de l'écologie populaire, des Estivales, ou encore d'animations lors des fêtes de fin d'année. Elle comprend aussi l'organisation du festival des Art' Dentes, un festival d'art de rue qui a lieu dans l'espace public depuis 2021.

En 2026, les crédits inscrits sur ces natures comptables sont en diminution (- 29 828 €). La Fête de la ville sera notamment mutualisée avec le Forum des associations.

#### Catalogues et imprimés, publication, distribution :

Au BP 2026, ces dépenses sont en nette diminution (- 21 400 €). En effet, la nouvelle municipalité souhaite diminuer les frais de communication.

#### Remboursements de frais :

Ce poste de dépenses comprend les remboursements de frais à divers organismes.

A noter que la contribution de la Ville au syndicat « vélib' » est en augmentation au BP 2026 (+ 11 200 €), du fait de l'installation, mi-2026, de deux nouvelles stations (à proximité du lycée Darius Milhaud et près de la zone commerciale de la rue Chastenot de Géry).

De plus, l'enveloppe prévisionnelle pour le remboursement des frais de scolarité des enfants kremlinois aux villes au sein desquelles ils sont scolarisés est en légère augmentation (+ 7 000 €).

#### Les autres postes « services extérieurs »

Les autres postes de dépenses (frais postaux et de télécommunications, etc...) sont stables par rapport au budgété 2025.

Il faut noter en revanche une baisse significative des « autres charges diverses », suite à la reprise en régie de la mission de désherbage, par les agents du service propreté urbaine, en 2026. Cela a eu pour conséquence l'arrêt de la prestation réalisée par une entreprise (- 35 160 €).

#### Le poste « Impôts, taxes et versements assimilés »

L'enveloppe prévue pour les taxes foncières est en augmentation.

Cela vient du fait que la ville doit payer au SAF 94, les taxes foncières des locaux commerciaux acquis dans le cadre des conventions d'action foncière. Ces frais seront en augmentation en 2026, du fait des nouvelles acquisitions de locaux réalisées fin 2025, et celles prévues en 2026 (+ 27 890 €).

Les autres impôts et taxes sont, eux, en légère diminution au BP 2026, au regard du réalisé 2025.

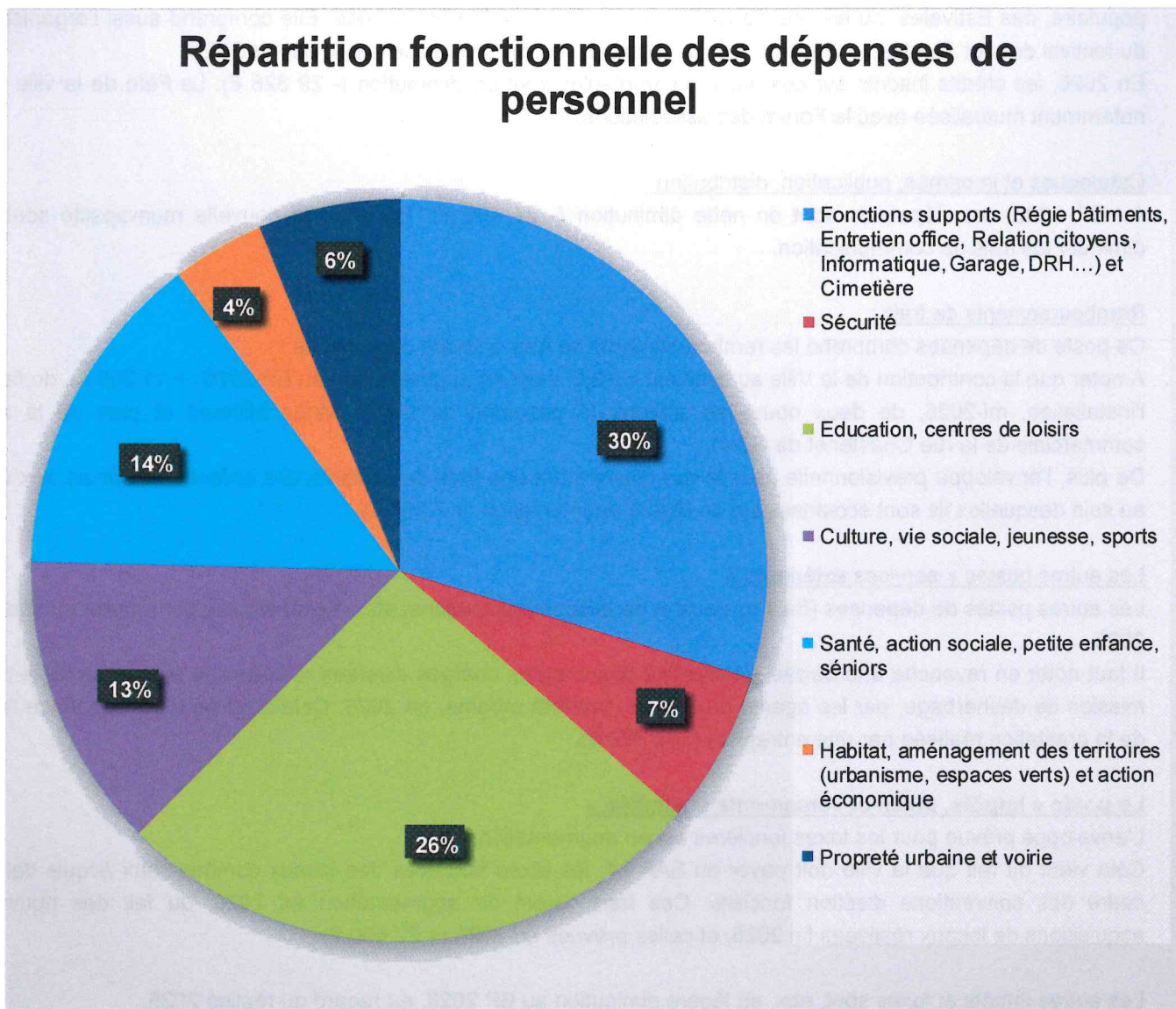
### **1.1.2.Charges de personnel (chapitre 012)**

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en hausse de + 1,40 % par rapport au budgété 2025, pour un montant total de 28 900 000 €.

En 2026, le chapitre 012 prend notamment en compte les éléments suivants :

- Les incidences liées au Glissement vieillesse technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (avancements d'échelons notamment).
- L'effet de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- La hausse des cotisations employeurs prévue en 2026. En effet, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une hausse progressive du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL. Cette hausse correspond à une augmentation totale de 12 points sur 4 ans sur la période 2025 – 2028 (soit + 3 points par an). Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65 % à 43,65 % en 2028, entraînant une augmentation des dépenses de personnel estimée à + 1,2 M€ sur la période 2025-2028.
- L'organisation des élections municipales.
- La mise en place d'une médecine préventive via une convention passée avec le CIG (le centre interdépartemental de gestion).

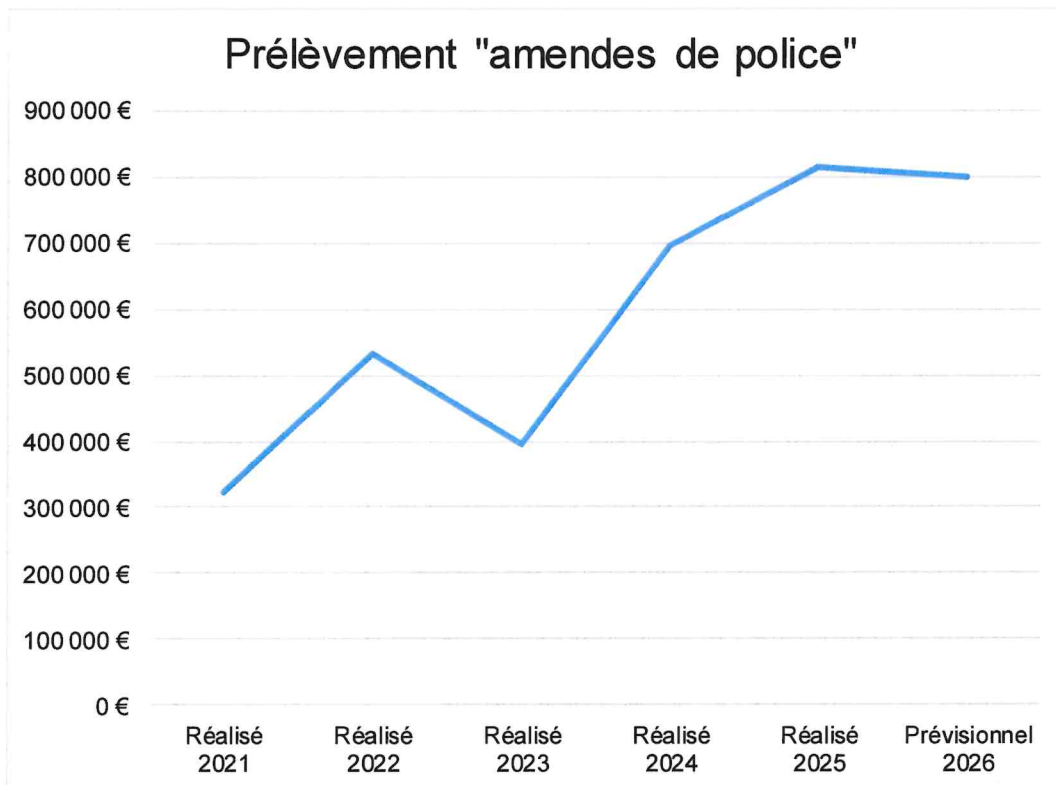
Au BP 2026, les dépenses de personnel représentent 59 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.



#### 1.1.3. Atténuations de produits (chapitre 014)

##### Le prélèvement « amendes de police » :

Depuis 2021, la commune est soumise au prélèvement « amendes de police », au profit d'Ile de France Mobilités et de la Région Ile-de-France. En moyenne, le montant prélevé est d'environ 550 000 €. Par prudence, la municipalité a décidé d'inscrire au BP 2026 le montant prélevé en 2025, soit 800 000 €.



Le DILICO (le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) :

Comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les communes ne sont pas soumises au DILICO en 2026.

Le FPIC (le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

Le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé en 2012. La Ville est contributrice. Le montant de sa contribution a légèrement baissé sur la période 2020-2024 (pour s'établir autour de 100 000 €).

Toutefois, suite à une décision du conseil constitutionnel du 25 avril 2024, la loi de finances pour 2025 est venue modifier les dispositions législatives relatives au calcul des contributions communales au FPIC au sein de la Métropole du Grand Paris.

Cette modification des modalités de calculs a eu pour conséquence une augmentation de la contribution de la commune du Kremlin-Bicêtre : passant à 178 844 € en 2025, et estimée à 180 000 € au BP 2026.

### 1.1.4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
65131	Bourses de l'émancipation	10 000 €	7 000 €	-30,00%
65132	Prix	2 025 €	1 950 €	-3,70%
65138	Autres secours (Versement de l'ACAM)	6 000 €	1 500 €	-75,00%
65311	Indemnités de fonction des élus	259 000 €	345 000 €	33,20%
65312	Frais de mission et de déplacement des élus	900 €	900 €	0,00%
65313	Cotisations de retraite des élus	26 000 €	30 000 €	15,38%
65315	Formation des élus	15 000 €	15 000 €	0,00%
654	Créances admises en non valeur et créances éteintes	39 000 €	39 000 €	0,00%
6553	Contribution obligatoire au service d'incendie	651 500 €	660 000 €	1,30%
65561	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	7 493 517 €	7 349 000 €	-1,93%
65568	Autres contributions (contribution au syndicat intercommunal du lycée Darius Milhaud et au SIFUREP)	40 160 €	40 160 €	0,00%
6558	Autres contributions obligatoires (Contribution versée à l'école Jeanne d'Arc)	214 772 €	239 315 €	11,43%
657351	Subventions de fonctionnement au groupement de rattachement (Subvention au Territoire dans le cadre de DEMOS)	6 000 €	6 000 €	0,00%
65736211	Subventions de fonctionnement au Budget annexe "marché forain"	130 000 €	210 000 €	61,54%
657363	Subventions de fonctionnement au CCAS	590 000 €	590 000 €	0,00%
657364	Subventions de fonctionnement à la Caisse des écoles	0 €	0 €	0,00%
65741	Subventions aux ménages	2 000 €	2 000 €	0,00%
65748	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	760 951 €	629 000 €	-17,34%
6577	Remises gracieuses de créances	1 111 €	0 €	-100,00%
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	112 968 €	122 450 €	8,39%
65888	Autres charges diverses de gestion courante	500 €	500 €	0,00%
<b>Total Chapitre 65</b>		<b>10 361 404 €</b>	<b>10 288 775 €</b>	<b>-0,70%</b>

On constate que le montant de ce chapitre est en baisse de – 0,71 % par rapport au budgété 2025.

#### D'une part, certains postes de dépenses sont en baisse, au sein de ce chapitre :

- *Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)*, versé par la ville au Territoire Grand Orly-Seine Bièvre, connaît une importante diminution (- 144 517 €). En effet, une part importante du FCCT évolue à la hausse en fonction de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales (+ 0,8 % en 2026). Toutefois, suite à l'arrêt du réseau de bus Valouette, au 1<sup>er</sup> juillet 2026, une déduction sera effectuée sur le FCCT de la commune. En 2026, cette diminution sera de – 170 000 €, puisqu'elle correspond à un semestre. Puis, à compter de 2027, cette diminution en année pleine sera de – 340 000 €.

Comme cela a été précisé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, la municipalité souhaite analyser la fréquentation du réseau de bus Valouette, et étudier la mise en place d'une alternative, notamment en lien avec les partenaires du Territoire et de la Région Ile-de-France.

- En ce qui concerne *les subventions versées aux associations*, il faut noter l'élément suivant : En cours d'année 2025, des diminutions de crédits ont été décidées sur le chapitre 65 (principalement sur les dépenses d'abonnements à des logiciels informatiques et sur le montant de la subvention versée au marché forain). Ces crédits ont été virés sur la ligne « 65748 » et n'ont pas été utilisés. C'est pourquoi ils viennent augmenter artificiellement le budgété 2025 des subventions aux associations. La baisse constatée entre le budgété 2025 et le BP 2026 est donc une baisse artificielle liée à un traitement budgétaire.

Il convient donc de comparer le BP 2026 (629 0000 €) avec le réalisé 2025 (636 816 €).

On note les diminutions suivantes : Deux subventions ponctuelles ont été versées en 2025 et n'ont pas lieu d'être reconduites en 2026 : la subvention versée dans le cadre de la Convention d'objectif pour la création du tiers-lieu (- 11 000 €), et l'attribution d'une aide financière exceptionnelle pour aider les habitants de Mayotte, frappés par un cyclone en décembre 2024 (- 2 000 €).

- A noter, une légère baisse de l'enveloppe prévue pour *les bourses de l'émancipation*, afin de se conformer au réalisé 2025.
- Enfin, les crédits inscrits pour *le versement de l'ACAM* (l'aide communale pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée) sont également en diminution. Car, une réforme de l'Etat, relative nouveau calcul du Complément de Mode de Garde (CMG), mise en place en septembre 2025, a eu pour conséquence de réduire fortement le montant d'ACAM versé. (Il s'agit aussi bien d'une diminution du nombre de familles éligibles, que des montants versés aux familles).

D'autre part, plusieurs dépenses de ce chapitre sont en hausse :

- *La subvention d'équilibre versée au budget annexe « marché forain »* est en augmentation (+ 80 000 €). Cela vient principalement du fait que le montant de la reprise du résultat antérieur était plus important (de + 78 205 €) en 2025 qu'en 2026, et donc cela venait diminuer d'autant le versement de la Ville.
- *La contribution de la ville à l'école Jeanne d'Arc* est en hausse en 2026 (+ 24 543 €). Elle dépend du nombre d'élèves kremlinois inscrits et du montant versé par enfant.
- *Les indemnités des élus de la commune* sont en hausse de + 90 000 € au BP 2026. Cf. la délibération n° 2026-027 du 7 avril 2026 relative aux indemnités des élus.
- Il est prévu une petite augmentation de *la contribution obligatoire au service d'incendie*, dont le montant a tendance à suivre l'inflation.
- Au sein des *subventions versées aux associations*, il faut noter une augmentation de + 4 500 € au total pour les subventions versées aux clubs sportifs.
- A noter enfin une légère augmentation des dépenses liées à l'utilisation de *logiciels informatiques en nuage*, afin d'améliorer les outils informatiques de la collectivité. Pour mémoire, ces dépenses sont éligibles au versement du FCTVA.

Enfin, l'ensemble des autres postes de dépenses de ce chapitre demeure stable par rapport à 2025 :

- C'est le cas par exemple de *la subvention versée au Centre communal d'action sociale (CCAS)*, d'un montant de 590 000 €. Cette subvention permettra au CCAS de maintenir ses actions, et notamment les aides alimentaires et financières aux Kremlinois et Kremlinoises en difficulté, ainsi que les prestations de maintien à domicile.
- Les crédits alloués aux *autres subventions* (les autres subventions que celles déjà évoquées précédemment) sont maintenus : la crèche des petits cailloux, l'ADASE, l'AGECAM qui gère le théâtre de l'Espace Culturel André Malraux, le Dispositif d'Education Musicale à Orientation Sociale (DEMOS), les subventions aux ménages pour l'acquisition de vélos et trottinettes, etc.  
Ces subventions font l'objet de délibérations qui vont être présentées au conseil municipal, et d'un récapitulatif à l'annexe IV-B8 du Budget 2026.

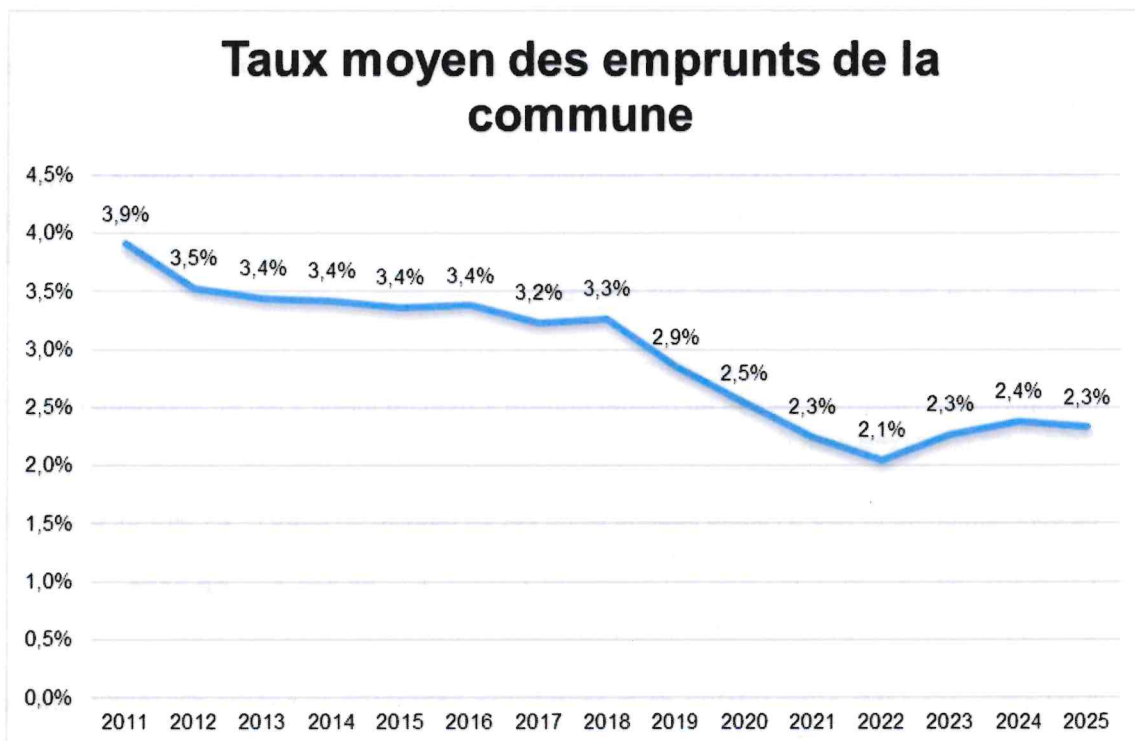
### **1.1.5.Charges financières (chapitre 66)**

Il convient désormais de distinguer deux types de charges financières :

➔ Les charges financières relatives aux emprunts conclus par la Ville :

Après plusieurs années durant lesquelles les taux d'intérêt avaient atteint des niveaux historiquement bas, les taux ont commencé à remonter en 2022.

Le relèvement des taux d'intérêt s'est traduit logiquement par une augmentation des frais financiers de la commune, à compter de 2023. Puis les taux d'intérêt et les frais financiers ont eu tendance à se stabiliser :



C'est pourquoi les charges financières sont stables au BP 2026, par rapport au budgété 2025, avec un montant total inscrit de 620 000 €.

→ Le paiement au SAF 94 des intérêts des emprunts relatifs aux acquisitions de locaux commerciaux :

Comme déjà expliqué, la ville a conclu des conventions d'action foncière avec le SAF 94, en 2023. Dans le cadre de ces conventions, le SAF 94, en lien avec la Ville, réalise des acquisitions de locaux commerciaux. Pour ces acquisitions, la ville doit rembourser au SAF 94, chaque année, les frais de fonctionnement suivants : les charges d'intérêts à hauteur de 50 % et les impôts locaux en totalité.

Les charges financières sont en augmentation en 2026, suite à 3 nouvelles acquisitions réalisées fin 2025 et une prévue en 2026. Le montant total inscrit est de 52 000 €.

#### 1.1.6.Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre est composé principalement des régularisations et des titres annulés sur les exercices antérieurs. Il est par nature fluctuant.

Il est en baisse au BP 2026 par rapport au budgété 2025, afin d'inscrire une enveloppe comparable au réalisé 2025.

#### 1.1.7.Provisions (chapitre 68)

Dans un objectif de bonne gestion financière, il est demandé aux collectivités territoriales d'effectuer une provision relative aux restes à recouvrer. Cette provision tient compte du risque qu'une partie des créances attendues ne soit jamais honorée.

Le montant de cette provision est calculé en lien avec la comptable publique. Il dépend de l'ancienneté de la créance. Un taux forfaitaire de dépréciation de 15 % est appliqué pour les créances prises en charge depuis plus de deux ans et non encore recouvrées.

Cette provision a été constituée en 2023, pour un montant de 60 000 €. Puis, elle doit être réajustée chaque année, au regard des éléments transmis par le service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine. Cette provision est aujourd'hui d'un montant de 85 000 €.

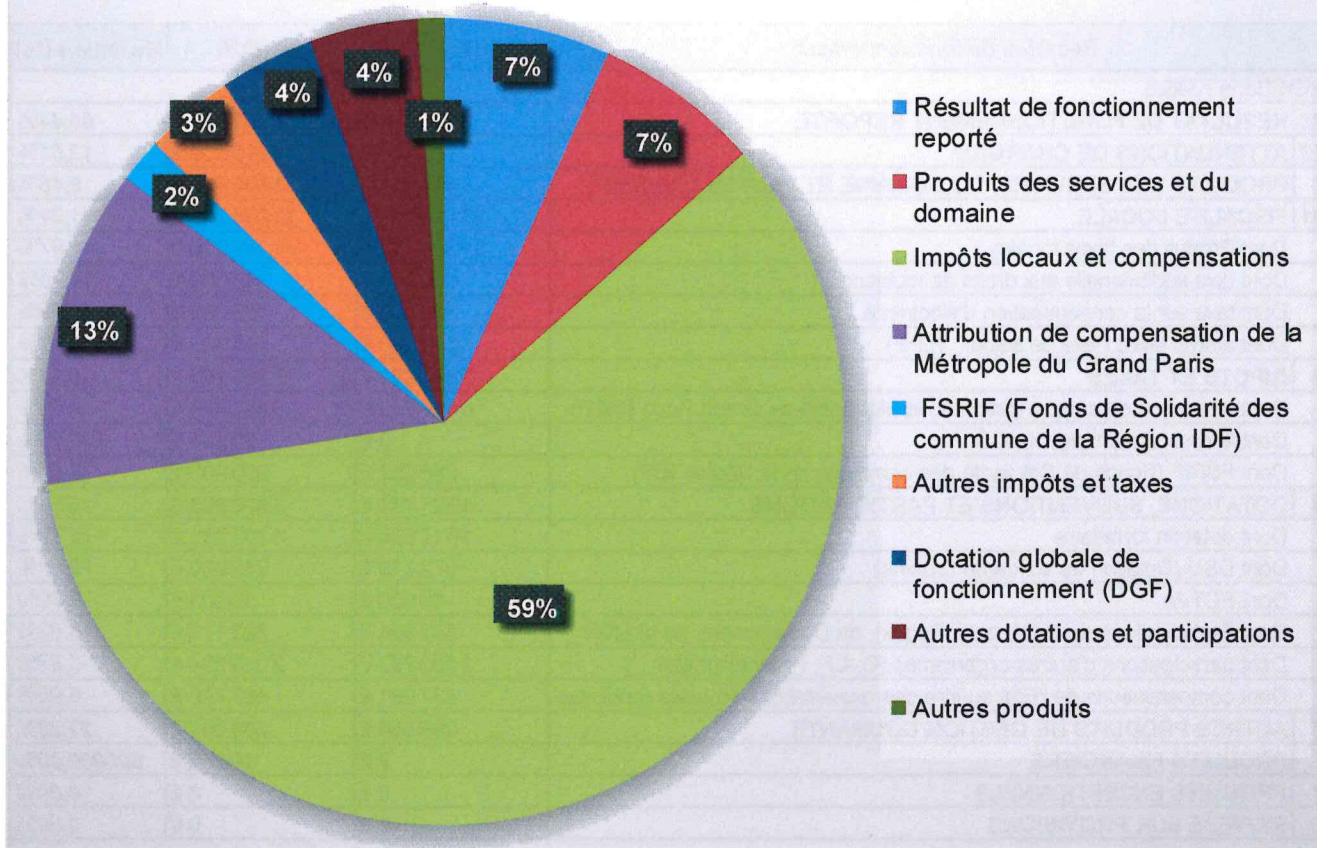
Au BP 2026, par prudence, la somme prévisionnelle de 20 000 € a été inscrite.

## 1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 53 665 951,72 € sont ventilées ainsi :

Recettes de fonctionnement		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 224 974 €	3 591 931 €	61,44%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	185 000 €	210 000 €	13,51%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 414 914 €	3 600 928 €	5,45%
731	FISCALITE LOCALE	33 524 648 €	33 084 338 €	-1,31%
	Dont Produit des taxes locales	31 814 648 €	31 189 338 €	-1,97%
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	850 000 €	950 000 €	11,76%
	Dont taxe sur la consommation d'électricité	350 000 €	400 000 €	14,29%
	Dont autres taxes (taxe de séjour, TLPE)	510 000 €	545 000 €	6,86%
73	IMPOTS ET TAXES	7 855 621 €	7 847 189 €	-0,11%
	Dont attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris (MGP)	6 867 569 €	6 867 569 €	0,00%
	Dont le reversement du DILICO	0 €	29 620 €	100,00%
	Dont FSRIF (Fonds de Solidarité des commune de la Région IDF)	988 052 €	950 000 €	-3,85%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 221 731 €	4 876 503 €	-6,61%
	Dont dotation forfaitaire	1 617 095 €	1 313 231 €	-18,79%
	Dont DSU (Dotation de solidarité urbaine)	672 719 €	742 980 €	10,44%
	Dont FCTVA	10 000 €	10 000 €	0,00%
	Dont Participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la MGP	383 904 €	323 178 €	-15,82%
	Dont participations d'autres organismes (C.A.F, FranceAgriMer...)	2 100 732 €	2 019 394 €	-3,87%
	Dont compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières	437 281 €	467 720 €	6,96%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	266 556 €	339 061 €	27,20%
76	PRODUITS FINANCIERS	2 €	16 002 €	800000,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	0 €	0,00%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0 €	0 €	0,00%
<b>Opérations d'ordre</b>				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140 000 €	100 000 €	-28,57%
<b>Total</b>		<b>52 833 446 €</b>	<b>53 665 952 €</b>	<b>1,58%</b>

## Répartition des recettes réelles de fonctionnement



### 1.2.1 Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Il s'agit ici de la reprise du résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de l'année précédente (pour un montant de 3 591 931 €).

En 2026, ce résultat est repris dès le Budget primitif.

### 1.2.2 Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend deux éléments :

- ➔ Les recettes liées à des remboursements de salaires (trop perçu, assurance maladie...) ou de cotisations (caisses de retraite). En 2026, le montant est en très légère augmentation par rapport au budgété 2025 (+ 5 000 €).
- ➔ Le remboursement, par le budget annexe « marché forain » des frais de personnel payés par la Ville. Le montant prévisionnel est également en légère augmentation en 2026 (+ 20 000 €).

### 1.2.3 Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ce chapitre, d'un montant de 3,6 M€, comprend principalement les prestations et services facturés par la Ville, ainsi que le forfait post stationnement.

Les principales variations au sein de ce chapitre sont les suivantes :

- La recette relative aux droits de voirie est en hausse au BP 2026 (de + 70 000 €). Car un nombre plus important de demandes d'arrêtés a été déposé (pour des palissades, des échafaudages, etc... dans le cadre de travaux), avec des montants plus élevés.

- La recette relative au forfait post stationnement (FPS) est en augmentation. En effet, il est prévu l'augmentation du montant du FPS, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.
- Il faut noter que les recettes suivantes sont en hausse, au regard du réalisé des deux dernières années : les participations familiales pour l'accueil des jeunes enfants au sein des structures de la petite enfance, et les redevances de restauration et de périscolaire.
- L'ensemble des autres recettes de ce chapitre est stable. C'est le cas par exemple des concessions du cimetière, des redevances de loisirs, des recettes relatives au stationnement payant, mais aussi des droits de terrasse.

Au total, le montant du chapitre est en hausse (+ 186 014 €).

Pour mémoire, les tarifs 2026 ont été adoptés par le Conseil municipal du 27 novembre 2025. Les choix suivants avaient alors été faits :

- Stabilité de certains tarifs des services à la population : restauration et portage de repas, accueils de loisirs et périscolaire, séjours, etc.
- Application d'une hausse de + 2 % sur les autres tarifs (droits de voirie, etc...).

#### 1.2.4 Impôts et taxes (chapitres 731 et 73)

##### Produit des taxes locales :

Ce produit fiscal comprend désormais :

- La taxe d'habitation (TH ci-après) sur les résidences secondaires.
- La majoration de 30 % de cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (conformément à ce qui a été décidé par le Conseil municipal du 14 avril 2022).
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB ci-après), qui comprend également les effets du coefficient correcteur suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB ci-après).

Comme la municipalité s'y était engagée lors du débat d'orientations budgétaires, les taux d'imposition de la Ville seront stables en 2026. En effet, malgré le contexte budgétaire et financier contraint, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes en 2026.

Le montant de 31,8 M€, inscrit au budget 2025 correspond au produit fiscal notifié par l'Etat dans l'état prévisionnel. Toutefois, ce prévisionnel s'est révélé très au-dessus du montant réellement perçu (30,96 M€).

Aussi, il faut comparer le montant inscrit au BP 2026 (31,19M€) avec le montant réellement perçu en 2025 (30,96 M€).

Les variations du produit fiscal attendu entre le réalisé 2025 et le BP 2026 relèvent des facteurs suivants :

- On constate une baisse des bases fiscales de la TH sur les résidences secondaires ces trois dernières années, suite notamment aux effets du dispositif déclaratif « GMBI – Gérer mes biens immobiliers ». En 2026, elles devraient être encore en diminution, d'environ – 15 %.
- En ce qui concerne la TFB, en 2026, l'évolution physique des bases est de + 0,2 %, et le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (qui suit l'inflation) est de + 0,8 %.
- Le produit de TFNB est stable.

Ces éléments expliquent le montant des recettes attendues, de 31,19 M€ (soit + 0,2 M€ par rapport au réalisé 2025). Cette évolution de recettes est faible, car le coefficient de revalorisation est plus bas que dans les années 2022-2024, et car il n'y a pas ou peu d'évolution physique des bases.

##### Taxe additionnelle aux droits de mutation :

Le produit de cette taxe est volatile et lié à l'état du marché de l'immobilier, puisqu'il est issu des transactions immobilières (locaux neufs ou anciens, logements ou locaux professionnels).

Suite aux incertitudes quant au marché de l'immobilier, par prudence, la Ville a choisi d'inscrire une recette de 950 000 € au BP 2026.

Autres taxes (taxe sur l'électricité, taxe de séjour et taxe sur la publicité extérieure) :

Les produits attendus pour la TPE (la taxe sur la publicité extérieure), et pour la taxe sur l'électricité (liée à la consommation d'électricité), sont en augmentation entre 2025 et 2026, au regard du réalisé précédent. Les montants inscrits sont respectivement de 95 000 € et 400 000 €.

En revanche, le produit inscrit pour la taxe de séjour est stable (avec un montant de 450 000 €).

Attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris :

Depuis la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, le montant de cette recette est stable (6 867 569 €).

Reversement du DILICO :

En 2025, la commune a contribué au DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales), à hauteur de 98 743 €.

Or, ce dispositif prévoit que chaque collectivité contributrice se verra reverser 90 % du montant prélevé, par tiers sur les 3 années suivantes. Les 10 % restants venant abonder les fonds de péréquation de chaque type de collectivité.

Aussi, il est prévu dans le BP 2026 un reversement de 30 % du DILICO versé en 2025, soit 29 620 €.

Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) :

Il s'agit du Fonds qui assure une péréquation entre les communes de la région Île-de-France en fonction de leur richesse.

Sur la période 2017-2024, le montant perçu par la ville était stable (872 582 €). En 2025, le montant était en hausse (988 052 €). Cela s'explique par une nouvelle définition des logements sociaux, dans la loi de finances pour 2025, qui était favorable à la ville.

Pour 2026, la commune prévoit d'être de nouveau éligible, pour un montant de 950 000 €. Le montant prévisionnel est légèrement inférieur à 2025 (suite à une petite hausse du revenu par habitant au Kremlin-Bicêtre).

### **1.2.5 Dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

La Dotation Globale de Fonctionnement :

Pour mémoire, la dotation globale de fonctionnement (DGF ci-après), comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire, qui dépend principalement de la variation de la population,
- et la part péréquation, avec la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui a tendance à augmenter très légèrement chaque année.

Sur la période de 2014 à 2017, la DGF a fortement diminué, avec l'instauration de la contribution au redressement des comptes publics.

Depuis lors, un écrêtement de la dotation forfaitaire est appliqué à certaines communes, en fonction du potentiel fiscal par habitant. Cet écrêtement sert à financer les évolutions de la DGF : les hausses des dotations de péréquation, et les augmentations de dotations forfaitaires du fait de la croissance démographique. Ce mécanisme est appliqué à la commune du Kremlin-Bicêtre.

En 2023 et en 2024, l'écrêtement n'a pas été appliqué par l'Etat. C'est donc l'Etat, et non les collectivités, qui a financé les évolutions de la DGF.

Depuis 2025, le dispositif de l'écrêtement est de nouveau appliqué.

En 2026, la DSU augmente de 70 261 € (passant de 672 719 € à 742 980 €).

En revanche, la dotation forfaitaire diminue très fortement (de – 303 864 €), malgré la hausse de population (+ 452 habitants). Cela vient du fait que l'écrêtement est plus important cette année. En effet, depuis 2015, la clé de répartition pour l'écrêtement était de 60 % pour les communes et de 40 % pour les intercommunalités.

En 2026, le comité des finances locales (CFL) a modifié la répartition pour retenir une clé de répartition de 80 % pour les communes et de 20 % pour les intercommunalités.  
Ainsi, au total, en 2026, la DGF diminuera de – 233 603 €.

#### Participations :

Les participations de l'Etat, du Département du Val-de-Marne et de la Caisse d'allocations familiales sont stables au BP 2026, par rapport au budgété 2025.

A noter une recette supplémentaire liée à l'organisation des élections municipales (15 300 € de dotation de l'Etat).  
En ce qui concerne les subventions de la Métropole du Grand Paris, elles sont en baisse en 2026, du fait du versement en 2025 de subventions liées à des évènements ponctuels (le solde de la subvention relative aux évènements organisés dans le cadre des jeux olympiques de Paris 2024).

De plus, les subventions des organismes sont également en diminution. Du fait de la diminution de certaines aides financières (de l'ALCOME pour le dispositif « Tchaomégots » ou de Citéo pour la gestion des déchets). Et du fait du versement en 2025 d'une subvention ponctuelle de la Société du Grand Paris, dans le cadre des études réalisées concernant le pôle de la nouvelle gare de métro de la ligne 14.

Ces éléments expliquent la baisse du montant total des participations (- 142 065 €).

#### Compensations de l'Etat des taxes locales :

Sont budgétés ici les versements effectués par l'Etat, pour compenser des exonérations d'impôts locaux.

Le montant inscrit au BP 2026 est basé sur le montant notifié par l'Etat. Il est en baisse par rapport au montant réellement perçu en 2025, du fait de la diminution des compensations de l'Etat pour les locaux industriels, prévue par la loi de finances (- 72 101 €).

### **1.2.6 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre comprend les éléments suivants :

- Les recettes issues des loyers et locations de salles, qui sont en augmentation (+ 25 997 €).
- Les redevances pour occupation du domaine public payées par les entreprises de réseaux de gaz et d'électricité. Le montant attendu est stable entre 2025 et 2026.
- La redevance payée par le délégataire INDIGO, dans le cadre du contrat de Délégation de service public relative au Stationnement payant, d'un montant de 40 000 €.
- La redevance variable versée par Q PARK, dans le cadre de la précédente délégation de service public « stationnement », qui est supérieure à celle de l'année précédente (+ 56 087 €).

Au global, ce chapitre donc est en hausse (de + 72 505 €).

# 1. La section d'investissement

## 2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 14 240 797,65 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses d'investissement		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
001	Solde d'investissement reporté (dont apurement du 1069)	461 086 €	0 €	-100,00%
13	Subventions d'investissement (annulations)	10 000 €	0 €	-100,00%
16	Emprunts	3 111 260 €	2 899 432 €	-6,81%
20	Immobilisations incorporelles	533 960 €	1 154 000 €	116,12%
204	Subventions d'équipement versées	213 038 €	0 €	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	7 224 698 €	6 566 617 €	-9,11%
23	Immobilisations en cours	260 000 €	200 000 €	-23,08%
26	Participations	10 000 €	0 €	-100,00%
27	Autres immobilisations financières	26 050 €	269 990 €	936,43%
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	200 000 €	200 000 €	0,00%
<b>Opérations d'ordre</b>				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000 €	100 000 €	-28,57%
041	Opérations patrimoniales	105 000 €	105 000 €	0,00%
<b>Restes à réaliser :</b>		2 884 965 €	2 745 759 €	-4,83%
<b>Total</b>		<b>15 180 057 €</b>	<b>14 240 798 €</b>	<b>-6,19%</b>

### 2.1.1. Emprunts (chapitre 16)

Ce chapitre comprend :

- Le remboursement en capital de la dette (pour un montant de 2 896 432 €). Ce montant est en diminution. Cela s'explique par le fait que plusieurs emprunts arriveront à échéance sur la période 2026–2029, ce qui entraîne une diminution du montant du capital à rembourser en 2026 et les années suivantes.
- Une enveloppe prévisionnelle de 3 000 € pour le remboursement des cautionnements perçus.

### 2.1.2. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ce chapitre contient notamment :

- *Des crédits pour la réalisation d'études* (306 000 €). Cela comprend notamment des études suivantes :
  - étude sur la mise en place d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE),
  - étude et faisabilité de l'aménagement d'un centre-ville, avec redynamisation commerciale et aménagements adaptés (avenue Eugène Thomas),
  - étude pour l'installation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) en lien avec les acteurs locaux, et les organismes publics concernés,
  - étude relative à l'installation d'un hôtel de police municipale sur un grand axe de la ville.
- *Les dépenses relatives à la publication des annonces de marchés publics d'investissement* (13 000 €).
- *L'achat de licences ou logiciels informatiques* pour un montant total de 565 000 €. Cela comprend par exemple le renouvellement de l'infrastructure système, et l'acquisition d'Office 365.
- *Les crédits pour l'acquisition de fonds de commerce.*  
Il est prévu une enveloppe prévisionnelle de 270 000 € pour la réalisation d'autres acquisitions de fonds de commerce. Cela permettra à la Ville de mener une politique active de diversification du commerce local.

### 2.1.3. Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

Au sein de ce chapitre, les dépenses d'investissement s'inscrivent dans le cadre des grands axes et objectifs présentés dans le rapport d'orientations budgétaires. Les principaux investissements inscrits au BP 2026 sont les suivants, par domaine :

#### Sécurité :

- L'acquisition et le renouvellement de caméras de vidéoprotection, ainsi que les travaux de câblage correspondant (350 000 €). La vidéoprotection, en plus d'être un outil indispensable à la réalisation des missions de la Police municipale de proximité, facilite le travail d'enquête de la police nationale et dissuade le passage à l'acte d'éventuels délinquants.
- Achat de matériels pour la police municipale de proximité (20 540 €).

#### Education :

De nombreux investissements sont prévus dans ce domaine (pour un montant total de 2 655 635 €) :

- Travaux et entretien des bâtiments scolaire : dont par exemple la rénovation complète de la chaufferie et du réseau secondaire de chauffage de l'école Mohamed-Megrez, la rénovation complète du réseau de chauffage de l'école Benoit-Malon, la réfection de l'étanchéité de l'école Robert-Desnos, la réfection de la cantine de l'école Charles-Péguy, l'installation de dispositifs de protection solaire (rideaux extérieurs) à l'école Benoit-Malon...
- Renouvellement des jeux dans les cours d'écoles.
- Achat de mobiliers et de matériels pour les écoles, les centres de loisirs ainsi que les unités de préparation culinaire. Dont par exemple, l'acquisition de vaisselle végétale pour renouveler la vaisselle utilisée dans les écoles, dans le cadre de la loi EGALIM ; ou l'achat de matériels informatiques, tels que l'installation de nouveaux Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI).

#### Espaces verts :

Le budget 2026 comprend les dépenses suivantes, afin d'améliorer le cadre de vie des Kremlinois et des Kremlinoises :

- Les aménagements et travaux suivants (912 722 €) :
  - L'installation de jeux dans le parc Pinel,
  - La brumisation du parc Pinel,
  - La végétalisation des voiries, et le réaménagement de jardinières de pleine terre.
- La plantation d'arbres et arbustes (55 000 €), selon le calendrier des périodes propices à la plantation.
- Achat de matériels et équipements pour les espaces verts (52 500 €).

#### Sport et jeunesse :

- Achat de matériels pour les services des sports et de la jeunesse (27 860 €).
- Travaux au sein des structures sportives et de jeunesse (131 900 €) : avec notamment l'aménagement des locaux de l'ancien de studio de musique, attenant à l'espace jeunesse, afin d'y installer la maison de la jeunesse.

#### Petite enfance :

- Achat de matériels pour les établissements petite enfance, et travaux dans les bâtiments (199 660 €), dont le réaménagement de la halte-garderie Marie-Claude Vaillant-Couturier, afin de transformer cette structure en multi-accueil. Cela permettra d'accueillir 16 enfants en journée complète, sur 47 semaines au lieu de 36 semaines.

#### Culture, solidarité, séniors et santé :

- Travaux de rénovation au sein de l'auditorium Lounès-Matoub, modification des assises pour les rendre plus confortables et acquisition de matériels techniques (210 000 €).
- Acquisition d'œuvres d'art et d'une fresque d'art urbain (16 000 €).
- Restauration de documents patrimoniaux et d'archives.
- Acquisition de matériels pour l'espace André-Maigné, le centre social Germaine-Tillion, le service de la culture, la Médiathèque, le club Lacroix (48 435 €).

#### Voirie, propreté et cimetière :

- Travaux et achat de matériels pour la voirie et la propreté urbaine (188 125 €) : avec par exemple l'achat de corbeilles de villes et de bancs, l'acquisition d'outillages et de signalétiques.
- Travaux et acquisitions de matériels au sein du cimetière (77 750 €) : avec notamment le début des travaux d'agrandissement du columbarium.

#### Garage :

- L'objectif est de renouveler les véhicules, afin d'en acquérir de moins polluants dans le cadre du verdissement de la flotte.  
Cette année, il est par exemple prévu le remplacement d'une balayeuse diesel par une balayeuse électrique ; et le changement de deux véhicules utilitaires (pour le service des espaces verts et le service de la propreté urbaine) par des véhicules électriques (853 000 €).
- L'acquisition de matériels et de mobiliers pour le service logistique et le garage (48 000 €).

#### Informatique et téléphonie :

- Achat et renouvellement de matériels informatiques et de téléphonie (118 000 €).

Il faut noter que 1 549 000 € des dépenses présentées ci-dessus s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et de la diminution de la consommation des fluides.

Il faut souligner aussi qu'au compte-administratif 2026, ces dépenses d'investissement seront présentées dans le cadre d'une annexe relative à « l'impact du budget pour la transition écologique ».

#### **2.1.4. Les immobilisations en cours (chapitre 23)**

Au BP 2026, ce chapitre comprend un seul élément :

- Le versement des avances dans le cadre de marchés de travaux (200 000 €). Ces dépenses s'équilibrent en recettes au même chapitre.

#### **2.1.5. Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Au sein de ce chapitre sont inscrites les dépenses suivantes :

- Une enveloppe prévisionnelle pour les dépôts de garantie versés (75 050 €), dans le cadre notamment des acquisitions de fonds de commerce.
- La participation (de 20 %) versée par la ville, pour les acquisitions de commerces réalisées par le SAF 94, dans le cadre des conventions d'action foncière (194 940 €). Il est notamment prévu l'acquisition du commerce situé 28 avenue Eugène Thomas. Le montant d'acquisition s'élève à 39 000 €.

#### **2.1.6. Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (chapitre 454)**

La Ville a inscrit 200 000 € dans le cas où elle aurait des travaux d'office à réaliser, suite à un péril constaté sur un immeuble ou un pavillon.

Dans le cadre de cette procédure, il est prévu que la somme soit remboursée par le propriétaire. Aussi, les recettes d'investissement d'un montant équivalent sont également prévues au BP 2026.

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 14 240 797,65 €, sont ventilées ainsi :

Recettes d'investissement		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
001	Solde d'investissement reporté (dont apurement du 1069)	0 €	455 346 €	100,00%
024	Produit des cessions	2 421 751 €	718 751 €	-70,32%
102	Dotations et fonds d'investissement	400 000 €	575 000 €	43,75%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 846 052 €	0 €	-100,00%
13	Subventions d'investissement reçues	535 705 €	1 462 680 €	173,04%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 503 000 €	2 703 000 €	-39,97%
23	Immobilisations en cours	200 000 €	200 000 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	0 €	200 000 €	100,00%
454	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	200 000 €	200 000 €	0,00%
<b>Opérations d'ordre</b>				
021	Virement de la section de fonctionnement	1 588 550 €	2 621 021 €	64,99%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	1 880 000 €	2 000 000 €	6,38%
041	Opérations patrimoniales	105 000 €	105 000 €	0,00%
<b>Restes à réaliser :</b>		1 500 000 €	3 000 000 €	100,00%
<b>Total</b>		<b>15 180 057 €</b>	<b>14 240 798 €</b>	<b>-6,19%</b>

### 2.2.1 Solde d'investissement reporté (chapitre 001)

A ce chapitre, est repris le solde excédentaire de la section d'investissement de l'année précédente (519 639,56 €).

De plus, conformément à la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2023, à compter de l'exercice 2024, la Ville doit apurer le compte 1069 (d'un montant total de 642 940,38 €) sur 10 ans (soit 1/10<sup>ème</sup> par an). Ainsi, le montant de l'apurement (- 64 294,04 €) doit être ajouté au résultat d'investissement.

C'est pourquoi, l'inscription est de 455 345,52 €.

### 2.2.2 Produit des cessions (chapitre 024)

Plusieurs sessions sont prévues en 2026, pour un montant estimatif total de 718 751 € :

- le lot B du terrain situé 16 rue Sémard,
- les appartements situés 12 rue Anatole France et 52 rue Elisée Reclus,
- la cession des tréfonds liée au passage de la ligne 14 du métro sous les terrains appartenant à la ville,
- la cession du droit au bail pour des commerces,
- la cession de véhicules

### 2.2.3 Les dotations et fonds d'investissement (chapitre 102)

Cette recette est constituée de deux éléments :

→ *Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)*. Il s'agit d'une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales, qui compense forfaitairement la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses. Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L.1615-6 du Code général des collectivités territoriales est de 16,404 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissement et les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées l'année précédente.

Le montant attendu en 2026 est en augmentation par rapport au budgété 2025, au regard des dépenses d'investissement réalisées en 2025.

- *La taxe d'aménagement perçue par la commune.* Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments). Pour cette recette, qui dépend des projets d'aménagement réalisés sur la ville, la municipalité prévoit un montant estimatif de 75 000 €, au regard des projets en cours.

#### **2.2.4 Subventions d'investissement reçues (chapitre 13)**

Ce chapitre comprend les subventions d'investissement attendues par la Ville.

Au BP 2026, il s'agit notamment des subventions suivantes :

- les subventions de la RATP pour le réaménagement du square Jules Guesde (372 460 €) et du square Simone Weil (120 000 €),
- une subvention de la Région Ile de France pour l'aménagement du square Edith Piaf (125 000 €),
- plusieurs subventions de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Fonds d'investissement métropolitain, pour l'acquisition de véhicules électriques (208 500 € au total),
- une subvention de la Région Ile de France, pour la rénovation de l'auditorium Lounès-Matoub et l'achat de matériels techniques (75 000 €).

A noter également, que le BP 2026 comprend une recette liée à l'aménagement de l'Entrée de Ville Sud-Ouest (EVSO). Il s'agit d'un versement dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP), pour l'îlot E, d'un montant de 501 600 €.

L'objectif de la municipalité est de rechercher le taux de subvention des projets d'investissement le plus élevé possible. Un certain nombre de dossiers de demande de subvention seront déposés. Toutefois, dans un souci de bonne gestion et de prudence, la Ville souhaite attendre les notifications des organismes financeurs pour inscrire de nouvelles subventions au budget.

#### **2.2.5 Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

En 2026, la commune s'efforcera de maintenir un niveau d'endettement soutenable.

Il est prévu un emprunt de 2 700 000 € au BP 2026.

Il convient de préciser que les ressources propres de la commune permettront de couvrir la totalité du remboursement en capital de la dette, respectant ainsi les exigences du principe d'équilibre budgétaire.

#### **2.2.6 Immobilisations en cours (chapitre 23), Travaux effectués d'office pour compte de tiers (chapitre 454)**

Les inscriptions budgétaires de ces chapitres viennent équilibrer des inscriptions en dépenses d'investissement :

- Le remboursement des avances dans le cadre des marchés de travaux (200 000 € au chapitre 23),
- Le remboursement, par les propriétaires, des frais engagés dans le cadre de travaux d'office (200 000 € au chapitre 454).

#### **2.2.7 Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Au sein de ce chapitre, sont prévues deux recettes :

- Une enveloppe prévisionnelle, pour le remboursement des dépôts de garantie, lors des cessions des fonds de commerce (50 000 €),
- En 2021, la ville avait consigné le montant de 150 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, dans le cadre d'un contentieux relatif à l'acquisition d'un fonds de commerce (situé au 48 avenue de Fontainebleau). Le contentieux étant maintenant terminé, la ville pourra déconsigner ce montant de 150 000 €, ce qui génèrera une recette d'investissement.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget Primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 53 665 951,72 €
- Section d'investissement : 14 240 797,65 €

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-1 et suivants, et L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2023-119 du 14 décembre 2023 relative à l'apurement du compte 1069 présentant un solde débiteur,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026,

Vu la délibération n°2026-028 du 23 avril 2026 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, pour le budget principal de la ville,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Vu la proposition d'amendement n°1 refusée par 30 voix contre (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Ibrahima TRAORE), 3 pour (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER) et 2 ne prenant pas part au vote (Rim YEHYA Hakim MAMOUNI),

Vu la proposition d'amendement n°2 refusée par 28 voix contre (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Enrica SARTORI), 3 pour (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER), 1 abstention (Toufik KHIAR) et 3 ne prenant pas part au vote (Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI, Ibrahima TRAORE),

Vu la proposition d'amendement n°3 refusée par 27 voix contre (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL), 5 pour (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI), 1 abstention (Enrica SARTORI), et 2 ne prenant pas part au vote (Toufik KHIAR, Ibrahima TRAORE),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL), 7 contre (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Ibrahima TRAORE), et 1 abstention (Toufik KHIAR),

## Article unique

De voter le budget primitif 2026 ci-annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 53 665 951,72 €
- Section d'investissement : 14 240 797,65 €

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE DU KREMLIN BICETRE**  
COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 21940043900010  
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D IVRY-SUR-SEINE

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
**voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	44

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	47
A1.01 - Opérations non ventilables	50
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	51
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	54
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	55
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	56
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	59
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	63
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	66
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	67
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	70
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	72
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	82
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	88
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	89
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	101
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	106
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	107
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	108
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	111
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	113
A2.938 - Fonction 8 - Transports	116

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	120
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	121
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	127
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	129

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	130
B3.1 - Etat des provisions constituées	131
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	133
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	134
B7.3 - Etat des emprunts garantis	135
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	146
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	147
B7.8 - Autres engagements donnés	153
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	157
B9 - Etat du personnel	158
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	169
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	175
B11.2 - Liste des établissements publics créés	177
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	178
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	179
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	180
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	181
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	183
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	184
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	185

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	23773

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1497.30

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2063.01
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2102.13
3	Dépenses d'équipement brut / population	331.95
4	Encours de dette / population (2) (3)	1009.58
5	DGF / population	55.24
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	58.93%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103.61%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15.79%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	48.03%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1,86%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	60 950 418,28	63 298 101,49	1 763 887,58	A1	4 111 570,79
<b>Investissement</b>	9 056 284,98	10 037 010,82	(3) -461 086,28	A2	519 639,56
<b>Fonctionnement</b>	51 894 133,30	53 261 090,67	(4) 2 224 973,86	A3	3 591 931,23

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II style="text-align: right;">2 745 758,84	III + IV	3 000 000,00	B1	254 241,16
<b>Investissement</b>	I style="text-align: right;">2 745 758,84	III	3 000 000,00	B2	254 241,16
<b>Fonctionnement</b>	II style="text-align: right;">0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	4 365 811,95
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	773 880,72
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	3 591 931,23

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 2 745 758,84
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0	Opération d'équipement n° 0	510 871,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	189 595,98
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 955 271,54
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	90 019,37
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>3 000 000,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	11 495 038,81	10 785 452,13

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 745 758,84	3 000 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 455 345,52

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)		14 240 797,65	14 240 797,65
--	--	---------------	---------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	53 665 951,72	50 074 020,49

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 591 931,23

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)		53 665 951,72	53 665 951,72
---	--	---------------	---------------

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>67 906 749,37</b>	<b>67 906 749,37</b>
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
APEV2024	ESPACES VERTS	21	3 559 802,62
APGYM2024	GYMNASES	23	10 424 117,40
APSECU2024	SECURITE	21	265 625,14
<b>TOTAL</b>			<b>14 249 545,16</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 249 545,16</b>
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	533 960,00	201 865,98	1 154 000,00	1 154 000,00	1 355 865,98
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	173 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	7 681 121,86	2 453 873,49	6 566 616,81	6 566 616,81	9 020 490,30
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	260 000,00	90 019,37	200 000,00	200 000,00	290 019,37
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>8 648 119,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>7 920 616,81</b>	<b>7 920 616,81</b>	<b>10 666 375,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 111 260,00	0,00	2 899 432,00	2 899 432,00	2 899 432,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	26 050,00	0,00	269 990,00	269 990,00	269 990,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 157 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 169 422,00</b>	<b>3 169 422,00</b>	<b>3 169 422,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>12 005 429,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>11 290 038,81</b>	<b>11 290 038,81</b>	<b>14 035 797,65</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	120 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	105 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>225 000,00</b>		<b>205 000,00</b>	<b>205 000,00</b>	<b>205 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 230 429,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>11 495 038,81</b>	<b>11 495 038,81</b>	<b>14 240 797,65</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 240 797,65</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 135 705,00	0,00	1 462 680,00	1 462 680,00	1 462 680,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	4 500 000,00	3 000 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00	5 700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 835 705,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 362 680,00</b>	<b>4 362 680,00</b>	<b>7 362 680,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	575 000,00	575 000,00	575 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 846 051,57	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 721 751,00	0,00	718 751,00	718 751,00	718 751,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 970 802,57</b>	<b>0,00</b>	<b>1 496 751,00</b>	<b>1 496 751,00</b>	<b>1 496 751,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>11 006 507,57</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>6 059 431,00</b>	<b>6 059 431,00</b>	<b>9 059 431,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 164 973,86		2 621 021,13	2 621 021,13	2 621 021,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 800 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	105 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 069 973,86</b>		<b>4 726 021,13</b>	<b>4 726 021,13</b>	<b>4 726 021,13</b>

<b>TOTAL</b>	<b>14 076 481,43</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>10 785 452,13</b>	<b>10 785 452,13</b>	<b>13 785 452,13</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>455 345,52</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 240 797,65</b>
---	----------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>4 521 021,13</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	8 633 631,00	0,00	8 143 655,59	8 143 655,59	8 143 655,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	28 500 000,00	0,00	28 900 000,00	28 900 000,00	28 900 000,00
014	Atténuations de produits	810 000,00	0,00	980 500,00	980 500,00	980 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 350 404,20	0,00	10 288 775,00	10 288 775,00	10 288 775,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>48 294 035,20</b>	<b>0,00</b>	<b>48 312 930,59</b>	<b>48 312 930,59</b>	<b>48 312 930,59</b>
66	Charges financières	655 022,00	0,00	672 000,00	672 000,00	672 000,00
67	Charges spécifiques (3)	19 600,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>48 988 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>49 044 930,59</b>	<b>49 044 930,59</b>	<b>49 044 930,59</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 164 973,86		2 621 021,13	2 621 021,13	2 621 021,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 800 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 964 973,86</b>		<b>4 621 021,13</b>	<b>4 621 021,13</b>	<b>4 621 021,13</b>

<b>TOTAL</b>	<b>51 953 631,06</b>	<b>0,00</b>	<b>53 665 951,72</b>	<b>53 665 951,72</b>	<b>53 665 951,72</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>53 665 951,72</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	185 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 354 914,00	0,00	3 600 927,50	3 600 927,50	3 600 927,50
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 740 151,00	0,00	7 847 189,00	7 847 189,00	7 847 189,00
731	Fiscalité locale	33 251 686,00	0,00	33 084 338,00	33 084 338,00	33 084 338,00
74	Dotations et participations (3)	4 810 348,20	0,00	4 876 502,67	4 876 502,67	4 876 502,67
75	Autres produits de gestion courante (3)	266 556,00	0,00	339 061,32	339 061,32	339 061,32
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>49 608 655,20</b>	<b>0,00</b>	<b>49 958 018,49</b>	<b>49 958 018,49</b>	<b>49 958 018,49</b>
76	Produits financiers	2,00	0,00	16 002,00	16 002,00	16 002,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>49 608 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>49 974 020,49</b>	<b>49 974 020,49</b>	<b>49 974 020,49</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	120 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>120 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>49 728 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>50 074 020,49</b>	<b>50 074 020,49</b>	<b>50 074 020,49</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 591 931,23</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>53 665 951,72</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>4 521 021,13</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	50 000,00	50 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 899 432,00	0,00	2 899 432,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	510 871,95		510 871,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 343 595,98	0,00	1 343 595,98
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	8 521 888,35	155 000,00	8 676 888,35
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	290 019,37	0,00	290 019,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	269 990,00	0,00	269 990,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>14 035 797,65</b>	<b>205 000,00</b>	<b>14 240 797,65</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 240 797,65</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	8 143 655,59		8 143 655,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	28 900 000,00		28 900 000,00
014	Atténuations de produits	980 500,00		980 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10 288 775,00	0,00	10 288 775,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	672 000,00	0,00	672 000,00
67	Charges spécifiques (9)	40 000,00	0,00	40 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	2 000 000,00	2 020 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 621 021,13	2 621 021,13
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>49 044 930,59</b>	<b>4 621 021,13</b>	<b>53 665 951,72</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>53 665 951,72</b>
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	575 000,00	0,00	575 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 462 680,00	0,00	1 462 680,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 703 000,00	0,00	5 703 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	105 000,00	105 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	200 000,00	0,00	200 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	200 000,00	0,00	200 000,00
28	Amortissement des immobilisations		2 000 000,00	2 000 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 621 021,13	2 621 021,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	718 751,00		718 751,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>9 059 431,00</b>	<b>4 726 021,13</b>	<b>13 785 452,13</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>455 345,52</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 240 797,65</b>
---	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	210 000,00		210 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 600 927,50		3 600 927,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 847 189,00		7 847 189,00
731	Fiscalité locale	33 084 338,00		33 084 338,00
74	Dotations et participations (8)	4 876 502,67		4 876 502,67
75	Autres produits de gestion courante (8)	339 061,32	0,00	339 061,32
76	Produits financiers	16 002,00	0,00	16 002,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>49 974 020,49</b>	<b>100 000,00</b>	<b>50 074 020,49</b>
			+
			<b>3 591 931,23</b>
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>53 665 951,72</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 230 429,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>0,00</b>	<b>11 495 038,81</b>	<b>11 495 038,81</b>	<b>0,00</b>	<b>11 495 038,81</b>	<b>14 240 797,65</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	533 960,00	189 595,98	0,00	1 154 000,00	1 154 000,00	0,00	1 154 000,00	1 343 595,98
204	Subventions d'équipement versées (9)	173 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 051 121,86	1 955 271,54	0,00	6 566 616,81	6 566 616,81	0,00	6 566 616,81	8 521 888,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	260 000,00	90 019,37	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	290 019,37
	Total des opérations d'équipement (3)	1 630 000,00	510 871,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 871,95
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>8 648 119,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 616,81</b>	<b>7 920 616,81</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 616,81</b>	<b>10 666 375,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 111 260,00	0,00		2 899 432,00	2 899 432,00		2 899 432,00	2 899 432,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	26 050,00	0,00	0,00	269 990,00	269 990,00	0,00	269 990,00	269 990,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 157 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 169 422,00</b>	<b>3 169 422,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 169 422,00</b>	<b>3 169 422,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>12 005 429,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>0,00</b>	<b>11 290 038,81</b>	<b>11 290 038,81</b>	<b>0,00</b>	<b>11 290 038,81</b>	<b>14 035 797,65</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	120 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	105 000,00			105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>225 000,00</b>			<b>205 000,00</b>	<b>205 000,00</b>		<b>205 000,00</b>	<b>205 000,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>									<b>0,00</b>

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>14 240 797,65</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 230 429,86</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>10 785 452,13</b>	<b>10 785 452,13</b>	<b>13 785 452,13</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 135 705,00	0,00	1 462 680,00	1 462 680,00	1 462 680,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 500 000,00	3 000 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00	5 700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 835 705,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 362 680,00</b>	<b>4 362 680,00</b>	<b>7 362 680,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	575 000,00	575 000,00	575 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 721 751,00	0,00	718 751,00	718 751,00	718 751,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 124 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 496 751,00</b>	<b>1 496 751,00</b>	<b>1 496 751,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 160 456,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>6 059 431,00</b>	<b>6 059 431,00</b>	<b>9 059 431,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 164 973,86		2 621 021,13	2 621 021,13	2 621 021,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 800 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	105 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 069 973,86</b>		<b>4 726 021,13</b>	<b>4 726 021,13</b>	<b>4 726 021,13</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>455 345,52</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>14 240 797,65</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 230 429,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>0,00</b>	<b>11 495 038,81</b>	<b>11 495 038,81</b>	<b>0,00</b>	<b>11 495 038,81</b>	<b>14 240 797,65</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	533 960,00	189 595,98	0,00	1 154 000,00	1 154 000,00	0,00	1 154 000,00	1 343 595,98
2031	Frais d'études	246 960,00	110 441,49		306 000,00	306 000,00	0,00	306 000,00	416 441,49
2033	Frais d'insertion	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
2051	Concessions, droits similaires	124 000,00	73 854,49		565 000,00	565 000,00	0,00	565 000,00	638 854,49
2088	Autres immobilisations incorporelles	150 000,00	5 300,00		270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	275 300,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	173 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	133 038,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 051 121,86	1 955 271,54	0,00	6 566 616,81	6 566 616,81	0,00	6 566 616,81	8 521 888,35
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	2 775,43		0,00	0,00	0,00	0,00	2 775,43
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	60 000,00	39 002,52		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	94 002,52
2128	Autres agencements et aménagements	1 527 495,06	992 937,90		1 014 900,00	1 014 900,00	0,00	1 014 900,00	2 007 837,90
21312	Bâtiments scolaires	0,00	1 050,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	120 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
21318	Autres bâtiments publics	3 860,00	600,00		3 860,00	3 860,00	0,00	3 860,00	4 460,00
21321	Immeubles de rapport	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21351	Bâtiments publics	2 490 159,80	425 039,67		2 923 928,00	2 923 928,00	0,00	2 923 928,00	3 348 967,67
21352	Bâtiments privés	50 000,00	3 780,00		0,00	0,00	0,00	0,00	3 780,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	8 940,00		0,00	0,00	0,00	0,00	8 940,00
2152	Installations de voirie	36 000,00	7 116,00		51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	58 116,00
21533	Réseaux câblés	50 000,00	52 809,35		68 000,00	68 000,00	0,00	68 000,00	120 809,35
21534	Réseaux d'électrification	105 000,00	11 147,48		0,00	0,00	0,00	0,00	11 147,48

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	30 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
21578	Autre matériel technique	0,00	7 000,71		0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,71
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	231 425,00	72 887,82		351 407,00	351 407,00	0,00	351 407,00	424 294,82
21611	Biens sous-jacents	150 000,00	0,00		78 500,00	78 500,00	0,00	78 500,00	78 500,00
21621	Biens sous-jacents	20 000,00	9 480,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	25 480,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	2 289,11		0,00	0,00	0,00	0,00	2 289,11
21828	Autres matériels de transport	451 057,00	38 758,78		853 400,00	853 400,00	0,00	853 400,00	892 158,78
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	8 385,60		0,00	0,00	0,00	0,00	8 385,60
21838	Autre matériel informatique	191 300,00	124 336,50		145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	269 336,50
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	22 000,00	0,00		23 200,00	23 200,00	0,00	23 200,00	23 200,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	75 850,00	45 015,56		107 815,00	107 815,00	0,00	107 815,00	152 830,56
2185	Matériel de téléphonie	10 000,00	7 053,18		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	17 053,18
2188	Autres immobilisations corporelles	413 475,00	94 865,93		749 106,81	749 106,81	0,00	749 106,81	843 972,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	260 000,00	90 019,37	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	290 019,37
2313	Constructions	60 000,00	90 019,37		0,00	0,00	0,00	0,00	90 019,37
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 630 000,00	510 871,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 871,95
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>8 648 119,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 616,81</b>	<b>7 920 616,81</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 616,81</b>	<b>10 666 375,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 111 260,00	0,00		2 899 432,00	2 899 432,00		2 899 432,00	2 899 432,00
1641	Emprunts en euros	3 108 260,00	0,00		2 896 432,00	2 896 432,00		2 896 432,00	2 896 432,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	26 050,00	0,00	0,00	269 990,00	269 990,00	0,00	269 990,00	269 990,00
275	Dépôts et cautionnements versés	26 050,00	0,00		75 050,00	75 050,00	0,00	75 050,00	75 050,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00		194 940,00	194 940,00	0,00	194 940,00	194 940,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 157 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 169 422,00</b>	<b>3 169 422,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 169 422,00</b>	<b>3 169 422,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
454110	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	<b>200 000,00</b>	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>12 005 429,86</b>	<b>2 745 758,84</b>	<b>0,00</b>	<b>11 290 038,81</b>	<b>11 290 038,81</b>	<b>0,00</b>	<b>11 290 038,81</b>	<b>14 035 797,65</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	120 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	70 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	70 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2826	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
	<i>Charges transférées (7)</i>	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
21312	<i>Bâtiments scolaires</i>	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
21351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	105 000,00			105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
2128	<i>Autres agencements et aménagements</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	105 000,00			105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
21351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>225 000,00</b>			<b>205 000,00</b>	<b>205 000,00</b>		<b>205 000,00</b>	<b>205 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0	ESPACES VERTS	APEV2024	2 298 930,67	510 871,95	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 298 930,67</b>	<b>510 871,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0**  
**LIBELLE : ESPACES VERTS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : APEV2024**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>3 467 353,29</b>	<b>2 298 930,67</b>	<b>a 510 871,95</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>5 040,00</b>	<b>12 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	5 040,00	12 270,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 467 353,29</b>	<b>2 293 890,67</b>	<b>498 601,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	3 467 353,29	2 279 390,29	321 608,56	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	14 500,38	176 993,39	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-510 871,95</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		12 230 429,86	3 000 000,00	10 785 452,13	10 785 452,13	13 785 452,13
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 135 705,00	0,00	1 462 680,00	1 462 680,00	1 462 680,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	5 705,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	125 120,00	125 120,00	125 120,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	330 000,00	0,00	208 500,00	208 500,00	208 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	800 000,00	0,00	1 119 060,00	1 119 060,00	1 119 060,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	4 500 000,00	3 000 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00	5 700 000,00
1641	Emprunts en euros	4 500 000,00	3 000 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00	5 700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 835 705,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 362 680,00</b>	<b>4 362 680,00</b>	<b>7 362 680,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	400 000,00	0,00	575 000,00	575 000,00	575 000,00
10222	FCTVA	350 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 721 751,00	0,00	718 751,00	718 751,00	718 751,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 124 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 496 751,00</b>	<b>1 496 751,00</b>	<b>1 496 751,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 160 456,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>6 059 431,00</b>	<b>6 059 431,00</b>	<b>9 059 431,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 164 973,86		2 621 021,13	2 621 021,13	2 621 021,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 800 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00		0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 800 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	105 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
2033	Frais d'insertion	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 069 973,86</b>		<b>4 726 021,13</b>	<b>4 726 021,13</b>	<b>4 726 021,13</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>51 953 631,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 665 951,72</b>	<b>53 665 951,72</b>	<b>0,00</b>	<b>53 665 951,72</b>	<b>53 665 951,72</b>
011	Charges à caractère général (3)	8 633 631,00	0,00	0,00	8 143 655,59	8 143 655,59	0,00	8 143 655,59	8 143 655,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	28 500 000,00	0,00		28 900 000,00	28 900 000,00		28 900 000,00	28 900 000,00
014	Atténuations de produits	810 000,00	0,00		980 500,00	980 500,00		980 500,00	980 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 350 404,20	0,00	0,00	10 288 775,00	10 288 775,00	0,00	10 288 775,00	10 288 775,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>48 294 035,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 312 930,59</b>	<b>48 312 930,59</b>	<b>0,00</b>	<b>48 312 930,59</b>	<b>48 312 930,59</b>
66	Charges financières	655 022,00	0,00		672 000,00	672 000,00		672 000,00	672 000,00
67	Charges spécifiques (3)	19 600,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>694 622,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>732 000,00</b>	<b>732 000,00</b>		<b>732 000,00</b>	<b>732 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>48 988 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 044 930,59</b>	<b>49 044 930,59</b>	<b>0,00</b>	<b>49 044 930,59</b>	<b>49 044 930,59</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 164 973,86			2 621 021,13	2 621 021,13		2 621 021,13	2 621 021,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 800 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 964 973,86</b>			<b>4 621 021,13</b>	<b>4 621 021,13</b>		<b>4 621 021,13</b>	<b>4 621 021,13</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>53 665 951,72</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

### RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>49 728 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>50 074 020,49</b>	<b>50 074 020,49</b>	<b>50 074 020,49</b>
013	Atténuations de charges (2)	185 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 354 914,00	0,00	3 600 927,50	3 600 927,50	3 600 927,50
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 740 151,00	0,00	7 847 189,00	7 847 189,00	7 847 189,00
731	Fiscalité locale	33 251 686,00	0,00	33 084 338,00	33 084 338,00	33 084 338,00
74	Dotations et participations (2)	4 810 348,20	0,00	4 876 502,67	4 876 502,67	4 876 502,67
75	Autres produits de gestion courante (2)	266 556,00	0,00	339 061,32	339 061,32	339 061,32
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>49 608 655,20</b>	<b>0,00</b>	<b>49 958 018,49</b>	<b>49 958 018,49</b>	<b>49 958 018,49</b>
76	Produits financiers	2,00	0,00	16 002,00	16 002,00	16 002,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 002,00</b>	<b>16 002,00</b>	<b>16 002,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>49 608 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>49 974 020,49</b>	<b>49 974 020,49</b>	<b>49 974 020,49</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	120 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>3 591 931,23</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>53 665 951,72</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>51 953 631,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 665 951,72</b>	<b>53 665 951,72</b>	<b>0,00</b>	<b>53 665 951,72</b>	<b>53 665 951,72</b>
011	Charges à caractère général (4)	8 633 631,00	0,00	0,00	8 143 655,59	8 143 655,59	0,00	8 143 655,59	8 143 655,59
6042	Achats de prestations de services	227 840,00	0,00		162 400,00	162 400,00	0,00	162 400,00	162 400,00
60611	Eau et assainissement	170 419,02	0,00		173 827,41	173 827,41	0,00	173 827,41	173 827,41
60612	Energie - Electricité	900 366,98	0,00		782 322,95	782 322,95	0,00	782 322,95	782 322,95
60613	Chauffage urbain	589 462,00	0,00		592 468,65	592 468,65	0,00	592 468,65	592 468,65
60621	Combustibles	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	125 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
60623	Alimentation	1 017 080,00	0,00		1 029 055,00	1 029 055,00	0,00	1 029 055,00	1 029 055,00
60628	Autres fournitures non stockées	68 387,50	0,00		80 482,50	80 482,50	0,00	80 482,50	80 482,50
60631	Fournitures d'entretien	79 220,00	0,00		78 720,00	78 720,00	0,00	78 720,00	78 720,00
60632	Fournitures de petit équipement	207 683,65	0,00		208 560,00	208 560,00	0,00	208 560,00	208 560,00
60633	Fournitures de voirie	35 500,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	84 500,00	0,00		104 500,00	104 500,00	0,00	104 500,00	104 500,00
6064	Fournitures administratives	28 010,00	0,00		34 450,00	34 450,00	0,00	34 450,00	34 450,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	37 000,00	0,00		34 887,00	34 887,00	0,00	34 887,00	34 887,00
6067	Fournitures scolaires	38 380,00	0,00		45 005,00	45 005,00	0,00	45 005,00	45 005,00
6068	Autres matières et fournitures	101 575,00	0,00		87 664,00	87 664,00	0,00	87 664,00	87 664,00
611	Contrats de prestations de services	747 760,00	0,00		534 805,40	534 805,40	0,00	534 805,40	534 805,40
6132	Locations immobilières	431 808,00	0,00		514 113,00	514 113,00	0,00	514 113,00	514 113,00
61351	Matériel roulant	130 000,00	0,00		79 000,00	79 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00
61358	Autres	65 514,00	0,00		51 460,00	51 460,00	0,00	51 460,00	51 460,00
614	Charges locatives et de copropriété	80 194,00	0,00		88 522,30	88 522,30	0,00	88 522,30	88 522,30
61521	Entretien terrains	155 034,33	0,00		104 120,00	104 120,00	0,00	104 120,00	104 120,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	0,00		100 045,00	100 045,00	0,00	100 045,00	100 045,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	19 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
61551	Entretien matériel roulant	70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 177,00	0,00		79 435,00	79 435,00	0,00	79 435,00	79 435,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6156	Maintenance	618 638,20	0,00		655 880,20	655 880,20	0,00	655 880,20	655 880,20
6161	Multirisques	208 960,00	0,00		227 165,00	227 165,00	0,00	227 165,00	227 165,00
617	Etudes et recherches	2 640,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6182	Documentation générale et technique	26 005,00	0,00		26 493,30	26 493,30	0,00	26 493,30	26 493,30
6184	Versements à des organismes de formation	103 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
6188	Autres frais divers	369 490,66	0,00		319 922,00	319 922,00	0,00	319 922,00	319 922,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	166 650,00	0,00		114 952,00	114 952,00	0,00	114 952,00	114 952,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 540,00	0,00		36 540,00	36 540,00	0,00	36 540,00	36 540,00
6228	Divers	142 985,00	0,00		125 010,00	125 010,00	0,00	125 010,00	125 010,00
6231	Annonces et insertions	57 700,00	0,00		49 060,00	49 060,00	0,00	49 060,00	49 060,00
6232	Fêtes et cérémonies	319 366,00	0,00		269 055,49	269 055,49	0,00	269 055,49	269 055,49
6234	Réceptions	3 600,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
6236	Catalogues et imprimés	134 735,00	0,00		101 400,00	101 400,00	0,00	101 400,00	101 400,00
6238	Divers	52 305,00	0,00		42 335,00	42 335,00	0,00	42 335,00	42 335,00
6241	Transports de biens	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	29 200,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
6248	Divers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	28 434,70	0,00		34 034,70	34 034,70	0,00	34 034,70	34 034,70
6261	Frais d'affranchissement	62 500,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
6262	Frais de télécommunications	73 400,00	0,00		64 050,00	64 050,00	0,00	64 050,00	64 050,00
627	Services bancaires et assimilés	8 405,00	0,00		14 300,00	14 300,00	0,00	14 300,00	14 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	62 926,00	0,00		52 562,00	52 562,00	0,00	52 562,00	52 562,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	6 000,00	0,00		49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	74 900,00	0,00		94 645,00	94 645,00	0,00	94 645,00	94 645,00
6288	Autres services extérieurs	367 744,96	0,00		307 594,96	307 594,96	0,00	307 594,96	307 594,96
63512	Taxes foncières	15 003,00	0,00		57 497,73	57 497,73	0,00	57 497,73	57 497,73
63513	Autres impôts locaux	6 146,00	0,00		6 255,00	6 255,00	0,00	6 255,00	6 255,00
6358	Autres droits	20 930,00	0,00		12 300,00	12 300,00	0,00	12 300,00	12 300,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	7 515,00	0,00		8 860,00	8 860,00	0,00	8 860,00	8 860,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	28 500 000,00	0,00		28 900 000,00	28 900 000,00		28 900 000,00	28 900 000,00
6218	Autre personnel extérieur	113 521,31	0,00		98 987,44	98 987,44		98 987,44	98 987,44
6331	Versement mobilité	512 698,39	0,00		514 831,49	514 831,49		514 831,49	514 831,49
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	80 714,66	0,00		80 545,99	80 545,99		80 545,99	80 545,99
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	248 456,88	0,00		252 722,74	252 722,74		252 722,74	252 722,74
64111	Rémunération principale titulaires	9 287 631,83	0,00		9 242 639,26	9 242 639,26		9 242 639,26	9 242 639,26
64112	SFT, indemnité de résidence	397 139,46	0,00		409 252,75	409 252,75		409 252,75	409 252,75
64113	NBI	113 381,94	0,00		110 160,90	110 160,90		110 160,90	110 160,90
64118	Autres indemnités	3 013 234,30	0,00		3 159 961,34	3 159 961,34		3 159 961,34	3 159 961,34
64121	Rémunération principale	329 019,22	0,00		343 879,85	343 879,85		343 879,85	343 879,85
64128	Autres indemnités	97 872,61	0,00		64 568,39	64 568,39		64 568,39	64 568,39
64131	Rémunérations	5 649 673,25	0,00		6 035 835,74	6 035 835,74		6 035 835,74	6 035 835,74
64132	SFT, indemnité de résidence	184 595,97	0,00		180 534,95	180 534,95		180 534,95	180 534,95
6414	Personnel rémunéré à la vacation	984 799,19	0,00		632 669,71	632 669,71		632 669,71	632 669,71
6417	Rémunérations des apprentis	127 553,83	0,00		116 393,02	116 393,02		116 393,02	116 393,02
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 457 934,81	0,00		3 538 599,64	3 538 599,64		3 538 599,64	3 538 599,64
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 287 955,88	0,00		3 592 601,37	3 592 601,37		3 592 601,37	3 592 601,37
6454	Cotisations à l'assurance chômage	281 126,62	0,00		280 148,13	280 148,13		280 148,13	280 148,13
6455	Cotisations pour assurance du personnel	27 694,20	0,00		32 131,62	32 131,62		32 131,62	32 131,62
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	120 275,38	0,00		40 144,21	40 144,21		40 144,21	40 144,21
64731	Allocations chômage versées directement	2 634,62	0,00		20 189,93	20 189,93		20 189,93	20 189,93
6475	Médecine du travail, pharmacie	80 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6488	Autres	102 085,65	0,00		3 201,53	3 201,53		3 201,53	3 201,53
014	Atténuations de produits	810 000,00	0,00		980 500,00	980 500,00		980 500,00	980 500,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	85 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	600 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	125 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10 350 404,20	0,00	0,00	10 288 775,00	10 288 775,00	0,00	10 288 775,00	10 288 775,00
65131	Bourses	15 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65132	Prix	2 025,00	0,00		1 950,00	1 950,00	0,00	1 950,00	1 950,00
65138	Autres secours	6 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65311	Indemnités de fonction	259 000,00	0,00		345 000,00	345 000,00	0,00	345 000,00	345 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
65313	Cotisations de retraite	26 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6542	Créances éteintes	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6553	Service d'incendie	651 500,00	0,00		660 000,00	660 000,00	0,00	660 000,00	660 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	7 493 517,00	0,00		7 349 000,00	7 349 000,00	0,00	7 349 000,00	7 349 000,00
65568	Autres contributions	40 160,00	0,00		40 160,00	40 160,00	0,00	40 160,00	40 160,00
6558	Autres contributions obligatoires	214 772,20	0,00		239 315,00	239 315,00	0,00	239 315,00	239 315,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	160 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	597 500,00	0,00		590 000,00	590 000,00	0,00	590 000,00	590 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	1 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	660 500,00	0,00		629 000,00	629 000,00	0,00	629 000,00	629 000,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	159 130,00	0,00		122 450,00	122 450,00	0,00	122 450,00	122 450,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>48 294 035,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 312 930,59</b>	<b>48 312 930,59</b>	<b>0,00</b>	<b>48 312 930,59</b>	<b>48 312 930,59</b>
66	Charges financières	655 022,00	0,00		672 000,00	672 000,00		672 000,00	672 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	645 022,00	0,00		610 000,00	610 000,00		610 000,00	610 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
661138	Remb. int. emprunt transf. Autres tiers	0,00	0,00		52 000,00	52 000,00		52 000,00	52 000,00
67	Charges spécifiques (4)	19 600,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	19 600,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>694 622,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>732 000,00</b>	<b>732 000,00</b>		<b>732 000,00</b>	<b>732 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>48 988 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 044 930,59</b>	<b>49 044 930,59</b>	<b>0,00</b>	<b>49 044 930,59</b>	<b>49 044 930,59</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 164 973,86			2 621 021,13	2 621 021,13		2 621 021,13	2 621 021,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 800 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 800 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 964 973,86</b>			<b>4 621 021,13</b>	<b>4 621 021,13</b>		<b>4 621 021,13</b>	<b>4 621 021,13</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>49 728 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>50 074 020,49</b>	<b>50 074 020,49</b>	<b>50 074 020,49</b>
013	Atténuations de charges (3)	185 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	170 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00	195 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 354 914,00	0,00	3 600 927,50	3 600 927,50	3 600 927,50
70311	Concessions cimetières (produit net)	140 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	10 000,00	0,00	13 263,16	13 263,16	13 263,16
70323	Red. occupation dom. public	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	50 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
70383	Redevance de stationnement	790 000,00	0,00	780 700,00	780 700,00	780 700,00
70384	Forfait de post-stationnement	400 000,00	0,00	424 459,61	424 459,61	424 459,61
7062	Redevances services à caractère culturel	4 200,00	0,00	100,00	100,00	100,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	425 325,00	0,00	410 133,00	410 133,00	410 133,00
7066	Redevances services à caractère social	74 327,00	0,00	88 772,84	88 772,84	88 772,84
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 000 000,00	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00	1 090 000,00
706888	Autres	291 020,00	0,00	318 385,00	318 385,00	318 385,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	43 000,00	0,00	110 211,89	110 211,89	110 211,89
70878	Remb. frais par des tiers	28 442,00	0,00	21 302,00	21 302,00	21 302,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 740 151,00	0,00	7 847 189,00	7 847 189,00	7 847 189,00
73211	Attribution de compensation	6 867 569,00	0,00	6 867 569,00	6 867 569,00	6 867 569,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	29 620,00	29 620,00	29 620,00
73331	Communes (FSRIF)	872 582,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
731	Fiscalité locale	33 251 686,00	0,00	33 084 338,00	33 084 338,00	33 084 338,00
73111	Impôts directs locaux	31 531 686,00	0,00	31 179 338,00	31 179 338,00	31 179 338,00
73118	Autres contributions directes	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	850 000,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73141	Accise sur l'électricité	350 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
731721	Taxe de séjour	450 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	60 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 810 348,20	0,00	4 876 502,67	4 876 502,67	4 876 502,67
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 575 000,00	0,00	1 313 231,00	1 313 231,00	1 313 231,00
741123	DSU des communes	645 000,00	0,00	742 980,00	742 980,00	742 980,00
744	FCTVA	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	76 300,00	0,00	45 300,00	45 300,00	45 300,00
7473	Participation départements	216 104,00	0,00	215 419,00	215 419,00	215 419,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
74751	Participation GFP de rattachement	70 000,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	181 115,00	0,00	93 115,00	93 115,00	93 115,00
747888	Autres	1 919 617,20	0,00	1 926 278,67	1 926 278,67	1 926 278,67
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	95 712,00	0,00	467 720,00	467 720,00	467 720,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	4 459,00	4 459,00	4 459,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	21 500,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	15 300,00	15 300,00	15 300,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	266 556,00	0,00	339 061,32	339 061,32	339 061,32
752	Revenus des immeubles	89 446,00	0,00	115 443,32	115 443,32	115 443,32
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
75886	Gains de change créances det. non fin	0,00	0,00	9 621,00	9 621,00	9 621,00
75888	Autres	76 810,00	0,00	113 697,00	113 697,00	113 697,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>49 608 655,20</b>	<b>0,00</b>	<b>49 958 018,49</b>	<b>49 958 018,49</b>	<b>49 958 018,49</b>
76	Produits financiers	2,00	0,00	16 002,00	16 002,00	16 002,00
761	Produits de participations	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
7688	Autres	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>49 608 657,20</b>	<b>0,00</b>	<b>49 974 020,49</b>	<b>49 974 020,49</b>	<b>49 974 020,49</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	120 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
722	Immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	70 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>120 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>2 896 432,00</b>	<b>1 477 011,81</b>	<b>0,00</b>	<b>438 540,00</b>	<b>2 633 140,00</b>	<b>543 690,00</b>	<b>218 160,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 896 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	686 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	591 011,81	0,00	420 540,00	2 631 640,00	540 690,00	218 160,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>3 275 000,00</b>	<b>217 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>1 458 772,00</b>	<b>691 168,00</b>	<b>727 125,00</b>	<b>206 000,00</b>		<b>11 290 038,81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 899 432,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 000,00	270 000,00	0,00	100 000,00		1 154 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 172 222,00	159 228,00	727 125,00	106 000,00		6 566 616,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	6 550,00	261 940,00	0,00	0,00		269 990,00
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 998 811,00</b>	<b>313 120,00</b>	<b>177 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>6 059 431,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	658 751,00	53 000,00	0,00	0,00		718 751,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		575 000,00
13	Subventions d'investissement	1 140 060,00	60 120,00	177 000,00	0,00		1 462 680,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 703 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	200 000,00	0,00	0,00		200 000,00

<b>Chapitre nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>6 Action économique</b>	<b>7 Environnement</b>	<b>8 Transports</b>	<b>9 Fonction en réserve</b>	<b>TOTAL</b>
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>2 896 432,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	2 896 432,00
<b>RECETTES</b>		<b>3 275 000,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	575 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	2 700 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>1 289 381,81</b>	<b>0,00</b>	<b>77 750,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>82 100,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	540 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
213	Constructions	27 700,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	43 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	339 181,81	0,00	7 750,00	0,00	82 100,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>217 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>20 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	20 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 477 011,81</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 700,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449 811,81
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 500,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>438 540,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>438 540,00</b>
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
213	Constructions	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	320 540,00	0,00	0,00	0,00	320 540,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 948 280,00</b>	<b>664 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	1 684 700,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	27 580,00	19 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	16 000,00	74 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 633 140,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 254 700,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 860,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 080,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>257 000,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>16 935,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	16 000,00	1 500,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	48 000,00	0,00	16 935,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>78 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>9 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	20 000,00	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>23 995,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>543 690,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 900,00
213	Constructions	0,00	0,00	92 000,00	0,00	0,00	0,00	282 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	78 500,00	0,00	98 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	23 995,00	0,00	7 860,00	0,00	0,00	0,00	116 790,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>560,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 600,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 300,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>218 160,00</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 160,00
215	Installat <sup>6</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	36 800,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 192 222,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	147 722,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	204 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>638 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>501 600,00</b>	<b>658 751,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 751,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	638 460,00	0,00	0,00	0,00	501 600,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	6 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>1 458 772,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 722,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 550,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>1 998 811,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 751,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 060,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>531 940,00</b>	<b>0,00</b>
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 940,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>253 000,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>15 000,00</b>	<b>144 228,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>691 168,00</b>
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
213	Constructions	0,00	144 228,00	0,00	0,00	0,00	144 228,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 940,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>60 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>313 120,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	60 120,00	0,00	0,00	0,00	60 120,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>667 125,00</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	7 125,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>727 125,00</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 125,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>177 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>206 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>9 011 300,00</b>	<b>11 548 089,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2 880 825,79</b>	<b>6 859 739,00</b>	<b>8 725 188,52</b>	<b>5 378 261,35</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	1 800,00	2 415 288,05	0,00	291 720,47	2 171 153,77	1 297 577,41	567 496,55	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 580 301,23	0,00	1 928 205,32	4 408 060,23	6 864 411,11	4 143 914,80	0,00
014	Atténuations de produits	980 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 349 000,00	552 500,00	0,00	660 900,00	280 525,00	563 200,00	666 850,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>42 536 460,00</b>	<b>260 271,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920 615,00</b>	<b>1 353 213,02</b>	<b>2 022 804,70</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	166 702,00	0,00	0,00	880 000,00	660 912,73	479 890,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 847 189,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	32 139 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 533 931,00	50 559,00	0,00	0,00	40 615,00	660 482,97	1 530 914,70	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	18 010,00	0,00	0,00	0,00	31 817,32	12 000,00	0,00
76	Produits financiers	16 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 444 540,57</b>	<b>715 484,72</b>	<b>1 691 070,37</b>	<b>790 430,99</b>		<b>49 044 930,59</b>
011	Charges à caractère général	0,00	432 166,41	291 565,18	132 900,00	541 987,75		8 143 655,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 008 574,16	161 919,54	1 558 170,37	246 443,24		28 900 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		980 500,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 800,00	210 000,00	0,00	2 000,00		10 288 775,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00		672 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>574 547,00</b>	<b>686 600,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>1 559 509,77</b>		<b>49 974 020,49</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00		210 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413 422,77		3 600 927,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 847 189,00
731	Fiscalité locale	0,00	495 000,00	450 000,00	0,00	0,00		33 084 338,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00		4 876 502,67
75	Autres produits de gestion courante	0,00	79 547,00	51 600,00	0,00	146 087,00		339 061,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 002,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>9 011 300,00</b>
627	Services bancaires et assimilés	1 800,00
655	Contributions obligatoires	7 349 000,00
661	Charges d'intérêts	620 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	40 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	20 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	980 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>42 536 460,00</b>
731	Fiscalité locale	32 139 338,00
732	Fiscalité reversée	6 897 189,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	950 000,00
741	D.G.F.	2 056 211,00
744	FCTVA	10 000,00
748	Autres attributions et participations	467 720,00
761	Produits de participations	2,00
768	Autres produits financiers	16 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>8 963 705,40</b>	<b>0,00</b>	<b>499 350,95</b>	<b>679 617,80</b>	<b>961 443,36</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	614 819,33	0,00	14 758,42	4 150,00	21 300,00
611	Contrats de prestations de services	3 529,00	0,00	610,00	0,00	0,00
613	Locations	170 538,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	26 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	291 305,00	0,00	43 459,00	15 250,00	1 440,00
616	Primes d'assurances	225 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	273 627,30	0,00	5 000,00	8 940,00	7 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	157 050,00	0,00	0,00	100,00	18 152,00
623	Pub., publications, relations publiques	50 000,00	0,00	0,00	4 000,00	188 260,00
624	Transports biens, transports collectifs	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	89 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 500,00	0,00	500,00	0,00	0,00
628	Divers	69 450,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	200 134,07	0,00	11 869,17	18 379,59	22 609,37
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	300,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	4 834 018,81	0,00	302 099,65	443 387,96	510 589,56
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 741 810,89	0,00	118 054,71	180 310,25	181 312,43
647	Autres charges sociales	6 983,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	114 420,00	0,00	0,00	100,00	3 780,00
<b>RECETTES</b>		<b>64 412,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 000,00</b>	<b>50 859,00</b>	<b>20 000,00</b>
641	Rémunérations du personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
708	Autres produits	21 402,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	49 759,00	0,00
752	Revenus des immeubles	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>443 971,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	812,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 929,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	390 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 548 089,28</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 607,75
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 139,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 038,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 650,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 454,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 865,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 567,30
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 902,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 260,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 850,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 804,43
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 655,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 090 095,98
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 229 417,82
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 983,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 900,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>260 271,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 402,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 759,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 149 150,13</b>	<b>722 635,66</b>	<b>4 040,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 880 825,79</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	44 134,81	400,66	0,00	0,00	44 535,47
611	Contrats de prestations de services	0,00	460,00	0,00	0,00	0,00	460,00
613	Locations	0,00	48 560,00	0,00	0,00	0,00	48 560,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	104 290,00	61 235,00	0,00	0,00	165 525,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	7 100,00	0,00	4 040,00	0,00	11 140,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
628	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	48 528,01	0,00	0,00	0,00	48 528,01
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 434 522,61	0,00	0,00	0,00	1 434 522,61
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	445 154,70	0,00	0,00	0,00	445 154,70
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	660 000,00	0,00	0,00	660 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 336 058,42</b>	<b>1 790 124,08</b>	<b>351 125,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	361 448,21	359 613,79	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 615,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 200,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	53 683,20	69 362,40	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	400,00	660,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	11 114,84	87 788,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	6 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	500,00	18 000,00	34 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	55 505,53	33 610,30	7 869,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 269 232,15	757 670,65	207 438,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	504 009,49	291 153,88	77 567,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	73 000,00	166 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	400,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	2 500,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 192 999,40</b>	<b>38 560,00</b>	<b>150,00</b>	<b>91 302,00</b>	<b>16 420,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 859 739,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 000,00	0,00	0,00	89 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	999 005,97	0,00	150,00	840,00	6 300,00	0,00	1 727 857,97
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	8 174,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 239,80
613	Locations	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	63 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 264,00
618	Divers	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00	0,00	43 230,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 902,90
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	6 550,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 050,00
628	Divers	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	1 412,00	9 950,00	0,00	64 562,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	31 619,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 605,11
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	782 726,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 017 067,85
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	287 753,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160 484,37
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	38 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 875,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>913 115,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920 615,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	880 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880 000,00
747	Participations	0,00	0,00	33 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 615,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>862 025,99</b>	<b>0,00</b>	<b>1 225 022,23</b>	<b>0,00</b>	<b>110 687,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	115 347,36	0,00	179 855,04	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	935,00	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	12 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	26 704,00	0,00	25 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00	18 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	10 350,00	0,00	4 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	52 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	30 140,00	0,00	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	16 725,95	0,00	29 964,82	0,00	3 514,25	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 750,00	0,00	2 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	411 540,03	0,00	695 118,55	0,00	75 986,33	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	153 093,65	0,00	266 124,82	0,00	30 186,70	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>194 827,96</b>	<b>0,00</b>	<b>9 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	4 217,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	65 211,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	106 930,91	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	18 467,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		544 776,30	456 342,11	0,00	0,00	93 967,42	250 687,29	0,00	435 250,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	124 292,86	100 882,98	0,00	0,00	24 778,42	8 904,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	870,00	250,00	0,00	0,00	735,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	41 873,00	5 773,00	0,00	0,00	5 089,00	1 680,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 550,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 218,48	10 403,94	0,00	0,00	0,00	7 951,70	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	300,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	260 878,36	242 205,51	0,00	0,00	0,00	156 757,72	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	105 343,60	96 126,68	0,00	0,00	0,00	63 017,64	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	826,23	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	61 250,00	0,00	0,00	435 250,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>9 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	9 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>3 325 289,61</b>	<b>0,00</b>	<b>737 866,11</b>	<b>14 000,00</b>	<b>650 136,92</b>	<b>0,00</b>	<b>8 725 188,52</b>
604	Achats d'études, prestations de services	13 600,00	0,00	19 800,00	0,00	0,00	0,00	33 400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	92 262,96	0,00	15 321,70	0,00	7 665,09	0,00	670 310,41
611	Contrats de prestations de services	650,00	0,00	1 020,00	0,00	1 050,00	0,00	8 770,00
613	Locations	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	51 515,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
615	Entretien et réparations	16 428,00	0,00	1 175,00	0,00	2 101,00	0,00	126 779,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
618	Divers	8 050,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	41 628,00
621	Personnel extérieur au service	84,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,54
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	49 230,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	4 500,00	0,00	95 470,00	0,00	152 410,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 000,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
628	Divers	48 550,00	0,00	11 660,00	0,00	51 500,00	0,00	141 975,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	101 392,15	0,00	18 545,99	0,00	13 527,84	0,00	213 245,12
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 660,00
641	Rémunérations du personnel	2 197 028,91	0,00	442 603,15	0,00	297 026,78	0,00	4 798 282,60
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	842 243,05	0,00	164 159,57	0,00	119 296,21	0,00	1 839 591,92
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	12 380,70	0,00	0,00	0,00	13 206,93
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	14 000,00	28 500,00	0,00	563 200,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 049 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 335,06</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 353 213,02</b>
706	Prestations de services	580 000,00	0,00	7 983,00	0,00	0,00	0,00	595 700,84
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 211,89
747	Participations	469 000,00	0,00	59 352,06	0,00	20 000,00	0,00	660 482,97
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 517,32
758	Produits divers de gestion courante	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>293 753,77</b>	<b>197 521,45</b>	<b>46 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 868,37	6 902,11	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	6 200,00	700,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	655,00	6 350,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	300,00	0,00	46 900,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	8 409,46	780,25	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	193 119,58	21 764,45	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	78 811,82	7 724,64	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	164,54	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>178 864,00</b>	<b>27 240,00</b>	<b>12 455,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	12 455,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	178 864,00	27 240,00	0,00	0,00	22 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>1 031 862,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 014 159,19</b>	<b>0,00</b>	<b>146 615,14</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 569,91	0,00	0,00	0,00	0,00	116 301,47	0,00	7 197,41
611	Contrats de prestations de services	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 811,60	0,00	500,00
613	Locations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	18 720,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00	0,00	800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 408,00	0,00	2 228,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	12 381,97	0,00	0,00	0,00	0,00	86 190,98	0,00	4 153,13
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	291 657,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 941 726,72	0,00	82 181,10
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	108 962,43	0,00	0,00	0,00	0,00	720 020,42	0,00	30 835,50
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 529 210,70</b>	<b>0,00</b>	<b>71 685,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 085,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	1 211 125,70	0,00	71 685,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 964,79</b>	<b>37 085,00</b>	<b>900,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>5 378 261,35</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	46 975,49	0,00	0,00	0,00	186 814,76
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	5 176,60
613	Locations	0,00	0,00	10 200,00	32 000,00	0,00	0,00	131 220,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	3 000,00	1 200,00	0,00	0,00	33 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	16 314,00	885,00	0,00	0,00	33 840,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	48 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 280,00	0,00	0,00	0,00	11 680,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	66 080,49	0,00	0,00	0,00	66 080,49
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	34,70	0,00	0,00	0,00	34,70
628	Divers	0,00	0,00	6 950,00	0,00	0,00	0,00	8 450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	10 829,50	0,00	0,00	0,00	122 745,29
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	293 326,35	0,00	0,00	0,00	2 823 775,90
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	100 874,26	0,00	0,00	0,00	1 047 229,07
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,54
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	8 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	658 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 350,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 022 804,70</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	104 350,00	0,00	0,00	0,00	434 890,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 530 914,70

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>200 218,15</b>	<b>103 255,79</b>	<b>928 286,88</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>170 859,75</b>	<b>28 720,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	80 463,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	15 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	138 458,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	8 010,00	2 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 620,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	139 334,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 364,81	3 231,18	15 632,79	0,00	0,00	0,00	4 953,91	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
641	Rémunérations du personnel	141 133,19	61 602,21	381 063,96	0,00	0,00	0,00	122 207,36	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	53 720,15	26 912,40	149 053,72	0,00	0,00	0,00	43 698,48	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>7 700,00</b>	<b>460 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 621,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	95 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	9 621,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 300,00</b>	<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	9 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 226,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	2 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 444 540,57</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 463,25
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 020,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 458,20
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 890,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 334,96
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 182,69
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706 006,72
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 384,75
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>574 547,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 926,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 621,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>41 033,64</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>364 629,57</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 373,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 840,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 142,30	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 538,54	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 297,73	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 801,95	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 579,05	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 600,00</b>	<b>450 000,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>56 821,51</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>715 484,72</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 821,51	0,00	0,00	0,00	0,00	13 195,15
611	Contrats de prestations de services	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
613	Locations	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	137 840,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 642,30
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 160,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 538,54
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 297,73
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 801,95
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 579,05
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>686 600,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 657 070,37</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 522,65
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 385,13
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382 225,60
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,99
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 691 070,37</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 522,65
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 385,13
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382 225,60
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,99
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>718 930,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	13 657,75	0,00	2 500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	443 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 928,38	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	174 957,17	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	64 557,69	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 559 509,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413 422,77	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	146 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>790 430,99</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 157,75
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	0,00	75 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 928,38
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 957,17
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 557,69
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 559 509,77</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413 422,77
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 087,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					56 912 759,92									
1641 Emprunts en euros (total)					56 912 759,92									
00001006930	Crdit Agricole	14/03/2017	15/05/2017	15/08/2017	2 500 000,00	F	Taux Fixe	1,430	20,400	EUR	T	P	O	A-1
00003950721	Crdit Agricole	23/12/2024	28/02/2025	28/05/2025	1 500 000,00	F	Taux Fixe	3,360	0,000	EUR	T	C	O	A-1
10278 00596 00020005	Crdit Mutuel	19/06/2018	29/06/2018	31/08/2018	2 500 000,00	F	Taux Fixe	1,460	1,470	EUR	T	P	O	A-1
1356-1358	Agence France Locale	17/02/2020	31/12/2020	20/03/2021	1 390 000,00	F	Taux Fixe	0,980	1,000	EUR	T	C	O	A-1
1357-1360	Agence France Locale	17/02/2020	30/06/2021	20/09/2021	1 000 000,00	F	Taux Fixe	1,040	1,060	EUR	T	C	O	A-1
16402	Socit Gnrale	14/04/2006	19/04/2006	19/07/2006	5 000 000,00	F	Taux Fixe	3,820	3,930	EUR	T	P	O	A-1
2242-2244	Agence France Locale	20/07/2022	14/10/2022	20/03/2024	3 000 000,00	F	Taux Fixe	2,780	2,840	EUR	T	C	O	A-1
2825-2846	Agence France Locale	27/07/2023	20/12/2023	20/03/2024	2 000 000,00	F	Taux Fixe	3,610	3,710	EUR	T	C	O	A-1
5354304	Banque des Territoires	21/02/2020	21/11/2020	01/03/2021	760 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	X	O	A-1
5354305	Banque des Territoires	21/02/2020	21/11/2020	01/03/2021	140 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	X	O	A-1
5704886	Banque des Territoires	23/12/2025	23/03/2026	01/07/2026	788 265,00	V	Livret A	1,500	2,740	EUR	T	C	O	A-1
5706290	Banque des Territoires	23/12/2025	23/03/2026	01/07/2026	2 211 735,00	V	Livret A	2,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
60193097167	Crdit Agricole	21/12/2007	08/01/2008	27/03/2008	1 500 000,00	V	Euribor 3 mois	4,830	1,040	EUR	T	P	O	A-1
60200209665	Crdit Agricole	21/12/2007	30/04/2008	15/10/2008	1 500 000,00	V	TAG 6 mois	4,250	0,670	EUR	S	C	O	A-1
60260623546	Crdit Agricole	20/07/2009	20/09/2009	28/01/2010	2 000 000,00	F	Taux Fixe	4,090	4,150	EUR	T	P	O	A-1
60266034039	Crdit Agricole	20/07/2009	29/12/2009	24/03/2010	1 000 000,00	V	Euribor 3 mois	1,450	1,310	EUR	T	P	O	A-1
60268792613	Crdit Agricole	20/07/2009	29/01/2010	29/04/2010	1 800 000,00	V	Euribor 3 mois	1,460	1,320	EUR	T	P	O	A-1
60282902948	Crdit Agricole	18/11/2010	28/02/2011	28/05/2011	3 000 000,00	F	Taux Fixe	3,010	3,010	EUR	T	C	O	A-1
60282903446	Crdit Agricole	18/11/2010	18/04/2011	18/07/2011	1 000 000,00	V	Euribor 3 mois	1,930	0,890	EUR	T	C	O	A-1
60301631497	Crdit Agricole	22/10/2011	28/11/2011	28/02/2012	1 500 000,00	F	Taux Fixe	4,230	4,230	EUR	T	P	O	A-1
769231G	Caisse d'Epargne	16/12/2025	30/12/2025	05/04/2026	1 500 000,00	V	Livret A	2,720	3,680	EUR	T	C	O	A-1
989-994	Agence France Locale	06/06/2019	20/12/2019	20/03/2020	1 000 000,00	F	Taux Fixe	1,100	1,100	EUR	T	P	O	A-1
990-995	Agence France Locale	06/06/2019	20/03/2020	20/06/2020	1 000 000,00	F	Taux Fixe	1,170	1,170	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
991	Agence France Locale	06/06/2019	20/06/2019	20/09/2019	1 500 000,00	F	Taux Fixe	1,050	1,060	EUR	T	P	O	A-1
A75120A7	Caisse d'Epargne	08/03/2012	15/03/2012	15/03/2013	1 222 759,92	F	Taux Fixe	4,370	4,430	EUR	A	X	O	A-1
A75150AK	Caisse d'Epargne	23/03/2015	10/02/2016	10/05/2016	1 200 000,00	V	Euribor 3 mois	1,050	1,930	EUR	T	C	O	A-1
MIN260415EUR/0276355	Dexia Crdit Local	10/07/2008	30/07/2008	01/09/2009	4 000 000,00	F	Taux Fixe	4,870	5,040	EUR	T	P	O	A-1
MIN281064EUR	CAFFIL/LBP	04/12/2013	03/11/2014	01/04/2015	2 400 000,00	F	Taux Fixe	3,750	3,800	EUR	T	C	O	A-1
MON244846EUR/0256433	Dexia Crdit Local	21/12/2006	27/12/2006	01/05/2007	2 500 000,00	F	Taux Fixe	3,860	3,980	EUR	T	C	O	A-1
MON536872EUR	CAFFIL/LBP	01/12/2020	27/01/2021	01/05/2021	1 700 000,00	F	Taux Fixe	0,510	0,510	EUR	T	C	O	A-1
MON541239EUR	CAFFIL/LBP	15/10/2021	01/12/2021	01/03/2022	1 300 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	C	O	A-1
MON549539EUR	La Banque Postale	26/11/2024	30/12/2024	01/04/2025	1 500 000,00	F	Taux Fixe	3,490	0,000	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>56 912 759,92</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>24 000 828,46</b>					<b>2 732 488,83</b>	<b>546 358,48</b>	<b>0,00</b>	<b>48 413,68</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		24 000 828,46					2 732 488,83	546 358,48	0,00	48 413,68
00001006930	N	0,00	A-1	1 523 942,81	11,37	F	Taux Fixe	1,430	122 811,92	21 135,76	0,00	2 504,52
00003950721	N	0,00	A-1	1 443 750,00	19,16	F	Taux Fixe	3,360	75 000,00	47 565,00	0,00	4 124,10
10278 00596 00020005	N	0,00	A-1	1 706 548,06	12,91	F	Taux Fixe	1,460	120 103,25	24 260,03	0,00	1 994,51
1356-1358	N	0,00	A-1	1 112 000,00	19,97	F	Taux Fixe	0,980	55 600,00	10 810,95	0,00	0,00
1357-1360	N	0,00	A-1	820 000,00	20,47	F	Taux Fixe	1,040	40 000,00	8 464,15	0,00	0,00
16402	N	0,00	A-1	177 639,62	0,30	F	Taux Fixe	3,820	177 639,62	2 586,62	0,00	0,00
2242-2244	N	0,00	A-1	2 747 368,40	21,72	F	Taux Fixe	2,775	126 315,80	75 750,21	0,00	2 020,39
2825-2846	N	0,00	A-1	1 800 000,00	17,97	F	Taux Fixe	3,610	100 000,00	64 325,69	0,00	0,00
5354304	N	0,00	A-1	619 574,92	19,92	F	Taux Fixe	0,780	28 745,61	4 734,91	0,00	382,92
5354305	N	0,00	A-1	114 132,13	19,92	F	Taux Fixe	0,780	5 295,26	872,22	0,00	70,54
5704886	N	0,00	A-1	0,00	20,25	V	Livret A + 0.00	1,600	19 706,62	6 516,32	0,00	0,00
5706290	N	0,00	A-1	0,00	25,25	V	Livret A + 0.50	2,100	44 234,70	24 001,71	0,00	0,00
60193097167	N	0,00	A-1	223 756,51	1,99	V	Euribor 3 mois + 0.06	2,389	109 153,79	4 350,79	0,00	21,70
60200209665	N	0,00	A-1	187 500,00	2,29	V	Euribor 6 mois + 0.06	2,359	75 000,00	3 998,53	0,00	0,00
60260623546	N	0,00	A-1	539 509,36	3,82	F	Taux Fixe	4,090	126 759,56	20 138,24	0,00	2 935,91
60266034039	N	0,00	A-1	222 931,09	3,98	V	Euribor 3 mois + 0.75	3,068	52 632,27	6 281,57	0,00	0,00
60268792613	N	0,00	A-1	426 788,00	4,08	V	Euribor 3 mois + 0.75	2,945	98 098,59	11 606,50	0,00	242,73
60282902948	N	0,00	A-1	50 000,00	0,16	F	Taux Fixe	3,010	50 000,00	376,25	0,00	0,00
60282903446	N	0,00	A-1	33 333,14	0,30	V	Euribor 3 mois + 0.60	2,615	33 333,14	331,24	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
60301631497	N	0,00	A-1	132 058,86	0,91	F	Taux Fixe	4,230	132 058,86	3 509,67	0,00	0,00
769231G	N	0,00	A-1	1 500 000,00	15,01	V	Livret A + 1.02	2,370	75 000,00	25 908,19	0,00	9 367,00
989-994	N	0,00	A-1	722 711,32	13,97	F	Taux Fixe	1,100	48 017,75	7 752,21	0,00	203,89
990-995	N	0,00	A-1	736 014,04	14,22	F	Taux Fixe	1,170	47 748,30	8 402,38	0,00	221,23
991	N	0,00	A-1	1 046 557,05	13,47	F	Taux Fixe	1,050	72 544,61	10 703,83	0,00	280,96
A75120A7	N	0,00	A-1	73 333,34	1,20	F	Taux Fixe	4,370	36 666,67	3 249,18	0,00	1 295,22
A75150AK	N	0,00	A-1	420 000,00	5,11	V	Euribor 3 mois + 1.05	3,236	80 000,00	12 752,91	0,00	1 287,98
MIN260415EUR/0276355	N	0,00	A-1	1 005 129,81	3,42	F	Taux Fixe	4,870	270 022,51	44 666,87	0,00	2 983,31
MIN281064EUR	N	0,00	A-1	680 000,00	4,00	F	Taux Fixe	3,750	160 000,00	23 250,00	0,00	4 822,01
MON244846EUR/0256433	N	0,00	A-1	156 250,00	1,09	F	Taux Fixe	3,865	125 000,00	4 281,03	0,00	201,30
MON536872EUR	N	0,00	A-1	1 296 250,00	15,09	F	Taux Fixe	0,510	85 000,00	6 448,32	0,00	1 007,18
MON541239EUR	N	0,00	A-1	1 040 000,00	15,92	F	Taux Fixe	0,780	65 000,00	7 921,88	0,00	633,75
MON549539EUR	N	0,00	A-1	1 443 750,00	19,00	F	Taux Fixe	3,490	75 000,00	49 405,32	0,00	11 812,53
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>24 000 828,46</b>					<b>2 732 488,83</b>	<b>546 358,48</b>	<b>0,00</b>	<b>48 413,68</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	32	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 000 828,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		12/09/2024
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Biens inférieurs à 500 euros TTC	1	12/09/2024
L	13 - Subventions d'équipement finançant un bien amortissable	0	12/09/2024
L	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	12/09/2024
L	2031 - Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	12/09/2024
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	12/09/2024
L	2033 - Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	12/09/2024
L	205x - Concessions et droits similaires	2	12/09/2024
L	208x - Autres immobilisations incorporelles	5	12/09/2024
L	204xxx - Subventions d'équipement versées	5	12/09/2024
L	2121, 21721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	20	12/09/2024
L	2128, 21728 - Autres agencements et aménagements	20	12/09/2024
L	2132x, 21732x - Constructions - Bâtiments privés	30	12/09/2024
L	2135x, 21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30	12/09/2024
L	2152, 21752 - Installations de voirie	30	12/09/2024
L	2153x - réseaux divers	30	12/09/2024
L	21568, 217568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	12/09/2024
L	2157x, 21757x - Matériel et outillage technique	10	12/09/2024
L	2158, 21758 - Autres installations, matériel et outillage technique	10	12/09/2024
L	21612 - Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	5	12/09/2024
L	21622 - Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	5	12/09/2024
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	15	12/09/2024
L	21828, 217828 - Véhicules légers et autocars	8	12/09/2024
L	21828, 217828 - Camions et véhicules industriels	5	12/09/2024
L	2183x - Matériel informatique	5	12/09/2024
L	2184x - Matériel de bureau et mobilier	15	12/09/2024
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	12/09/2024
L	2186 - Cheptel	8	12/09/2024
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	12/09/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Dépréciation des créances	0,00	31/12/2025	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	181 265 192,58	121 240 991,75	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	37 658 379,32	37 658 379,32	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>2 400 000,00</b>	<b>1 763 936,66</b>										<b>53 769,07</b>	<b>0,00</b>	
SPL DU GRAND-ORLY SEINE BIEVRE	2025	F	AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE EVSO ACQUISITIONS FONCIERES	Arka Banque	2 400 000,00	1 763 936,66	1,33	T	F	Taux Fixe	2,750	F	Taux Fixe	2,710	A-1		53 769,07	0,00
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>178 865 192,58</b>	<b>119 477 055,09</b>										<b>2 956 821,03</b>	<b>4 546 041,70</b>	
1001 VIES HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	Banque des Territoires	340 533,00	340 533,00	39,16	A	R	Livret A	0,100	R	Livret A	3,510	A-1		1 996,42	0,00
1001 VIES HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	Banque des Territoires	2 102 923,00	2 102 923,00	59,16	A	R	Livret A	0,060	R	Livret A	3,230	A-1		11 358,01	0,00
1001 VIES HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	Banque des Territoires	589 068,00	589 068,00	39,16	A	R	Livret A	0,080	R	Livret A	3,000	A-1		2 957,79	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	Banque des Territoires	377 105,00	377 105,00	59,16	A	R	Livret A	0,060	R	Livret A	3,230	A-1		2 036,77	0,00
1001 VIES HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	Banque des Territoires	384 562,00	384 562,00	39,16	A	R	Livret A	0,060	R	Livret A	2,000	A-1		1 292,54	0,00
1001 VIES HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	Banque des Territoires	538 087,00	538 087,00	59,16	A	R	Livret A	0,060	R	Livret A	3,230	A-1		2 906,24	0,00
1001 VIES HABITAT	2025	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	Banque des Territoires	2 165 171,00	2 165 171,00	39,16	A	R	Livret A	0,100	R	Livret A	3,510	A-1		12 693,57	0,00
3F RESIDENCES	2017	X	150 LOGEMENTS 4 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	4 398 759,95	3 999 394,27	32,75	A	R	Livret A	1,340	R	Livret A	2,300	A-1		91 986,07	60 419,71
3F RESIDENCES	2017	X	150 LOGEMENTS 4 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	1 974 338,28	1 882 706,41	52,75	A	R	Livret A	1,340	R	Livret A	2,300	A-1		51 388,44	0,00
3F RESIDENCES	2017	X	150 LOGEMENTS 17 AVENUE DE FONTAINEBLEAU, 4 RUE PASTEUR ET 3 RUE SALENGRO	Banque des Territoires	614 073,81	589 843,28	52,75	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,810	A-1		18 191,17	0,00
3F RESIDENCES	2017	X	150 LOGEMENTS 17 AVENUE DE FONTAINEBLEAU, 4 RUE PASTEUR ET 3 RUE SALENGRO	Banque des Territoires	895 628,53	824 730,27	32,75	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	2,810	A-1		24 340,70	9 686,21
ANTIN RESIDENCES	2000	X	FINANCEMENT DE 148 LOGEMENTS AU KREMLIN BICETRE	Crdit Foncier de France	5 226 263,61	505 017,80	1,16	T	F	Taux Fixe	5,820	F	Taux Fixe	5,700	A-1		20 339,61	400 923,60
ANTIN RESIDENCES	2017	X	CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SOCIAUX 5/7 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	1 359 060,00	1 244 181,64	32,00	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1		48 428,73	0,00
ANTIN RESIDENCES	2017	X	CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SOCIAUX 5/7 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	1 273 000,00	1 225 937,40	52,00	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1		34 079,20	0,00
APOGEI 94	2009	X	RECONSTRUCTION IMPRO SEGUIN	Banque des Territoires	1 129 250,00	603 230,26	23,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		21 716,29	19 913,27
CDC HABITAT	1993	X	ZAC G.PERI	Banque des Territoires	3 931 411,10	527 071,95	2,25	A	R	Livret A	2,300	R	Livret A	3,350	A-1		17 656,91	172 485,63
CDC HABITAT SOCIAL	2011	X	1BIS - 11 RUE BABEUF	Banque des Territoires	2 641 559,19	500 460,28	2,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		18 016,57	161 507,20

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC HABITAT SOCIAL	2011	X	1 BIS - 11 RUE BABEUF	Banque des Territoires	1 128 087,78	213 723,43	2,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		7 694,04	68 972,25
CDC HABITAT SOCIAL	1998	X	ZAC Salengro / 66 PLA	Banque des Territoires	3 226 969,92	672 587,16	4,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		24 213,14	126 045,28
CDC HABITAT SOCIAL	1997	X	1bis-11 rue Babeuf / 94 PLAA	Banque des Territoires	91 469,40	15 799,47	3,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		568,78	3 761,81
CDC HABITAT SOCIAL	1998	X	1bis-11 rue Babeuf/94 PLA	Banque des Territoires	1 127 512,93	235 003,95	4,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		8 460,14	44 040,60
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	287 074,00	277 631,31	52,50	A	R	Livret A	1,200	R	Livret A	2,860	A-1		8 346,55	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	1 700 912,00	1 644 964,07	52,50	A	R	Livret A	1,200	R	Livret A	2,860	A-1		49 453,28	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	1 555 461,00	1 414 161,57	32,50	A	R	Livret A	1,320	R	Livret A	3,000	A-1		42 424,85	25 675,69
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	501 227,00	501 227,00	7,50	A	R	Livret A	1,300	R	Livret A	3,000	A-1		15 036,81	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	185 519,00	166 030,47	32,50	A	R	Livret A	0,540	R	Livret A	2,200	A-1		3 652,67	3 476,77
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	656 922,00	635 313,93	52,50	A	R	Livret A	1,200	R	Livret A	2,860	A-1		19 099,72	0,00
CDC HABITAT SOCIAL	2000	X	1BIS-11 RUE BABEUF/94 PLA	Banque des Territoires	557 963,40	144 264,17	6,84	A	R	Livret A	2,200	R	Livret A	2,700	A-1		3 895,13	20 634,86
CDC HABITAT SOCIAL	2004	X	CONSTRUCTION DE 42 LOGTS 7 RUE CHARLES RICHET	Banque des Territoires	1 531 440,00	782 541,33	13,58	A	R	Livret A	2,200	R	Livret A	2,700	A-1		21 128,62	51 798,84
CDC HABITAT SOCIAL	2004	X	ACQUISITION TERRAIN 7 RUE CHARLES RICHET	Banque des Territoires	1 527 996,00	1 107 625,56	28,58	A	R	Livret A	2,200	R	Livret A	2,750	A-1		30 459,70	33 581,36
CDC HABITAT SOCIAL	2018	X	CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	Banque des Territoires	294 970,00	271 410,82	32,50	A	R	Livret A	1,820	R	Livret A	3,450	A-1		9 363,67	4 539,49
COOPERATIVE FONCIERE FRANCIENNE	2019	X	PORTAGE LONG FINANCIER 8 RUE DELECLUZE	Banque des Territoires	851 062,06	805 238,21	53,67	A	R	Livret A	1,580	R	Livret A	2,300	A-1		18 520,48	7 671,59
EMMAUS HABITAT	2018	X	1344672	Banque des Territoires	447 598,40	324 044,30	16,50	T	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,400	A-1		7 558,83	17 436,46

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
EMMAUS HABITAT	2018	X	1344673	Banque des Territoires	2 201 527,03	1 616 310,35	16,50	T	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,900	A-1		45 503,22	83 853,41
ETAI	2003	C	Rnovation du foyer jour 16, rue A.France	Banque des Territoires	262 485,00	31 498,20	2,92	A	R	Livret A	1,950	R	Livret A	2,900	A-1		913,45	10 499,40
ETAI	2003	C	ACQUISITION ET AMELIORATION DE LA RESIDENCE COMMUNAUTAIRE	Crdit Mutuel	247 213,50	76 721,38	9,00	M	R	Livret A	3,170	R	Livret A	2,310	A-1		1 682,01	8 524,56
ETAI	2004	C	CONSTRUCTION FOYER DE VIE ET HEBERGEMENT 16 RUE ANATOLE FRANCE	Crdit Mutuel	2 679 682,50	831 625,64	9,00	M	V	Livret A	3,030	V	Livret A	4,000	A-1		31 297,38	92 402,88
HABITAT & HUMANISME	2006	X	ACQUISITION D'UN LOGT. 36 DANTON	Banque des Territoires	10 000,00	5 635,79	15,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,900	A-1		163,44	269,94
HABITAT & HUMANISME	2008	X	ACQUISITION 1 logt 47 bis rue G.Pri	Banque des Territoires	30 000,00	15 446,10	17,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1		339,81	757,90
ICF LA SABLIERE	1999	X	Construction de 2 log.PLATS	Banque des Territoires	54 660,15	12 992,38	5,00	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	3,800	A-1		493,71	1 938,43
ICF LA SABLIERE	2021	X	1365524	Banque des Territoires	686 445,36	418 993,16	5,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,900	A-1		16 340,74	63 075,16
IMMOBILIERE 3F	2007	X	3-15 Rue J.F. Kennedy A	Banque des Territoires	3 736 370,89	956 133,96	4,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,200	A-1		40 157,63	173 743,04
IMMOBILIERE 3F	2007	X	3-15 Rue J.F. Kennedy B	Banque des Territoires	523 575,19	132 122,98	4,33	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		4 756,43	24 631,15
IMMOBILIERE 3F	2006	X	30-32 Av.Fontainebleau	Banque des Territoires	3 135 039,40	408 775,64	2,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,900	A-1		11 854,49	136 193,56
IMMOBILIERE 3F	2006	X	55 Log. PLA ZAC G.PERI	Banque des Territoires	3 169 999,73	881 343,47	4,16	X	R	Inflation FR Hors Tabac	3,450	R	Inflation FR Hors Tabac	2,850	A-1		23 680,68	186 338,60
IMMOBILIERE 3F	1998	X	6 Log. PLATS ZAC G.PERI	Banque des Territoires	237 443,70	41 040,68	4,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,200	A-1		1 313,30	7 885,33
KREMLIN BICETRE HABITAT	1996	X	CONSTRUCTION DE 92 LOGEMENTS PLA ZAC LACROIX GAMBETTA	CIL	190 561,27	11 925,77	1,00	A	F	Taux Fixe	2,500	F	Taux Fixe	2,500	A-1		298,14	11 925,77
KREMLIN BICETRE HABITAT	2017	P	ACQUISITION ANCIEN LOCAL CPAM 28/34 RUE BENOIT MALON	Crdit Agricole	1 100 000,00	676 563,56	11,42	T	F	Taux Fixe	1,670	F	Taux Fixe	1,660	A-1		10 896,90	53 850,38
LOGIAL	2023	X	ACQUISITION DE 1960 LOGEMENTS SOCIAUX LE KREMLIN BICETRE	Banque des Territoires	5 382 000,00	5 300 157,37	33,00	A	R	Livret A	3,430	R	Livret A	3,430	A-1		181 795,40	84 649,83

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIREP	2020	C	ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	72 000,00	72 000,00	34,84	A	R	Taux Fixe	0,000	R	Taux Fixe	0,000	A-1		0,00	0,00
LOGIREP	2020	X	ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	315 644,00	292 290,11	34,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,750	A-1		8 037,98	5 073,12
LOGIREP	2020	X	ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	Banque des Territoires	599 645,00	587 590,11	74,83	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,750	A-1		16 158,73	2 430,04
OFS HABITAT & HUMANISME	2025	X	ACCESSION BRS COEUR JAURES	Banque des Territoires	380 415,53	380 415,53	79,75	A	R	Livret A	2,100	R	Livret A	2,100	A-1		0,00	0,00
PARIS HABITAT	2015	X	Construction 17 logts 7 bld C.Gry	Banque des Territoires	950 054,35	536 848,05	29,58	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	2,640	A-1		14 172,79	11 882,72
PARIS HABITAT	2015	X	Construction 17 logts 7 bld C.Gry	Banque des Territoires	310 566,18	251 490,58	29,58	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	2,640	A-1		6 639,35	5 461,72
PARIS HABITAT	2016	X	Rhabilitation 58 logts 7 bld C.Gry	Banque des Territoires	1 556 054,29	1 134 316,47	16,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		40 835,39	37 414,26
PARIS HABITAT	2016	X	Construction 10 logts 7 bld C.Gry	Banque des Territoires	901 852,00	771 512,56	31,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		27 774,45	3 830,20
RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	2019	X	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	Banque des Territoires	60 216,56	55 977,74	35,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1		839,67	1 184,06
RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	2019	X	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	Banque des Territoires	80 288,75	76 184,72	45,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1		1 142,77	1 161,91
RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	2019	X	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	Banque des Territoires	202 648,97	194 280,37	45,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1		4 468,45	2 420,23
RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	2019	X	ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	Banque des Territoires	202 648,97	190 530,28	35,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1		4 382,20	3 457,70
SEQENS	2010	X	21 logements PLA LM ZAC Salengro modifi	Banque des Territoires	1 109 780,97	464 489,11	7,16	T	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	3,610	A-1		15 787,39	57 191,97
SEQENS	1999	X	Rengociation Prt N.42/0882263	Banque des Territoires	414 583,60	25 347,39	0,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1		781,10	25 347,39
SEQENS	1999	X	Rengociation du Prt N.68/08826	Banque des Territoires	973 185,42	59 499,96	0,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1		1 833,54	59 499,96
SEQENS	1999	X	Rengociation du Prt N.67/0882265	Banque des Territoires	223 124,20	13 641,68	0,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1		420,38	13 641,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	1999	X	Rengociation Prt N.43/0882266	Banque des Territoires	177 701,82	10 864,58	0,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1		334,80	10 864,58
SEQENS	2018	X	1346065	Banque des Territoires	1 378 070,77	961 175,45	15,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		34 602,32	49 963,31
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	420 575,37	415 019,72	56,16	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	3,090	A-1		13 144,15	0,00
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	23 083,79	22 268,38	36,16	A	R	Livret A	0,800	R	Livret A	2,200	A-1		489,90	280,50
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	158 553,66	156 459,23	56,16	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	3,090	A-1		4 955,24	0,00
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	70 506,16	68 974,07	36,16	A	R	Livret A	2,110	R	Livret A	3,510	A-1		2 420,99	545,58
SEQENS	2020	X	ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	Banque des Territoires	409 519,34	404 109,74	56,16	A	R	Livret A	1,690	R	Livret A	3,090	A-1		12 798,62	0,00
SEQENS	2020	X	AQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SITUES 5 RUE CHARLES BICHET	Banque des Territoires	2 527 334,50	2 202 512,97	11,58	A	R	Livret A	3,920	R	Livret A	2,750	A-1		60 569,11	144 380,29
SEQENS	2020	X	AQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SITUES 5 RUE CHARLES BICHET	Banque des Territoires	1 018 485,86	887 586,64	11,58	A	R	Livret A	3,920	R	Livret A	2,750	A-1		24 408,63	58 183,55
SEQENS	2022	C	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	108 000,00	108 000,00	36,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	0,000	A-1		0,00	0,00
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	220 564,00	222 306,34	38,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1		5 065,77	1 102,22
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	256 745,00	259 066,80	78,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,610	A-1		4 443,73	0,00
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	393 570,00	398 025,61	38,25	A	R	Livret A	4,030	R	Livret A	3,430	A-1		13 963,73	0,00
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	248 379,00	250 894,62	38,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1		8 129,56	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS	2022	X	ACQUISITION - AMELIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 2 RUE GENERAL LECLERC	Banque des Territoires	272 150,00	274 611,11	78,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,610	A-1	4 710,36	0,00	
SEQENS	2024	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	Banque des Territoires	869 120,00	869 120,00	39,00	A	R	Livret A	0,060	R	Livret A	2,600	A-1	4 660,02	12 610,95	
SEQENS	2024	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	Banque des Territoires	2 660 696,00	2 660 696,00	59,00	A	R	Livret A	0,060	R	Livret A	3,620	A-1	19 784,62	12 936,64	
SEQENS	2024	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	Banque des Territoires	1 310 964,00	1 310 964,00	39,00	A	R	Livret A	0,100	R	Livret A	4,110	A-1	11 046,87	13 441,97	
SEQENS	2024	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	Banque des Territoires	5 469 808,00	5 469 808,00	59,00	A	R	Livret A	0,060	R	Livret A	3,620	A-1	40 672,83	26 594,89	
SEQENS	2024	X	ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	Banque des Territoires	3 078 310,00	3 078 310,00	39,00	A	R	Livret A	0,100	R	Livret A	4,110	A-1	25 939,45	31 563,46	
VALDEVY	2007	X	REHAB.50 LOGT 135 G.PERI	Banque des Territoires	404 853,00	36 723,59	1,75	A	R	Livret A	1,380	R	Livret A	2,300	A-1	844,64	18 153,04	
VALDEVY	2006	X	RENEGOCIATION CONTRAT Nø140/145/146/147/148/149	Banque des Territoires	2 026 335,14	373 329,70	3,18	A	R	Livret A	2,640	R	Livret A	3,000	A-1	11 199,89	89 235,90	
VALDEVY	2006	X	RENEGOCIATION DES CONTRATS Nø49 ET 81	Banque des Territoires	6 049 490,56	2 688 896,58	11,07	A	R	Livret A	2,000	R	Livret A	4,300	A-1	115 622,55	172 407,42	
VALDEVY	2006	X	RENEGOCIATION CONTR. Nø150-154-157-163-164-168-175	Banque des Territoires	6 357 610,28	1 524 045,00	5,07	A	R	Livret A	1,850	R	Livret A	4,210	A-1	64 162,29	226 887,18	
VALDEVY	2009	X	Amlioration 261 logts 19 rue Mars 1962	Banque des Territoires	2 020 000,00	502 998,91	3,33	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,650	A-1	13 329,47	120 860,10	
VALDEVY	2010	X	CONST.5 LOGT 47 B.MALON	Banque des Territoires	236 268,00	164 806,54	19,00	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,130	A-1	6 806,51	3 367,90	
VALDEVY	2010	X	CONST.5LOGT 47 B.MALON	Banque des Territoires	261 226,00	226 436,34	34,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	4,130	A-1	9 090,45	0,00	
VALDEVY	2010	X	ACQ/AMEL.2LGT 47 B.MALON	Banque des Territoires	190 481,00	145 634,18	24,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1	5 242,83	1 807,58	
VALDEVY	2010	X	CONSTR.1LGT 47 B.MALON	Banque des Territoires	38 186,00	27 874,04	24,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,800	A-1	780,47	442,34	
VALDEVY	2010	X	AMELI.616 LOGT RUES SEVERINE/GIDE	Banque des Territoires	1 270 180,00	327 725,47	4,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	11 798,12	58 618,65	
VALDEVY	2010	X	Rhabilitation ascenseurs Martinets	Banque des Territoires	1 711 728,00	731 157,28	9,25	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,000	A-1	21 934,72	57 976,27	
VALDEVY	2013	X	RUE 19 MARS 1962	Banque des Territoires	786 731,00	616 200,76	27,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1	18 486,02	11 990,78	
VALDEVY	2013	X	CONSTR.10 LOGEMENTS	Banque des Territoires	87 415,00	65 737,32	27,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1	1 446,22	1 484,25	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALDEVY	2011	X	52/52bis RUE DE LA CONVENTION	Banque des Territoires	419 644,00	207 802,73	10,42	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,000	A-1		6 234,08	15 815,63
VALDEVY	2013	X	CONSTR.1 LOGT RUE DU 9 MARS 1962	Banque des Territoires	49 394,00	37 039,27	27,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1		814,86	887,49
VALDEVY	2015	X	REHAB 120 LOGT 50 R M SEMBAT	Banque des Territoires	847 795,00	459 295,83	9,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,950	A-1		8 956,27	37 973,82
VALDEVY	2016	X	CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	Banque des Territoires	7 430 504,86	6 453 591,29	32,67	A	R	Livret A	1,370	R	Livret A	2,300	A-1		148 432,60	135 619,50
VALDEVY	2016	X	CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	Banque des Territoires	2 258 686,59	2 038 700,16	42,67	A	R	Livret A	1,410	R	Livret A	2,300	A-1		46 890,10	29 224,70
VALDEVY	2016	X	CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	Banque des Territoires	1 390 611,45	1 182 839,96	32,67	A	R	Livret A	0,580	R	Livret A	1,500	A-1		17 742,60	28 398,40
VALDEVY	2016	X	CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	Banque des Territoires	441 217,87	390 677,98	42,67	A	R	Livret A	0,570	R	Livret A	1,500	A-1		5 860,17	6 684,53
VALDEVY	2015	X	REHAB 88 PARKINGS RUE 19 MARS 1962	Banque des Territoires	1 877 677,00	1 192 900,25	10,50	T	R	Livret A	1,350	R	Livret A	2,200	A-2		25 240,66	100 573,13
VALDEVY	2016	X	ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	Banque des Territoires	53 557,00	46 992,54	30,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1		704,89	963,67
VALDEVY	2016	X	ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	Banque des Territoires	25 326,00	23 219,60	40,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1		393,28	248,07
VALDEVY	2016	X	ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	Banque des Territoires	304 445,00	283 967,74	40,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1		8 994,74	232,04
VALDEVY	2016	X	ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	Banque des Territoires	750 756,00	675 100,54	30,58	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1		15 527,31	11 519,71
VALDEVY	2016	X	REHAB 36 LOGTS 7 10 VAILLANT GAMBETTA	Banque des Territoires	522 000,00	389 007,10	15,58	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	1,450	A-1		5 640,60	19 958,24
VALDEVY	2015	X	REHAB 36 LOGTS 7 10 VAILLANT GAMBETTA	Banque des Territoires	648 538,00	528 717,69	20,58	T	R	Livret A	1,350	R	Livret A	2,150	A-2		11 137,16	18 250,82
VALDEVY	2015	X	FINANCER REMPLACEMENT DE CHAUDIERES ET INSTALLATIONS DE POMPE A CHALEUR	La Banque Postale	1 700 000,00	45 437,93	0,04	T	F	Taux Fixe	1,390	F	Taux Fixe	1,390	A-1		157,90	45 437,93
VALDEVY	2018	X	REHABILITATION 25 LOGEMENTS 8BIS RUE DU 14 JUILLET	Banque des Territoires	400 000,00	333 706,04	17,83	A	F	Taux Fixe	0,500	F	Taux Fixe	1,450	A-1		4 838,74	14 777,23
VALDEVY	2018	X	REHABILITATION 25 LOGEMENTS 8BIS RUE DU 14 JUILLET	Banque des Territoires	1 064 507,00	905 392,26	17,83	A	R	Livret A	1,340	R	Livret A	2,300	A-1		20 824,02	36 705,57

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALDEVY	2018	X	REHABILITATION 49 LOGEMENTS 6BIS 8 ET 10 PI JEAN JAURES	Banque des Territoires	753 130,00	640 557,63	17,83	A	R	Livret A	1,340	R	Livret A	2,300	A-1		14 732,83	25 968,89
VALDEVY	2018	X	REHABILITATION 49 LOGEMENTS 6BIS 8 ET 10 PI JEAN JAURES	Banque des Territoires	661 500,00	551 866,39	17,83	A	F	Taux Fixe	0,500	F	Taux Fixe	1,450	A-1		8 002,06	24 437,85
VALDEVY	2018	X	ACQUISITION DU PAVILLON AU 37 AVENUE CHARLES GIDE	La Banque Postale	400 000,00	225 136,51	7,96	T	F	Taux Fixe	1,600	F	Taux Fixe	1,590	A-1		3 421,57	26 604,11
VALOPHIS HABITAT	2010	X	CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	424 486,00	315 003,75	28,25	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1		11 340,14	2 151,98
VALOPHIS HABITAT	2010	X	CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	829 200,00	560 955,90	22,25	A	R	Livret A	1,750	R	Livret A	3,400	A-1		19 072,50	11 247,43
VALOPHIS HABITAT	2010	X	CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	591 000,00	480 887,29	34,25	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,530	A-1		16 975,32	7 169,91
VALOPHIS HABITAT	2010	X	ACQUISITION 9 LOGTS 11/13 RUE 14 JUILLET	Banque des Territoires	832 304,16	634 691,72	29,75	A	R	Livret A	1,390	R	Livret A	3,600	A-1		22 848,90	3 594,93
VALOPHIS HABITAT	2010	X	ACQUISITION 9 LOGTS RUE 14 JUILLET FONCIER	Banque des Territoires	273 000,00	216 687,01	34,75	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1		4 983,80	4 097,19
VALOPHIS HABITAT	2010	X	114 CONST 114 LOGTS PLATS ZAC LACROIX GAMBETTA 41 RUE G.PERI	Banque des Territoires	2 719 266,14	1 321 877,79	14,33	A	R	Livret A	1,750	R	Livret A	3,400	A-1		44 943,85	57 654,94
VALOPHIS HABITAT	2009	X	1186594	Banque des Territoires	583 220,22	378 071,64	25,92	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,900	A-1		10 964,08	12 334,29
VALOPHIS HABITAT	2009	P	1201036	Banque des Territoires	279 923,97	72 098,88	3,92	T	R	Euribor 3 mois	0,000	R	Euribor 3 mois	2,670	A-2		1 734,92	17 224,86
VALOPHIS HABITAT	2009	P	1201103	Banque des Territoires	1 338 953,53	556 885,99	7,67	T	R	Euribor 3 mois	0,000	R	Euribor 3 mois	2,670	A-2		14 070,64	64 818,96
VALOPHIS HABITAT	1998	X	CONSTRUCTION DE 13 LOGS PLATS 32 A 48 RUE E.RECLUS	Banque des Territoires	445 252,52	163 806,96	14,33	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	3,200	A-1		5 241,83	7 281,57
VALOPHIS HABITAT	2015	X	CONSTR 17 LOGT 183/185 R G.PERI	Banque des Territoires	1 102 503,00	978 835,71	39,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1		23 854,28	11 194,04
VALOPHIS HABITAT	2015	X	CONSTR 17 LOGT 183/185 R G.PERI	Banque des Territoires	1 033 577,00	342 409,95	29,83	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,300	A-1		7 875,43	7 165,79
VALOPHIS HABITAT	2015	X	CONST 17 LOGT 183/185 R G.PERI	Banque des Territoires	126 691,00	108 954,30	39,84	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1		1 634,31	1 730,46
VALOPHIS HABITAT	2015	X	CONST 17 LOGT 183/185 R G.PERI	Banque des Territoires	118 771,00	95 798,51	29,83	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	1,500	A-1		1 436,98	2 318,86
VALOPHIS HABITAT	1998	X	6 LOGTS PLATS 11 BIS RUE E.RECLUS ET GABRIEL PERI	Banque des Territoires	307 358,27	108 933,86	14,17	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	3,200	A-1		3 485,88	4 842,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT	2001	X	Constr logts PLA ZAC Lacroix-Gambetta	Banque des Territoires	927 433,99	431 641,67	14,17	A	R	Livret A	1,740	R	Livret A	2,500	A-1		10 791,04	17 132,61
VALOPHIS HABITAT	2001	X	Acquisition terrain ZAC Lacroix-Gambetta	Banque des Territoires	367 963,37	234 276,68	25,92	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,500	A-1		5 856,92	7 253,29
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	40 646,16	39 295,93	54,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,950	A-1		1 041,08	0,00
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	289 012,65	274 087,13	34,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1		10 909,62	38,45
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	115 816,95	107 352,03	34,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,200	A-1		2 361,74	1 074,01
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	62 860,80	60 772,63	54,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,950	A-1		1 610,07	0,00
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	508 402,55	491 513,93	54,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,950	A-1		13 021,82	0,00
VALOPHIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	Banque des Territoires	231 406,41	218 107,32	34,50	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1		6 696,03	1 297,95
VALOPHIS HABITAT	2025	X	AMELIORATION DE 69 LOGTS 111 AVENUE DE FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	4 182 278,00	4 182 278,00	59,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,080	A-1		110 327,05	9 261,44
VALOPHIS HABITAT	2025	X	AMELIORATION DE 69 LOGTS 111 AVENUE DE FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	776 336,00	776 336,00	39,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1		23 331,67	6 477,54
VALOPHIS HABITAT	2025	X	AMELIORATION DE 69 LOGTS 111 AVENUE DE FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	1 395 708,00	1 395 708,00	59,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,080	A-1		36 818,30	3 090,72
VALOPHIS HABITAT	2025	X	AMELIORATION DE 69 LOGTS 111 AVENUE DE FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	1 369 472,00	1 369 472,00	39,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,000	A-1		23 476,22	18 554,28
VALOPHIS HABITAT	2025	X	AMELIORATION DE 69 LOGTS 111 AVENUE DE FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	3 791 900,00	3 791 900,00	59,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,080	A-1		100 029,02	8 396,97
VALOPHIS HABITAT	2025	X	AMELIORATION DE 69 LOGTS 111 AVENUE DE FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	4 734 116,00	4 734 116,00	39,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1		121 647,35	47 112,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT	2025	X	AMELIORATION DE 69 LOGTS 111 AVENUE DE FONTAINEBLEAU	Banque des Territoires	4 572 159,00	4 572 159,00	39,16	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,510	A-1		137 409,74	38 148,86
VILOGIA	2023	X	REHABILITATION DE 77 LOGEMENTS SITUES 21 23 RUE DANTON 60 LE KREMLIN BICETRE	Banque des Territoires	2 369 552,00	2 252 560,70	22,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,000	A-1		67 576,82	64 288,40
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>181 265 192,58</b>	<b>121 240 991,75</b>											<b>3 010 590,10</b>	<b>4 546 041,70</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	53 769,07
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	3 278 847,31
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>3 332 616,38</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>49 974 020,49</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>6,67</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**  
**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
taxe de séjour	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	107 450,00	-107 450,00
taxe de séjour	0,00	0,00	13 800,00	-13 800,00
taxe de séjour	0,00	0,00	9 000,00	-9 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	11 100,00	-11 100,00
taxe de séjour	0,00	0,00	126 730,00	-126 730,00
taxe de séjour	0,00	0,00	17 000,00	-17 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	6 000,00	-6 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	3 000,00	-3 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	6 000,00	-6 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	48 000,00	-48 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	10 100,00	-10 100,00
taxe de séjour	0,00	0,00	59 440,00	-59 440,00
taxe de séjour	0,00	0,00	25 000,00	-25 000,00
taxe de séjour	0,00	0,00	7 380,00	-7 380,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
731721	Taxe de séjour	450 000,00
<b>Total</b>		<b>450 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>450 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>			
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
Article	Libellé article	Montant	
6232	Publicité, publications, relations publiques - Fêtes et cérémonies	107 450,00	
		<b>Total</b>	<b>107 450,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-107 450,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
Article	Libellé article	Montant	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
Article	Libellé article	Montant	
6236	Publicité, publications, relations publiques - Catalogues et imprimés	13 800,00	
		<b>Total</b>	<b>13 800,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-13 800,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
Article	Libellé article	Montant	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
Article	Libellé article	Montant	
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	9 000,00	
		<b>Total</b>	<b>9 000,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-9 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
Article	Libellé article	Montant	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
Article	Libellé article	Montant	
62878	Remboursements de frais - A des tiers	11 100,00	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour	
<b>Total</b>	<b>11 100,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-11 100,00</b>

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>	
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	
<b>Total</b>		
<b>0,00</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	
<b>Montant</b>		
65736211	Budgets annexes et régies - à caractère administratif - non doté de la personnalité morale	126 730,00
<b>Total</b>		<b>126 730,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-126 730,00</b>	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>	
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	
<b>Total</b>		
<b>0,00</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	
<b>Montant</b>		
65748	Subventions de fonctionnement - Autres personnes de droit privé	17 000,00
<b>Total</b>		<b>17 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-17 000,00</b>	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>	
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	
<b>Total</b>		
<b>0,00</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	
<b>Montant</b>		
21621	Biens historiques et culturels mobiliers - Biens sous-jacents	6 000,00
<b>Total</b>		<b>6 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-6 000,00</b>	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour	
--	--

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
60632	Fournitures de petit équipement		3 000,00
		<b>Total</b>	<b>3 000,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-3 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
6068	Autres matières et fournitures		6 000,00
		<b>Total</b>	<b>6 000,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-6 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
611	Contrats de prestations de services		48 000,00
		<b>Total</b>	<b>48 000,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-48 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>		
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
61358	Locations mobilières - Autres	10 100,00
<b>Total</b>		<b>10 100,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-10 100,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - terrains	59 440,00
<b>Total</b>		<b>59 440,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-59 440,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
6188	Divers - Autres frais divers	25 000,00
<b>Total</b>		<b>25 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-25 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	7 380,00
<b>Total</b>		<b>7 380,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : taxe de séjour</b>
---

<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>
--

<b>-7 380,00</b>
------------------

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>37 658 379,32</b>	<b>37 658 379,32</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>37 658 379,32</b>	<b>37 658 379,32</b>	<b>0,00</b>
2009	Acquisition 173 rue Gabriel Péri	E.P.F.I.F	6	X	216 228,36	216 228,36	0,00
2009	Acquisition 3 rue Professeur Bergonié (lots2/5)	E.P.F.I.F	6	X	178 911,29	178 911,29	0,00
2009	Acquisition 3 rue Professeur Bergonié (lots1/6/7 et 8)	E.P.F.I.F	6	X	133 253,95	133 253,95	0,00
2009	Acquisition 3 rue Professeur Bergonié (lots 3/4)	E.P.F.I.F	6	X	163 090,00	163 090,00	0,00
2009	Acquisition 128 avenue Charles Gide	E.P.F.I.F	6	X	251 042,18	251 042,18	0,00
2009	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lots 19/20/21/22/23/28)	E.P.F.I.F	6	X	309 661,02	309 661,02	0,00
2009	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lot N.48)	E.P.F.I.F	6	X	92 494,00	92 494,00	0,00
2009	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lot N.16)	E.P.F.I.F	6	X	91 434,52	91 434,52	0,00
2009	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lot N.31/32/33/34 et 35)	E.P.F.I.F	6	X	206 000,00	206 000,00	0,00
2009	Acquisition 62/66 rue du Général Leclerc (lots 28/34)	E.P.F.I.F	6	X	177 910,00	177 910,00	0,00
2010	Acquisition 5 rue Professeur Bergonié?	E.P.F.I.F	5	X	220 000,00	220 000,00	0,00
2010	Acquisition 119 avenue Charles Gide	E.P.F.I.F	5	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2010	Acquisition 131 avenue Charles Gide	E.P.F.I.F	0	X	200 000,00	200 000,00	0,00
2010	Acquisition 169 rue G.Péri - 24 rue de la Runion - 124 Av. Ch. Gide - 126 av. Ch.Gide	E.P.F.I.F	5	X	700 000,00	700 000,00	0,00
2010	Acquisition 62/66 rue du Général Leclerc (lot 35)	E.P.F.I.F	5	X	90 000,00	90 000,00	0,00
2010	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lots 39/46)	E.P.F.I.F	5	X	80 000,00	80 000,00	0,00
2010	Acquisition 68 rue du Général Leclerc (lot 9)	E.P.F.I.F	5	X	65 000,00	65 000,00	0,00
2010	Acquisition 68/72 rue du Général Leclerc (lots 24/25/26/27/29/30/54)	E.P.F.I.F	5	X	230 000,00	230 000,00	0,00
2011	Acquisition 3 rue Professeur Bergonié (lots 9/10 et 11)	E.P.F.I.F	4	X	45 000,00	45 000,00	0,00
2011	Acquisition 11 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	4	X	280 000,00	280 000,00	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2011	Acquisition 4 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	140 000,00	140 000,00	0,00
2011	Acquisition 4 rue Rossel	E.P.F.I.F	4	X	410 000,00	410 000,00	0,00
2011	Acquisition 13 rue Babeuf	E.P.F.I.F	4	X	290 000,00	290 000,00	0,00
2012	Acquisition 5/7 rue de l'avenir et 2/4 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	3	X	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
2012	Acquisition 11 rue Professeur Bergonié	E.P.F.I.F	3	X	235 000,00	235 000,00	0,00
2012	Acquisition 68 rue du Général Leclerc (lot 12)	E.P.F.I.F	3	X	65 000,00	65 000,00	0,00
2012	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (lot 6)	E.P.F.I.F	3	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2012	Acquisition 68 rue du Général Leclerc (lots 6+7)	E.P.F.I.F	3	X	90 000,00	90 000,00	0,00
2013	Acquisition 12 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	2	X	400 000,00	400 000,00	0,00
2013	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (boulangerie/local commercial lots 12/14/7)	E.P.F.I.F	2	X	470 000,00	470 000,00	0,00
2013	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (lot 3/11)	E.P.F.I.F	2	X	140 000,00	140 000,00	0,00
2013	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (lots 2/8/9)	E.P.F.I.F	2	X	160 000,00	160 000,00	0,00
2014	Acquisition 66 rue du Général Leclerc (lot 5)	E.P.F.I.F	2	X	140 000,00	140 000,00	0,00
2014	Acquisition 6 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	1	X	350 000,00	350 000,00	0,00
2015	Acquisition 12 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	5	X	380 000,00	380 000,00	0,00
2016	Acquisition 23 b rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	410 000,00	410 000,00	0,00
2016	Acquisition 13 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	4	X	380 000,00	380 000,00	0,00
2016	Acquisition 8 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	4	X	600 000,00	600 000,00	0,00
2016	Acquisition 19 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	320 000,00	320 000,00	0,00
2016	Acquisition 62 rue du Général Leclerc (lots 31/32/33/18/10)	E.P.F.I.F	4	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2016	Acquisition 10 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	4	X	380 000,00	380 000,00	0,00
2016	Acquisition 20 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2017	Acquisition 5 rue R Schuman	E.P.F.I.F	3	X	315 000,00	315 000,00	0,00
2017	Acquisition 19 rue R Schuman	E.P.F.I.F	3	X	342 000,00	342 000,00	0,00
2017	Acquisition 20 rue R Schuman	E.P.F.I.F	3	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2017	Acquisition 15 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	3	X	540 000,00	540 000,00	0,00
2017	Acquisition 10 bis rue Rossel	E.P.F.I.F	3	X	450 000,00	450 000,00	0,00
2017	Acquisition 11 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	1	X	198 000,00	198 000,00	0,00
2018	Acquisition 72 rue du Général Leclerc lots 40 et 41	E.P.F.I.F	2	X	125 000,00	125 000,00	0,00
2018	Acquisition 72 rue du Général Leclerc lot 47	E.P.F.I.F	2	X	60 000,00	60 000,00	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2018	Acquisition 74 rue du Général Leclerc lots 106/115/117/119/122	E.P.F.I.F	2	X	240 000,00	240 000,00	0,00
2018	Acquisition 12 rue Rossel (2 appartements)	E.P.F.I.F	2	X	540 000,00	540 000,00	0,00
2018	Acquisition 2-2b rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	2	X	245 000,00	245 000,00	0,00
2018	Participation capital	Agence France Locale	3	A	182 400,00	182 400,00	0,00
2019	Acquisition 68 avenue du Général Leclerc	E.P.F.I.F	1	X	70 000,00	70 000,00	0,00
2019	Acquisition 72 avenue du Général Leclerc (lots 37/38 et 51)	E.P.F.I.F	1	X	120 000,00	120 000,00	0,00
2019	Acquisition 12 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	1	X	450 000,00	450 000,00	0,00
2019	Acquisition 7 rue de la réunion	E.P.F.I.F	1	X	425 000,00	425 000,00	0,00
2019	Acquisition 9 rue du Professeur Bergonié	E.P.F.I.F	1	X	270 000,00	270 000,00	0,00
2019	Acquisition 135 avenue de Fontainebleau (loft ? usage mixte)	E.P.F.I.F	1	X	675 000,00	675 000,00	0,00
2019	Acquisition 66 rue du Général Leclerc ( lot 17)	E.P.F.I.F	1	X	10 000,00	10 000,00	0,00
2019	Acquisition 23 rue R Schuman	E.P.F.I.F	1	X	495 000,00	495 000,00	0,00
2020	Acquisition 15 rue Babeuf	E.P.F.I.F	1	X	430 000,00	430 000,00	0,00
2020	Acquisition 195 rue G Péri	E.P.F.I.F	1	X	450 000,00	450 000,00	0,00
2020	Acquisition 14 rue de l'avenir	E.P.F.I.F	1	X	282 000,00	282 000,00	0,00
2020	Acquisition 76 rue du général Leclerc	E.P.F.I.F	1	X	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
2020	Acquisition 12 rue Rossel	E.P.F.I.F	1	X	1 060 000,00	1 060 000,00	0,00
2020	Acquisition 197 rue Gabriel Péri	E.P.F.I.F	1	X	280 000,00	280 000,00	0,00
2021	Acquisition 125 avenue de Fontainebleau	E.P.F.I.F	1	X	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00
2021	Acquisition 21 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	1	X	230 000,00	230 000,00	0,00
2022	Acquisition 62-66 rue du Général leclerc	E.P.F.I.F	4	X	823 000,00	823 000,00	0,00
2022	Acquisition 3, rue Professeur Bergognié	E.P.F.I.F	4	X	190 000,00	190 000,00	0,00
2022	Acquisition 68, rue du Gal Leclerc	E.P.F.I.F	4	X	90 000,00	90 000,00	0,00
2022	Acquisition 21, rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	690 000,00	690 000,00	0,00
2022	Acquisition 16, rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	188 700,00	188 700,00	0,00
2023	Acquisition 13, rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	215 000,00	215 000,00	0,00
2023	Acquisition 3, rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	520 000,00	520 000,00	0,00
2023	Acquisition 15-17 rue Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	650 000,00	650 000,00	0,00
2023	Acquisition 84, rue Charles Gides	E.P.F.I.F	4	X	660 000,00	660 000,00	0,00
2023	Acquisition 175, rue Gabriel Péri	E.P.F.I.F	4	X	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00
2024	Acquisition 10, rue Robert Schumann	E.P.F.I.F	4	X	220 000,00	220 000,00	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2024	Acquisition 49, rue Marcel Sembat	E.P.F.I.F	4	X	650 000,00	650 000,00	0,00
2024	Acquisition 6 rue de l'Avenir	E.P.F.I.F	4	X	230 000,00	230 000,00	0,00
2024	Acquisition 5 rue de la Réunion	E.P.F.I.F	4	X	430 000,00	430 000,00	0,00
2024	Acquisition 14 rue Robert Schumann	E.P.F.I.F	4	X	550 000,00	550 000,00	0,00
2024	Acquisition 4 rue Roger Salengro	E.P.F.I.F	4	X	1 130 000,00	1 130 000,00	0,00
2024	Acquisition 5 rue Roger Salengro	E.P.F.I.F	4	X	626 080,00	626 080,00	0,00
2024	Acquisition 30 rue Eugène Thomas - local commercial	SAF94	12	X	360 000,00	360 000,00	0,00
2024	Acquisition 36/38 av de Fontainebleau - galerie Grand Sud lots 103,105,174,175,106,176 et 177	SAF94	12	X	550 000,00	550 000,00	0,00
2024	Acquisition 74 Général Leclerc (lots copro)	E.P.F.I.F	4	X	544 634,00	544 634,00	0,00
2024	Acquisition 68 Général Leclerc	E.P.F.I.F	4	X	310 000,00	310 000,00	0,00
2025	Acquisition 72 Général Leclerc (lots copro)	E.P.F.I.F	4	X	144 913,00	144 913,00	0,00
2025	Acquisition 72 Général Leclerc (lots copro)	E.P.F.I.F	4	X	52 927,00	52 927,00	0,00
2025	Acquisition 10 Robert Schuman (lots copro)	E.P.F.I.F	4	X	60 000,00	60 000,00	0,00
2025	Acquisition 153 Gabriel Péri	E.P.F.I.F	4	X	400 000,00	400 000,00	0,00
2025	Acquisition 151 Gabriel Péri	E.P.F.I.F	4	X	150 000,00	150 000,00	0,00
2025	Acquisition 13 Robert Schuman	E.P.F.I.F	4	X	260 000,00	260 000,00	0,00
2025	Acquisition 36/38 av de Fontainebleau - galerie Grand Sud lots 110,113,114,171 et 173	SAF94	12	X	398 700,00	398 700,00	0,00
2025	Acquisition 36/38 av de Fontainebleau - galerie Grand Sud lot 20	SAF94	12	X	170 000,00	170 000,00	0,00
2025	Acquisition 19 rue Général Leclerc lots 15,16 et 9	SAF94	12	X	170 000,00	170 000,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>1 437 000,00</b>
657351	Dispositif DEMOS	Soutien à la pratique musicale	Philharmonie de Paris	Association	6 000,00
65736211	"Budget annexe ""marché forain""	Gestion du marché forain	"Budget annexe ""marché forain""	Etablissement de droit public	210 000,00
657363	Centre Communal d'Action Sociale	Soutien actions sociales	C.C.A.S.	Etablissement de droit public	570 000,00
657363	Centre Communal d'Action Sociale	Produit des concessions cimetière	C.C.A.S.	Etablissement de droit public	20 000,00
65741	Subventions vélos et trotinettes	Facilite les mobilités alternatives à la voiture et les circulations douces	Personnes physiques	Personne physique	2 000,00
65748	Centre d'Information Droit des Femmes	Accès au droit des femmes	CIDFF/CIDJ	Association	14 000,00
65748	Les Petits Cailloux	Gestion crèche parentale	Les petits cailloux	Association	65 000,00
65748	Association pour le Droit et l'Information au Logement	Accès au droit du logement	ADIL	Association	3 800,00
65748	Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre	Soutien association sportive	C.S.A.K.B.	Association	314 000,00
65748	Union Sportif du Kremlin-Bicêtre	Soutien association sportive	U.S.K.B.	Association	60 500,00
65748	Kremlin-Bicêtre futsal	Soutien association sportive	Kremlin-Bicêtre Futsal	Association	53 750,00
65748	Citoyenneté active	Soutien activités socioculturelles	Citoyenneté active	Association	7 000,00
65748	Association pour le développemen des Activités Socio-éducatives	Soutien activités socioculturelles	ADASE	Association	61 250,00
65748	Rédige Assistance	Permanence Ecrivain Public Centre Social	Rédige Assistance	Association	1 200,00
65748	Subventions diverses associations	Soutien activités socioculturelles	Diverses associations	Association	28 500,00
65748	Secours populaire français	Soutien épicerie sociale et solidaire	Secours populaire français	Association	3 000,00
65748	Espace Culturel André Malraux	Soutien activités socioculturelles	ECAM	Association	17 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>136,40</b>	<b>2,86</b>	<b>139,26</b>	<b>90,50</b>	<b>48,76</b>	<b>139,26</b>
Adjoint administratif pal 1 cl	C	34,10	0,97	35,07	32,70	2,37	35,07
Adjoint administratif pal 2 cl	C	15,00	0,00	15,00	14,00	1,00	15,00
Adjoint administratif terr.	C	26,50	0,92	27,42	18,00	9,42	27,42
Attaché	A	26,80	0,97	27,77	6,80	20,97	27,77
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Rédacteur	B	18,00	0,00	18,00	6,00	12,00	18,00
Rédacteur principal 1 cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>273,05</b>	<b>1,23</b>	<b>274,28</b>	<b>193,45</b>	<b>80,83</b>	<b>274,28</b>
Adjoint tech. terr. etbs ens.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	58,80	0,00	58,80	57,80	1,00	58,80
Adjoint technique pal 2 cl	C	44,85	0,00	44,85	41,85	3,00	44,85
Adjoint technique territorial	C	129,60	1,23	130,83	59,00	71,83	130,83
Agent de maîtrise	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00

Agent de maîtrise principal	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>15,00</b>	<b>0,11</b>	<b>15,11</b>	<b>8,00</b>	<b>7,11</b>	<b>15,11</b>
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif	A	0,00	0,11	0,11	0,00	0,11	0,11
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	6,00	0,00	6,00	2,00	4,00	6,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>18,70</b>	<b>0,20</b>	<b>18,90</b>	<b>8,70</b>	<b>10,20</b>	<b>18,90</b>
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	12,00	0,00	12,00	4,00	8,00	12,00
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	3,90	0,00	3,90	2,90	1,00	3,90
Infirmier en soins généraux	A	1,80	0,00	1,80	0,80	1,00	1,80
Psychologue cl.N	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sage-femme de classe normale	A	0,00	0,20	0,20	0,00	0,20	0,20
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,57</b>	<b>1,57</b>	<b>0,00</b>	<b>1,57</b>	<b>1,57</b>
Diététicien de classe normale	A	0,00	0,57	0,57	0,00	0,57	0,57
Pédicures-pod,ergothé. h cl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>14,40</b>	<b>0,00</b>	<b>14,40</b>	<b>9,40</b>	<b>5,00</b>	<b>14,40</b>
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	2,80	0,00	2,80	2,80	0,00	2,80
Adjoint territorial patrimoine	C	1,80	0,00	1,80	0,80	1,00	1,80
Assistant conservation pal 1c	B	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation	B	7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Conservateur (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>82,10</b>	<b>18,58</b>	<b>100,68</b>	<b>45,60</b>	<b>55,08</b>	<b>100,68</b>
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	6,30	0,00	6,30	4,80	1,50	6,30
Adjoint territorial animation	C	46,00	18,09	64,09	19,00	45,09	64,09
Animateur	B	10,00	0,49	10,49	2,00	8,49	10,49
Animateur principal de 1ère cl	B	7,80	0,00	7,80	7,80	0,00	7,80
Animateur principal de 2ème cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Gardien-brigadier	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>	<b>13,00</b>
Assistante maternelle		10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	10,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Contrat professionnalisation		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>566,65</b>	<b>24,55</b>	<b>591,20</b>	<b>369,65</b>	<b>221,55</b>	<b>591,20</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**B9**

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	525	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	478	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	368	0,00	332-8-2°	CDI
Adjoint administratif terr.	C	ADM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	374	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	381	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	404	0,00	332-13	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	387	0,00	332-8-2°	CDI
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	499	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	430	0,00	A	CDI
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	461	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	461	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	381	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	387	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	371	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	378	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	371	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	378	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	371	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	368	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	371	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	378	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-5°	CDD
Adjoint territorial patrimoine	C	CULT	370	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	397	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	500	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	431	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	478	0,00	332-8-5°	CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Assistant conservation pal 2c	B	CULT	599	0,00	332-14	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	431	0,00	332-14	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	397	0,00	332-13	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	0	0,00	332-8-5°	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR		0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR		0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-8-5°	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-8-5°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-8-5°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	693	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDI
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-8-5°	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-8-5°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-14	CDD
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-8-2°	CDI
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	397	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	452	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	416	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	452	0,00	332-23-1°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	434	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	MS	484	0,00	332-8-2°	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	A	A
Contrat professionnalisation		OTR	0	0,00	A	A
Directeur cabinet		OTR	0	0,00	A	A
Diététicien de classe normale	A	MT	484	0,00	332-14	CDD
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	S	761	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	S	705	0,00	332-14	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	596	0,00	332-13	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	547	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	570	0,00	A	A
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	478	0,00	332-14	CDD
Infirmier en soins généraux	A	MS	514	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-8-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Pédicures-pod,ergothé. h cl	A	MT	631	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	567	0,00	332-13	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	528	0,00	332-8-2°	CDD
Sage-femme de classe normale	A	MS	0	0,00	332-8-5°	CDD
Technicien	B	TECH	431	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	500	0,00	332-14	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	374	0,00	332-13	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
29/03/2021 - Délégation de service public pour le mobilier urbain	JC DECAUX	JC DECAUX	Société par Actions Simplifiée	0,00
18/12/2024 - Délégation de service public pour le stationnement	INDIGO INFRA FRANCE	INDIGO INFRA FRANCE	Société anonyme	360 000,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
08/11/2000 - Acquisition de 6 parts sociales	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	Société coopérative	116,00
29/11/2018 - Participation capital	Agence France Locale	Agence France Locale	Société anonyme à conseil d'administration	182 400,00
16/09/2021 - Acquisition de parts sociales	LOGIAL COOP	LOGIAL COOP	Société coopérative d'intérêt collectif HLM	255 000,00
07/11/2024 - Acquisition de 92 actions	Société publique locale Grand Orly Seine Bièvre	Société publique locale Grand Orly Seine Bièvre	Société anonyme	9 200,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
01/04/1993 - ZAC G.PERI	CDC HABITAT	ESH	Public	3 931 411,10
19/12/1996 - CONSTRUCTION DE 92 LOGEMENTS PLA ZAC LACROIX GAMBETTA	KREMLIN BICETRE HABITAT	OPH	Public	190 561,27
01/03/1997 - 1bis-11 rue Babeuf / 94 PLAA	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	91 469,40
01/03/1998 - 6 Log. PLATS ZAC G.PERI	IMMOBILIERE 3F	ESH	Privé	237 443,70
01/03/1998 - 6 LOGTS PLATS 11 BIS RUE E.RECLUS ET GABRIEL PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	307 358,27
01/05/1998 - CONSTRUCTION DE 13 LOGS PLATS 32 A 48 RUE E.RECLUS	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	445 252,52
01/06/1998 - ZAC Salengro / 66 PLA	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	3 226 969,92
01/06/1998 - 1bis-11 rue Babeuf/94 PLA	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 127 512,93
01/01/1999 - Construction de 2 log.PLATS	ICF LA SABLIERE	ESH	Privé	54 660,15
01/09/1999 - Renégociation Prêt N.42/0882263	SEQENS	ESH	Privé	414 583,60
01/09/1999 - Renégociation du Prêt N.68/08826	SEQENS	ESH	Privé	973 185,42
01/09/1999 - Renégociation du Prêt N.67/0882265	SEQENS	ESH	Privé	223 124,20
01/09/1999 - Renégociation Prêt N.43/0882266	SEQENS	ESH	Privé	177 701,82
21/03/2000 - FINANCEMENT DE 148 LOGEMENTS AU KREMLIN BICETRE	ANTIN RESIDENCES	ESH	Privé	5 226 263,61
01/11/2000 - 1BIS-11 RUE BABEUF/94 PLA	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Public	557 963,40
01/12/2001 - Constr logts PLA ZAC Lacroix-Gambetta	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	927 433,99
01/12/2001 - Acquisition terrain ZAC Lacroix-Gambetta	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	367 963,37

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/12/2003 - Rénovation du foyer jour 16, rue A.France	ETAI	ETAI	Association	262 485,00
18/12/2003 - ACQUISITION ET AMELIORATION DE LA RESIDENCE COMMUNAUTAIRE	ETAI	ASSOCIATION	Public	247 213,50
06/01/2004 - CONSTRUCTION FOYER DE VIE ET HEBERGEMENT 16 RUE ANATOLE FRANCE	ETAI	ASSOCIATION	Public	2 679 682,50
01/08/2004 - CONSTRUCTION DE 42 LOGTS 7 RUE CHARLES RICHET	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Public	1 531 440,00
01/08/2004 - ACQUISITION TERRAIN 7 RUE CHARLES RICHET	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Public	1 527 996,00
25/01/2006 - RENEGOCIATION DES CONTRATS N 49 ET 81	VALDEVY	VALDEVY	Office public de l'habitat	6 049 490,56
25/01/2006 - RENEGOCIATION CONTR. N 150-154-157-163-164-168-175	VALDEVY	VALDEVY	Office public de l'habitat	6 357 610,28
01/02/2006 - ACQUISITION D'UN LOGT. 36 DANTON	HABITAT & HUMANISME	HABITAT & HUMANISME	ASSOCIATION	10 000,00
05/03/2006 - RENEGOCIATION CONTRAT N 140/145/146/147/148/149	VALDEVY	VALDEVY	Office public de l'habitat	2 026 335,14
01/08/2006 - 30-32 Av.Fontainebleau	IMMOBILIERE 3F	IMMOBILIERE 3F	ESH	3 135 039,40
01/09/2006 - 55 Log. PLA ZAC G.PERI	IMMOBILIERE 3F	IMMOBILIERE 3F	ESH	3 169 999,73
01/01/2007 - 3-15 Rue J.F. Kennedy A	IMMOBILIERE 3F	IMMOBILIERE 3F	ESH	3 736 370,89
01/05/2007 - 3-15 Rue J.F. Kennedy B	IMMOBILIERE 3F	IMMOBILIERE 3F	ESH	523 575,19
01/10/2007 - REHAB.50 LOGT 135 G.PERI	VALDEVY	VALDEVY	Office public de l'habitat	404 853,00
01/03/2008 - acquisition 1 logt 47 bis rue G.Péri	HABITAT & HUMANISME	HABITAT & HUMANISME	ASSOCIATION	30 000,00
01/01/2009 - RECONSTRUCTION IMPRO SEGUIN	APOGEI 94	APOGEI 94	ASSOCIATION	1 129 250,00
01/05/2009 - Amélioration 261 logts 19 r Mars 1962	VALDEVY	VALDEVY	OPH	2 020 000,00
01/12/2009 - 1186594	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	583 220,22
01/12/2009 - 1201036	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	279 923,97
01/12/2009 - 1201103	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	1 338 953,53
01/01/2010 - CONST.5 LOGT 47 B.MALON	VALDEVY	VALDEVY	OPH	236 268,00
01/01/2010 - CONST.5LOGT 47 B.MALON	VALDEVY	VALDEVY	OPH	261 226,00
01/01/2010 - ACQ AMEL.2LGT 47 B.MALON	VALDEVY	VALDEVY	OPH	190 481,00
01/01/2010 - CONSTR.1LGT 47 B.MALON	VALDEVY	VALDEVY	OPH	38 186,00
01/01/2010 - AMELI.616 LOGT RUES SEVERINE/GIDE	VALDEVY	VALDEVY	OPH	1 270 180,00
01/04/2010 - CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	VALOPHIS HABITAT	Office public de l'habitat	424 486,00
01/04/2010 - CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	VALOPHIS HABITAT	Office public de l'habitat	829 200,00
01/04/2010 - CONST.12LOGT 6AV.FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	VALOPHIS HABITAT	OPH	591 000,00
01/04/2010 - Réhabilitation ascenseurs Martinets	VALDEVY	OPH	Public	1 711 728,00
01/05/2010 - 114 CONST 114 LOGTS PLATS ZAC LACROIX GAMBETTA 41 RUE G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	2 719 266,14
01/06/2010 - 21 logements PLA LM ZAC Salengro modifié	SEQENS	ESH	Privé	1 109 780,97
01/10/2010 - ACQUISITION 9 LOGTS 11/13 RUE 14 JUILLET	VALOPHIS HABITAT	VALOPHIS HABITAT	OPH	832 304,16
01/10/2010 - ACQUISITION 9 LOGTS RUE 14 JUILLET FONCIER	VALOPHIS HABITAT	VALOPHIS HABITAT	OPH	273 000,00
01/06/2011 - 52/52bis RUE DE LA CONVENTION	VALDEVY	OPH	Public	419 644,00
01/06/2011 - 1BIS - 11 RUE BABEUF	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	2 641 559,19
01/07/2011 - 1 BIS - 11 RUE BABEUF	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 128 087,78
01/02/2013 - RUE 19 MARS 1962	VALDEVY	OPH	Public	786 731,00
01/02/2013 - CONSTR.10 LOGEMENTS	VALDEVY	OPH	Public	87 415,00
01/06/2013 - CONSTR.1 LOGT RUE DU 9 MARS 1962	VALDEVY	OPH	Public	49 394,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/04/2015 - REHAB 120 LOGT 50 R M SEMBAT	VALDEVY	OPH	Public	847 795,00
01/08/2015 - Construction 17 logts 7 bld C.Géry	PARIS HABITAT	OPH	Public	950 054,35
01/08/2015 - Construction 17 logts 7 bld C.Géry	PARIS HABITAT	OPH	Public	310 566,18
01/10/2015 - REHAB 88 PARKINGS RUE 19 MARS 1962	VALDEVY	OPH	Public	1 877 677,00
01/11/2015 - CONSTR 17 LOGT 183/185 R G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	1 102 503,00
01/11/2015 - CONSTR 17 LOGT 183/185 R G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	1 033 577,00
01/11/2015 - CONST 17 LOGT 183/185 R G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	126 691,00
01/11/2015 - CONST 17 LOGT 183/185 R G.PERI	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	118 771,00
01/11/2015 - REHAB 36 LOGTS 7 10 VAILLANT GAMBETTA	VALDEVY	OPH	Public	648 538,00
17/12/2015 - REMPLACEMENT CHAUDIERES ET INSTALLATIONS DE POMPE A CHALEUR	VALDEVY	OPH	Public	1 700 000,00
01/08/2016 - ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	VALDEVY	OPH	Public	53 557,00
01/08/2016 - ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	VALDEVY	OPH	Public	25 326,00
01/08/2016 - ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	VALDEVY	OPH	Public	304 445,00
01/08/2016 - ACQU 9 LOGT 39/41 RUE BABEUF	VALDEVY	OPH	Public	750 756,00
01/08/2016 - REHAB 36 LOGTS 7 10 VAILLANT GAMBETTA	VALDEVY	OPH	Public	522 000,00
01/09/2016 - CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	VALDEVY	OPH	Public	7 430 504,86
31/12/2016 - Réhabilitation 58 logts 7 bld C.Géry	PARIS HABITAT	OPH	Public	1 556 054,29
31/12/2016 - Construction 10 logts 7 bld C.Géry	PARIS HABITAT	OPH	Public	901 852,00
31/12/2016 - CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	VALDEVY	OPH	Public	2 258 686,59
31/12/2016 - CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	VALDEVY	OPH	Public	1 390 611,45
31/12/2016 - CONST 83 LGTS RUE 19 MARS	VALDEVY	OPH	Public	441 217,87
01/01/2017 - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SOCIAUX 5/7 RUE PASTEUR	ANTIN RESIDENCES	ESH	Privé	1 359 060,00
01/01/2017 - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SOCIAUX 5/7 RUE PASTEUR	ANTIN RESIDENCES	ESH	Privé	1 273 000,00
30/07/2017 - ACQUISITION ANCIEN LOCAL CPAM 28/34 RUE BENOIT MALON	KREMLIN BICETRE HABITAT	OPH	Public	1 100 000,00
01/10/2017 - 150 LOGEMENTS 4 RUE PASTEUR	3F RESIDENCES	ESH	Privé	4 398 759,95
01/10/2017 - 150 LOGEMENTS 4 RUE PASTEUR	3F RESIDENCES	ESH	Privé	1 974 338,28
01/10/2017 - 150 LOGTS 17 AV DE FONTAINEBLEAU 4 RUE PASTEUR ET 3 RUE SALENGRO	3F RESIDENCES	ESH	Privé	614 073,81
01/10/2017 - 150 LOGTS 17 AV DE FONTAINEBLEAU 4 RUE PASTEUR ET 3 RUE SALENGRO	3F RESIDENCES	ESH	Privé	895 628,53
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	40 646,16
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	289 012,65
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	115 816,95
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	62 860,80
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	508 402,55
26/06/2018 - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS 7 RUE DELESCLUZE	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	231 406,41
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	287 074,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 700 912,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	1 555 461,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	501 227,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	185 519,00
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	656 922,00
01/07/2018 - 1344672	EMMAUS HABITAT	ESH	Privé	447 598,40
01/07/2018 - 1344673	EMMAUS HABITAT	ESH	Privé	2 201 527,03
01/07/2018 - 1346065	SEQENS	ESH	Privé	1 378 070,77
01/07/2018 - CONSTRUCTION 51 LOGEMENTS 21-25 RUE P.SEMARD	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Public	294 970,00
01/11/2018 - REHABILITATION 25 LOGEMENTS 8BIS RUE DU 14 JUILLET	VALDEVY	OPH	Public	400 000,00
01/11/2018 - REHABILITATION 25 LOGEMENTS 8BIS RUE DU 14 JUILLET	VALDEVY	OPH	Public	1 064 507,00
01/11/2018 - REHABILITATION 49 LOGEMENTS 6BIS 8 ET 10 PI JEAN JAURES	VALDEVY	OPH	Public	753 130,00
01/11/2018 - REHABILITATION 49 LOGEMENTS 6BIS 8 ET 10 PI JEAN JAURES	VALDEVY	OPH	Public	661 500,00
29/11/2018 - ACQUISITION PAVILLON AU 37 AVENUE CHARLES GIDE	VALDEVY	OPH	Public	400 000,00
23/08/2019 - ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	ESH	Privé	60 216,56
23/08/2019 - ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	ESH	Privé	80 288,75
23/08/2019 - ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	ESH	Privé	202 648,97
23/08/2019 - ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS 27/29 RUE PAUL LAFARGUE	RLF - LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	ESH	Privé	202 648,97
27/08/2019 - PORTAGE LONG FINANCIER 8 RUE DELECLUZE	COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	COOPERATIVE HLM	Privé	851 062,06
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	420 575,37
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	23 083,79
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	158 553,66
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	70 506,16
27/02/2020 - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS 18/20 ANATOLE FRANCE	SEQENS	ESH	Privé	409 519,34
01/10/2020 - ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	LOGIREP	ESH	Privé	72 000,00
01/10/2020 - ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	LOGIREP	ESH	Privé	315 644,00
01/10/2020 - ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS 13 A 17 RUE PASTEUR	LOGIREP	ESH	Privé	599 645,00
26/11/2020 - AQUISITION EN VEFA 19 LOGTS 5 RUE BICHET	SEQENS	ESH	Privé	2 527 334,50
26/11/2020 - AQUISITION EN VEFA 19 LOGTS 5 RUE BICHET	SEQENS	ESH	Privé	1 018 485,86
01/01/2021 - 1365524	ICF LA SABLIERE	ESH	Privé	686 445,36

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/04/2022 - ACQUISITION 12 LOGTS 2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	108 000,00
14/04/2022 - ACQUISITION 12 LOGTS2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	220 564,00
14/04/2022 - ACQUISITION 12 LOGTS2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	256 745,00
14/04/2022 - ACQUISITION 12 LOGTS2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	393 570,00
14/04/2022 - ACQUISITION 12 LOGTS2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	248 379,00
14/04/2022 - ACQUISITION 12 LOGTS2 RUE GENERAL LECLERC	SEQENS	ESH	Privé	272 150,00
16/02/2023 - REHABILITATION 77 LOGTS 21-23 RUE DANTON	VILOGIA	ESH	Privé	2 369 552,00
14/12/2023 - ACQUISITION DE 1960 LOGEMENTS SOCIAUX	LOGIAL	OPH	Public	5 382 000,00
27/03/2025 - AMELIORATION 69 LOGTS 111 AV DE FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	4 182 278,00
27/03/2025 - AMELIORATION 69 LOGTS 111 AV DE FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	776 336,00
27/03/2025 - AMELIORATION 69 LOGTS 111 AV DE FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	1 395 708,00
27/03/2025 - AMELIORATION 69 LOGTS 111 AV DE FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	1 369 472,00
27/03/2025 - AMELIORATION 69 LOGTS 111 AV DE FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	3 791 900,00
27/03/2025 - AMELIORATION 69 LOGTS 111 AV DE FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	4 734 116,00
27/03/2025 - AMELIORATION 69 LOGTS 111 AV DE FONTAINEBLEAU	VALOPHIS HABITAT	OPH	Public	4 572 159,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	340 533,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	2 102 923,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	589 068,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	377 105,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	384 562,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	538 087,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 24 LOGTS BVD CHASTENET DE GERY	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	2 165 171,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	SEQENS	ESH	Privé	869 120,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	SEQENS	ESH	Privé	2 660 696,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	SEQENS	ESH	Privé	1 310 964,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	SEQENS	ESH	Privé	5 469 808,00
25/09/2025 - ACQUISITION-AMELIORATION DE 38 LOGTS 12 RUE CARNOT	SEQENS	ESH	Privé	3 078 310,00
25/09/2025 - ACCESSION BRS COEUR JAURES	OFS HABITAT & HUMANISME	OFS	Privé	380 415,53
27/11/2025 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE EVSO ACQUISITIONS FONCIERES	SPL DU GRAND-ORLY SEINE BIEVRE	EPL	Public	2 400 000,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
23/04/2026 - SOUTIEN ASSOCIATION SPORTIVE	C.S.A.K.B	Club Sportif et Athlétique du Kremlin bicetre	Association	314 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/04/2026 - SOUTIEN ASSOCIATION SPORTIVE	U.S.K.B	Union Sportive Kremlin Bicetre	Association	60 500,00
23/04/2026 - SOUTIEN ASSOCIATION SPORTIVE	KREMLIN BICETRE FUSTAL	Kremlin-Bicêtre Futsal	Association	53 750,00
23/04/2026 - SOUTIEN ACTIVITES SOCIOCULTURELLES	ADASE	Association pour le développement des activités Socio-éducatives	Association	61 250,00
23/04/2026 - GESTION CRECHE PARENTALE	LES PETITS CAILLOUX	Les petits cailloux	Association	65 000,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)		Sans fiscalité propre	1 600,00
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France - SIGEIF	01/01/1904	Sans fiscalité propre	8 000,00
Syndicat Intercommunal pour l'édification d'un ensemble scolaires 2ème cycle	01/09/1977	Participation des villes de Villejuif, Gentilly et Kremlin-Bicêtre	38 560,00
Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val de Marne (SAF 94)	05/06/1997	Sans fiscalité propre	1 100,00
Synd Interco Périphérie de Paris pour l'Electric et les Réseaux de Com - SIPPEREC	22/05/2014	Sans fiscalité propre	8 000,00
<b>EPCI</b>			
Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre	01/01/2016	Contribution des communes au Fonds de Compensation des Charges Territoriales	7 349 000,00
Métropole du Grand Paris	01/01/2016	Avec fiscalité propre	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Association des Maires de France (AMF)		Sans fiscalité propre	4 000,00
Association des Maires Ile de France (AMIF)		Sans fiscalité propre	2 350,00
Association Villes et banlieues	20/03/2003	Sans fiscalité propre	3 800,00
Association des Maires du Val de Marne (AM94)	28/05/2009	Sans fiscalité propre	2 350,00
Fédération des Centres sociaux	17/12/2009	Sans fiscalité propre	3 500,00
Réseau des Collectivités Territoriales Economie Solidaire (RTES)	26/05/2016	Sans fiscalité propre	330,00
Association des Villes pour la propreté Urbaine	30/11/2017	Sans fiscalité propre	900,00
Conseil national des villes et des villages fleuries	27/09/2018	Sans fiscalité propre	450,00
Francas du Val de Marne	01/01/2019	Sans fiscalité propre	2 000,00
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC)	26/09/2019	Sans fiscalité propre	540,00
Centrale d'achat du SIPPEREC (SIPP'N'CO)	18/02/2021	Sans fiscalité propre	8 000,00
Association Coordination Eau Ile de France	15/04/2021	Sans fiscalité propre	550,00
Adhésion UNICEF	25/11/2021	Sans fiscalité propre	200,00
Vacances Voyages Loisirs	14/04/2022	Sans fiscalité propre	867,00
Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)	09/02/2023	Centrale d'achat publique	600,00
Association des Collect Publ Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI)	29/06/2023	Sans fiscalité propre	500,00
Réseau Micro folies	02/07/2024	Sans fiscalité propre	1 000,00
Images en bibliothèques	12/12/2024	Sans fiscalité propre	125,00
Centrale d'achat SIFUREP	24/02/2025	Centrale d'achat publique	1 400,00
Centrale d'Achat du Numérique et des Télécom (CANUT)	19/06/2025	Sans fiscalité propre	2 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>B11.2</b>

## LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale			Action sociale sans hébergement n.c.a.	non
CE	Caisse des Ecoles	01/01/1980		Action sociale sans hébergement n.c.a.	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Marché forain	Budget annexe marché forain	01/01/2023	12/12/2022	21940043900218	Service Public Administratif : gestion du marché forain	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	455 345,52	455 345,52
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	254 241,16	254 241,16
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	709 586,68	709 586,68

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	709 586,68	709 586,68
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	709 586,68	709 586,68

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	2 946 432,00	2 946 432,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	6 114 772,13	6 114 772,13
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 168 340,13	3 168 340,13

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>2 946 432,00</b>	<b>I</b> <b>2 946 432,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>2 896 432,00</b>	<b>2 896 432,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 896 432,00	2 896 432,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	50 000,00	50 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>6 114 772,13</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>775 000,00</b>	<b>775 000,00</b>
10222	FCTVA	500 000,00	500 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	75 000,00	75 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	200 000,00	200 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>5 339 772,13</b>	<b>5 339 772,13</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	0,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00	0,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	0,00	0,00
28162	<i>Biens historiques et culturels mobiliers</i>	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 000 000,00	2 000 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	718 751,00	718 751,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 621 021,13	2 621 021,13

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service assujeti à la TVA	Service assujeti à la TVA	08/12/2025		Encarts publicitaires dans les bulletins d'informations municipales

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	59 409 000,00	1,10	41,95 %	0,00	30 657 248,00	1,10
TFPNB	49 900,00	12,20	20,31 %	0,00	10 135,00	12,20
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 863 000,00	-14,70	21,87 %	0,00	511 955,00	-14,10
<b>TOTAL</b>	<b>61 321 900,00</b>	<b>0,50</b>			<b>31 179 338,00</b>	<b>0,80</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AZZOUG-BAILLET Anissa	
BANHORO Ernest	
BECQUART Antoine	
BENSETTITI Mounia	
BOUHELLA Adam	
COROYER Vanessa	
COUSIN Mélanie	
COUTO Laurence	
DANIBO Laurence	
DELAGE Jean-François	
DRANE Sandra	
EL KRETE Latifa	
GAUTREAU Julian	
GUESSINE Hamza	
HOSPITAL Corentin	
ISSILAME Yasser	
KHIAR Toufik	
LABORIE Odile	
LALIS Aude	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

LANUIT Jean-Pascal	
MADDI Amandine	
MAMOUNI Hakim	
MARENATI Cécile	
MOREAU Corinne	
PARQUE BATARD Clément	
PATOUT Chantal	
RUGGIERI Jean-Pierre	
SARTORI Enrica	
SIBY Boubacar	
THEPAUT Cédric	
TRAORE Ibrahima	
YEHYA Rim	
ZAFIMARO Clarelle	
ZINCIROGLU Lionel	
ZYZAK Olivier	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Acte publié le : 28 AVR. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-032

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Budget annexe « marché forain » - Vote du Budget Primitif 2026

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le budget annexe « marché forain » a été créé par la délibération n° 2022-134 du 15 décembre 2022, à compter de l'exercice 2023.

Le Budget Primitif 2026 est construit à partir des orientations présentées lors du conseil municipal du 7 avril 2026, dans le cadre du Rapport d'orientations budgétaires.

Il convient de préciser que, comme l'année dernière, les résultats de l'année antérieure seront repris dès le Budget primitif 2026.

Le présent rapport compare le budget primitif 2026 au budgété 2025 (qui correspond au prévisionnel global de l'exercice, intégrant le budget primitif, les éventuelles décisions modificatives, les virements de crédits et les reports).

Le budget primitif 2026 du budget annexe « marché forain » s'établit à 507 948,58 €.

Sa structure est la suivante :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>504 709,81 €</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>504 709,81 €</b>
Charges à caractère général	307 214,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	62 709,81 €
Charges de personnel	185 000,00 €	Produits des services	232 000,00 €
Autres charges de gestion courante	10 495,81 €	Dotations et participations	210 000,00 €
Amortissements	2 000,00 €		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>3 238,77 €</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>3 238,77 €</b>
Dépenses d'équipement	3 238,77 €	Solde d'investissement reporté	1 238,77 €
		Amortissements	2 000,00 €

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 504 709,81 € sont ventilées ainsi :

Dépenses de fonctionnement		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
011	Charges à caractère général	390 914,88 €	307 214,00 €	-21,4%
012	Charges de personnel	165 000,00 €	185 000,00 €	12,1%
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	10 495,81 €	249,9%
<b>Opérations d'ordre</b>				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
<b>Total</b>		<b>560 914,88 €</b>	<b>504 709,81 €</b>	<b>-10,0%</b>

### 1.1.1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre s'élèvent à 307 214 €. Les charges à caractère général sont en baisse par rapport au Budget 2025 (- 21,4%).

Ce chapitre comprend notamment :

- Les dépenses d'électricité, pour un montant de 15 000 €,
- La location des barnums pour un montant de 122 680 €,
- La prestation de montage et de démontage des barnums, pour un montant total annuel de 143 500 €,
- Le coût des animations réalisées lors des marchés forains, pour un montant de 25 000 €.

La baisse des dépenses de ce chapitre s'explique principalement par le fait que depuis le mois de juillet 2025, la place de la République est fermée à la circulation. Ainsi, il n'est plus nécessaire de faire appel à une prestation de médiation du marché forain, pour sécuriser et gérer la circulation routière aux abords du marché forain (Cela représentait une dépense de 80 000 € en année pleine).

### 1.1.2.Charges de personnel (chapitre 012)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre s'élèvent à 185 000 €. Elles sont en hausse par rapport au Budget 2025 (+ 12,1%).

Dans le cadre de la gestion du marché forain, certaines missions (gestion administrative, gestion des places, collecte des droits de place, nettoyage du marché) sont effectuées par des agents communaux. Il est donc nécessaire que le budget annexe prenne en charge ces dépenses, sous forme de remboursements des dépenses de personnel au budget principal de la ville.

### 1.1.3.Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

On constate que le montant de ce chapitre augmente par rapport au Budget 2025 (+ 7 495,81 €). Ce chapitre comprend les coûts du logiciel de gestion des droits de place (logiciel GEODP).

## 1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 504 709,81 € sont ventilées ainsi :

Recettes de fonctionnement		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	140 914,88 €	62 709,81 €	-55,5%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	260 000,00 €	232 000,00 €	-10,8%
74	Dotations, subventions et participations	160 000,00 €	210 000,00 €	31,3%
<b>Total</b>		<b>560 914,88 €</b>	<b>504 709,81 €</b>	<b>-10,0%</b>

### 1.2.1 Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Il s'agit ici de la reprise du résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de l'année précédente. En 2026, ce résultat est repris dès le Budget primitif. Il est d'un montant de 62 709,81 €.

### 1.2.2 Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ce chapitre comprend les recettes relatives aux droits de place appliqués aux commerçants dans le cadre du marché forain. Pour 2026, le montant prévisionnel d'élève à 232 000 €. Cette recette est en baisse par rapport au budgété 2025 (- 10,8 %), au regard du réalisé 2025.

### 1.2.3 Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Afin d'équilibrer ce budget annexe, il est prévu une subvention versée par le budget principal de la ville. Le montant prévu au BP 2026 est de 210 000€.

La subvention versée au budget annexe « marché forain » dépend :

- d'une part du solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'année (qui est de 272 709,81 € en 2026),
- et d'autre part du montant du résultat antérieur reporté. Il est de 62 709,81 € en 2026 (il était de 140 914,88 € en 2025).

C'est pourquoi cette subvention est en hausse en 2026.

## 2. La section d'investissement

### 2.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 3 238,77 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses d'investissement		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
001	Solde d'investissement reporté (déficitaire)	1 161,01 €	- €	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	133 038,00 €	3 238,77 €	-97,6%
Restes à réaliser N-1 (en dépenses)		1 380,00 €	- €	-100,0%
<b>Total</b>		<b>135 579,01 €</b>	<b>3 238,77 €</b>	<b>-97,6%</b>

En 2026, il est prévu une dépense d'investissement. Il s'agit de l'installation de douilles pour la fixation des barnums du marché forain.

A noter qu'il n'y a pas de restes à réaliser constatés fin 2025.

### 2.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 3 238,77 €, sont ventilées ainsi :

Recettes d'investissement		Budgété 2025	BP 2026	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
001	Solde d'investissement reporté (excédentaire)	- €	1 238,77 €	100,0%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 541,01 €	- €	-100,0%
13	Subventions d'investissement reçues	131 038,00 €	- €	-100,0%
<b>Opérations d'ordre</b>				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
<b>Total</b>		<b>135 579,01 €</b>	<b>3 238,77 €</b>	<b>-97,6%</b>

Les recettes d'investissement sont composées des éléments suivants :

- Le solde d'investissement reporté, qui est excédentaire,
- Les amortissements issus des dépenses d'investissement réalisées les années précédentes.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget Primitif 2026 du budget annexe « marché forain », qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 504 709,81 €
- Section d'investissement : 3 238,77 €

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-1 et suivants, et L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026,

Vu la délibération n° 2026-029 du 23 avril 2026 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 pour le budget annexe « marché forain »,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL), 6 contre (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI, Ibrahima TRAORE), et 2 abstentions (Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

### Article unique

De voter le budget primitif 2026 ci-annexé, pour le budget annexe « marché forain », qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 504 709,81 €
- Section d'investissement : 3 238,77 €

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-032-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**VILLE DU KREMLIN BICETRE**  
COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 21940043900218  
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D IVRY-SUR-SEINE

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
**voté par Nature**

**Budget annexe : MARCHE FORAIN**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	101
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
<b>B8 - Subventions versées</b>	102
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	103
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	104
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	105
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	106

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	23773

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	21.15
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	18.59
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.14
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	36.80%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.73%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-13.74%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	468 031,46	392 226,17	139 753,87	A1	63 948,58
<b>Investissement</b>	1 500,00	3 899,78	(3) -1 161,01	A2	1 238,77
<b>Fonctionnement</b>	466 531,46	388 326,39	(4) 140 914,88	A3	62 709,81

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	63 948,58
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	1 238,77
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	62 709,81

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 238,77	2 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 238,77
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	504 709,81	442 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 62 709,81
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>504 709,81</b>	<b>504 709,81</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>507 948,58</b>	<b>507 948,58</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	133 038,00	0,00	3 238,77	3 238,77	3 238,77
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>
--------------	-------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 238,77</b>
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	131 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>131 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 541,01	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 541,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>133 579,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>135 579,01</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 238,77</b>
--	-----------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 238,77</b>
---	-----------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>2 000,00</b>
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	390 914,88	0,00	307 214,00	307 214,00	307 214,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	165 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 000,00	0,00	10 495,81	10 495,81	10 495,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>558 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>558 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>560 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>504 709,81</b>	<b>504 709,81</b>	<b>504 709,81</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>504 709,81</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 000,00	0,00	232 000,00	232 000,00	232 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	160 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>62 709,81</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>504 709,81</b>
--	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 000,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 238,77	0,00	3 238,77
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 238,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 238,77</b>
---	-----------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	307 214,00		307 214,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	185 000,00		185 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10 495,81	0,00	10 495,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 000,00	2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>502 709,81</b>	<b>2 000,00</b>	<b>504 709,81</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>504 709,81</b>
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 000,00	2 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 238,77</b>
--	-----------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 238,77</b>
---	-----------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	232 000,00		232 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	210 000,00		210 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>442 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>
			+
			<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>
			<b>62 709,81</b>
			=
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>
			<b>504 709,81</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	133 038,00	0,00	0,00	3 238,77	3 238,77	0,00	3 238,77	3 238,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>									<b>0,00</b>

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>3 238,77</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	131 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>131 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>131 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>1 238,77</b>
---	-----------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>3 238,77</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	133 038,00	0,00	0,00	3 238,77	3 238,77	0,00	3 238,77	3 238,77
21534	Réseaux d'électrification	133 038,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		3 238,77	3 238,77	0,00	3 238,77	3 238,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>3 238,77</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>133 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	131 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	131 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>131 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>131 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 000,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	1 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>560 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>504 709,81</b>	<b>504 709,81</b>	<b>0,00</b>	<b>504 709,81</b>	<b>504 709,81</b>
011	Charges à caractère général (3)	390 914,88	0,00	0,00	307 214,00	307 214,00	0,00	307 214,00	307 214,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	165 000,00	0,00		185 000,00	185 000,00		185 000,00	185 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 000,00	0,00	0,00	10 495,81	10 495,81	0,00	10 495,81	10 495,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>558 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>558 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 000,00</b>			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>504 709,81</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 000,00	0,00	232 000,00	232 000,00	232 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	160 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>62 709,81</b>
--	------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>504 709,81</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>560 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>504 709,81</b>	<b>504 709,81</b>	<b>0,00</b>	<b>504 709,81</b>	<b>504 709,81</b>
011	Charges à caractère général (4)	390 914,88	0,00	0,00	307 214,00	307 214,00	0,00	307 214,00	307 214,00
60612	Energie - Electricité	12 598,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	122 680,00	0,00		122 680,00	122 680,00	0,00	122 680,00	122 680,00
6188	Autres frais divers	149 602,88	0,00		143 500,00	143 500,00	0,00	143 500,00	143 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	34,00	0,00		34,00	34,00	0,00	34,00	34,00
6288	Autres services extérieurs	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	165 000,00	0,00		185 000,00	185 000,00		185 000,00	185 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	165 000,00	0,00		185 000,00	185 000,00		185 000,00	185 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 000,00	0,00	0,00	10 495,81	10 495,81	0,00	10 495,81	10 495,81
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 000,00	0,00		10 495,81	10 495,81	0,00	10 495,81	10 495,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>558 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>558 914,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>	<b>0,00</b>	<b>502 709,81</b>	<b>502 709,81</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 000,00</b>			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 000,00	0,00	232 000,00	232 000,00	232 000,00
70323	Red. occupation dom. public	260 000,00	0,00	232 000,00	232 000,00	232 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	160 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	160 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>420 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>442 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 238,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 238,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 238,77	0,00	0,00		3 238,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Chapitre nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>6 Action économique</b>	<b>7 Environnement</b>	<b>8 Transports</b>	<b>9 Fonction en réserve</b>	<b>TOTAL</b>
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 238,77	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 238,77	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 238,77
215	Installat <sup>e</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 238,77
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>4 195,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 195,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>498 514,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>502 709,81</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	307 214,00	0,00	0,00		307 214,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00		185 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00		10 495,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>442 000,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	232 000,00	0,00	0,00		232 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00		210 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>4 195,81</b>
658	Charges diverses de gestion courante	4 195,81
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
		<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>497 514,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	122 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	143 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>498 514,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 680,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		19/10/2023
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Biens inférieurs à 500 euros TTC	1	19/10/2023
L	13 - Subventions d'équipement finançant un bien amortissable	0	19/10/2023
L	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	19/10/2023
L	2031 - Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	19/10/2023
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	19/10/2023
L	2033 - Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	19/10/2023
L	205x - Concessions et droits similaires	2	19/10/2023
L	208x - Autres immobilisations incorporelles	5	19/10/2023
L	204xxx - Subventions d'équipement versées	5	19/10/2023
L	2121, 21721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	20	19/10/2023
L	2128, 21728 - Autres agencements et aménagements	20	19/10/2023
L	2132x, 21732x - Constructions - Bâtiments privés	30	19/10/2023
L	2135x, 21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30	19/10/2023
L	2152, 21752 - Installations de voirie	30	19/10/2023
L	2153x - réseaux divers	30	19/10/2023
L	21568, 217568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	19/10/2023
L	2157x, 21757x - Matériel et outillage technique	10	19/10/2023
L	2158, 21758 - Autres installations, matériel et outillage technique	10	19/10/2023
L	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	15	19/10/2023
L	21828, 217828 - Véhicules légers et autocars	8	19/10/2023
L	21828, 217828 - Camions et véhicules industriels	5	19/10/2023
L	2183x - Matériel informatique	5	19/10/2023
L	2184x - Matériel de bureau et mobilier	15	19/10/2023
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	19/10/2023
L	2186 - Cheptel	8	19/10/2023
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	19/10/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 238,77	1 238,77
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 238,77	1 238,77

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 238,77	1 238,77
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 238,77	1 238,77

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	2 000,00	2 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 000,00	2 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 000,00</b>	<b>III</b> <b>2 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	2 000,00	2 000,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AZZOUG-BAILLET Anissa	
BANHORO Ernest	
BECQUART Antoine	
BENSETTITI Mounia	
BOUHELLA Adam	
COROYER Vanessa	
COUSIN Mélanie	
COUTO Laurence	
DANIBO Laurence	
DELAGE Jean-François	
DRANE Sandra	
EL KRETE Latifa	
GAUTREAU Julian	
GUESSINE Hamza	
HOSPITAL Corentin	
ISSILAME Yasser	
KHIAR Toufik	
LABORIE Odile	
LALIS Aude	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

LANUIT Jean-Pascal	
MADDI Amandine	
MAMOUNI Hakim	
MARENATI Cécile	
MOREAU Corinne	
PARQUE BATARD Clément	
PATOUT Chantal	
RUGGIERI Jean-Pierre	
SARTORI Enrica	
SIBY Boubacar	
THEPAUT Cédric	
TRAORE Ibrahima	
YEHYA Rim	
ZAFIMARO Clarelle	
ZINCIROGLU Lionel	
ZYZAK Olivier	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-033

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Budget Ville – Adoption des taux de taxes directes locales pour 2026

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le conseil municipal est appelé, chaque année, à délibérer sur la fixation du taux des impôts directs locaux perçus au profit de la Ville. Comme cela a été rappelé dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, le contexte financier de la commune du Kremlin-Bicêtre est très contraint.

Malgré cela, la nouvelle majorité municipale réaffirme son engagement d'éviter toute augmentation de la pression fiscale pour les Kremlinoises et Kremlinois. Elle souhaite maintenir les taux de fiscalité à un niveau identique.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de reconduire en 2026, les taux votés en 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,95 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,31 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 21,87 %.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1636 B, 1639 A,  
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026, débattu lors du Conseil municipal du 7 avril 2026,  
Vu le budget primitif 2026 du budget principal de la ville,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Vu la proposition d'amendement refusée par 27 voix contre (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL), 4 pour (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Enrica SARTORI), 2 abstentions (Toufik KHIAR, Ibrahima TRAORE), et 2 ne prenant pas part au vote (Rim YEHYA Hakim MAMOUNI),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL), 5 contre (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI) et 3 abstentions (Toufik KHIAR, Ibrahima TRAORE, Enrica SARTORI),

## DÉCIDE

### Article unique

De fixer pour l'exercice 2026, les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

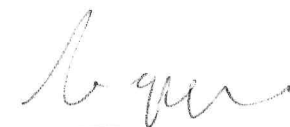
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,31 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 21,87 %

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-033-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-034

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Budget principal de la ville – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), dans le cadre du budget primitif 2026, pour les opérations « gymnases », « vidéoprotection » et « espaces verts ».

Cécile MARENATI, Maire-adjoint, expose au Conseil :

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2023, a été décidée la création d'AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) pour trois programmes : « Gymnases », « Vidéoprotection » et « Espaces Verts ».

Il faut noter que les recettes sont suivies hors autorisation de programme.

Dans le cadre du budget primitif 2026 de la Ville, il y a lieu de procéder à des modifications de ces AP/CP.

### 1. L'AP/CP « Gymnases »

Ce programme comprend la rénovation de deux équipements sportifs : le gymnase Jacques-Ducasse et le COSEC Vincent-et-Elisabeth-Purkart.

Ce projet va être réétudié par la nouvelle majorité municipale. Dans cette attente, l'AP/CP est conservé.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le montant prévisionnel de ce programme « Gymnases » (10 424 117,40 €), les crédits de paiement prévus en 2026 (90 019,37 €) et la répartition pluriannuelle prévisionnelle suivante :

Autorisation de programme : Gymnases								
	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)							Total de l' AP
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Dépenses	122 894,40 €	211 203,63 €	90 019,37 €	2 000 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	3 000 000,00 €	10 424 117,40 €

### 2. L'AP/CP « Vidéoprotection »

Ce programme a pour objet la poursuite du déploiement et du renouvellement du réseau de caméras de vidéoprotection sur la ville.

Il s'agit de dépenses annuelles et non pluriannuelles. C'est pourquoi il est envisagé de mettre fin à cet AP/CP à l'issue de l'exercice 2026, afin de suivre ces dépenses dans le cadre d'une opération « non votée », à l'avenir.

Pour l'exercice 2026, il s'agit principalement de dépenses relatives au remplacement de caméras.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider le montant prévisionnel de ce programme « Vidéoprotection » (265 625,14 €), les crédits de paiement prévus en 2026 (65 905,46 €) et la répartition pluriannuelle prévisionnelle suivante :

Autorisation de programme : Vidéoprotection				
	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)			Total de l'AP
	2024	2025	2026	
Dépenses	36 144,29 €	163 575,39 €	65 905,46 €	265 625,14 €

### 3. L'AP/CP « Espaces verts »

Une AP/CP avait été créée pour le réaménagement des espaces verts suivants :

- Travaux d'aménagement de l'escalade végétale de l'îlot Victor-Hugo,
- Travaux d'aménagement du square Jules-Guesde,
- Travaux d'aménagement du square Simone-Weil,
- Création d'un nouvel espace vert, sur l'îlot Verdun – Lazare-Ponticelli.

Le montant de l'AP ainsi que les montants des CP doivent être actualisés au regard de l'avancement des projets.

En 2026, il est prévu la finalisation des travaux des trois premières opérations. Il est également prévu la finalisation de la première phase des travaux d'aménagement du nouvel espace vert (de l'îlot Verdun – Lazare Ponticelli) situé devant les écoles Charles-Péguy et Robert-Desnos.

Il convient de préciser que les autres opérations d'aménagement d'espaces verts sont suivies dans le cadre d'opérations non votées. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider le montant prévisionnel de ce programme « Espaces Verts » (3 559 802,62 €), les crédits de paiement prévus en 2026 (510 871,95 €) et la répartition pluriannuelle prévisionnelle suivante :

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-034-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Autorisation de programme : Espaces verts					
	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)				Total de l'AP
	2024	2025	2026	2027	
Dépenses	245 382,72 €	2 053 547,95 €	510 871,95 €	750 000,00 €	3 559 802,62 €

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjoint,  
 Vu le Code générale des collectivités territoriales, et notamment les articles L2311-3 et L1612-29 relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,  
 Vu la délibération n° 2023-116 du 14 décembre 2023 relative à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations « gymnases », « vidéoprotection » et « espaces verts »,  
 Vu la délibération du 23 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026, pour le budget principal de la ville,  
 Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Ibrahima TRAORE), 2 contre (Rim YEHYA Hakim MAMOUNI), et 5 abstentions (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI),

## DÉCIDE

### Article 1

D'autoriser la modification, au BP 2026, de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Gymnases ». De fixer le montant de l'AP à 10 424 117,40 €, réparti comme suit :

Autorisation de programme : Gymnases								
	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)							Total de l' AP
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Dépenses	122 894,40 €	211 203,63 €	90 019,37 €	2 000 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	3 000 000,00 €	10 424 117,40 €

### Article 2

D'autoriser la modification, au BP 2026, de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Vidéo-protection ». De fixer le montant de l'AP à 265 625,14 €, réparti comme suit :

Autorisation de programme : Vidéoprotection				
	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)			Total de l'AP
	2024	2025	2026	
Dépenses	36 144,29 €	163 575,39 €	65 905,46 €	265 625,14 €

### Article 3

D'autoriser la modification, au BP 2026, de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Espaces Verts ». De fixer le montant de l'AP à 3 559 802,62 €, réparti comme suit :

Autorisation de programme : Espaces verts					
	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement (CP)				Total de l'AP
	2024	2025	2026	2027	
Dépenses	245 382,72 €	2 053 547,95 €	510 871,95 €	750 000,00 €	3 559 802,62 €

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Maire  
Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

#### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérécoeurs citoyens » : [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-035

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Budget principal de la ville – Fongibilité des crédits – Exercice 2026

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le référentiel budgétaire et comptable M 57, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'il permet au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition pourrait permettre d'ajuster la répartition des crédits de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20) et de travaux (21 ou 23), sans toucher le montant global des investissements. Elle pourrait également permettre de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),  
Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,  
Vu le budget primitif 2026 pour le budget principal de la commune,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYKAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL), 7 contre (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI), et 1 abstention (Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

### Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme :

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-035-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-036

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Budget annexe « Marché forain » - Fongibilité des crédits – Exercice 2026

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le référentiel budgétaire et comptable M 57, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'il permet au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition pourrait permettre d'ajuster la répartition des crédits de travaux entre les lignes d'études (chapitre 20) et de travaux (21 ou 23), sans toucher le montant global des investissements. Elle pourrait également permettre de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre),

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu le budget primitif 2026 pour le budget annexe « marché forain »,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL), 7 contre (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI), et 1 abstention (Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

### Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,

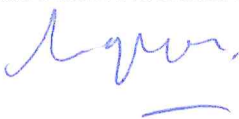
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-036-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Acte publié le : 28 AVR. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-037

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Attribution de subventions à diverses associations, établissements publics communaux et au budget annexe « marché forain » – Exercice 2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-037-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions d'une part et une délibération spécifique détaille les organismes bénéficiaires d'une subvention permettant l'engagement juridique de ces crédits, d'autre part. Cette année, le vote du budget primitif intervient au mois d'avril 2026. Aussi, la ville a adopté une délibération, au conseil municipal du 27 novembre 2025, pour verser des acomptes à certains organismes. Ces acomptes ne préjugeaient pas des montants finalement accordés.

Pour l'année 2026, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes, en rappelant que, conformément à la réglementation, une convention a été signée entre la ville et chaque organisme dont le montant de l'attribution est supérieur à 23 000 € (article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000) :

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention – Exercice 2026	Montant de l'acompte déjà versé	Montant restant à verser
CCAS - Action Sociale et Maintien à domicile	Etablissement public	570 000 €	149 375 €	420 625 €
CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetières	Etablissement public	20 000 €	0 €	20 000 €
Budget annexe « marché forain » - Subvention de fonctionnement	Budget annexe	210 000 €	0 €	210 000 €
Budget annexe « marché forain » - Subvention d'investissement	Budget annexe	0 €	0 €	0 €
Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFI - CIFI) accès aux droits - aides aux victimes	Association	14 000 €	3 500 €	10 500 €
Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux	Association	65 000 €	16 250 €	48 750 €
<b>TOTAL</b>		<b>879 000 €</b>	<b>169 125 €</b>	<b>709 875 €</b>

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2025-140 du 27 novembre 2025, relative au versement d'avances sur subventions à divers organismes, pour l'exercice 2026,

Vu le budget primitif 2026 du budget principal de la ville,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré :

### Pour l'article 1

A l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR), pour les organismes suivants :

- CCAS - Action Sociale et Maintien à domicile
- CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetières
- Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFI - CIFI) accès aux droits - aides aux victimes
- Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-037-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Par 30 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER) et 5 abstentions (Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR), pour les organismes suivants :

- Budget annexe « marché forain » - Subvention de fonctionnement
- Budget annexe « marché forain » - Subvention d'investissement

Pour l'article 2

A l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

**DÉCIDE**

**Article 1**

De voter l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2026 :

Nom de l'organisme	Nature comptable	Fonction	Montant de la subvention – Exercice 2026	Montant de l'acompte déjà versé	Montant restant à verser
CCAS - Action Sociale et Maintien à domicile	657363	420	570 000 €	149 375 €	420 625 €
CCAS - Reversement d'1/3 du produit des concessions cimetièrre	657363	420	20 000 €	0 €	20 000 €
Budget annexe « marché forain » - Subvention de fonctionnement	65736211	6312	210 000 €	0 €	210 000 €
Budget annexe « marché forain » - Subvention d'investissement	20415332	6312	0 €	0 €	0 €
Centre d'Information Féminin et Familial - Centre d'Information sur les Droits de la Femme du Val-de-Marne (CIFF - CIDF) accès aux droits - aides aux victimes	65748	341	14 000 €	3 500 €	10 500 €
Association Crèche Parentale Les Petits Cailloux	65748	4221	65 000 €	16 250 €	48 750 €
<b>TOTAL</b>			<b>879 000 €</b>	<b>169 125 €</b>	<b>709 875 €</b>

**Article 2**

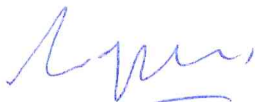
Dit que les crédits sont inscrits sur le budget principal 2026 de la ville.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



**Délais et voies de recours :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-037-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-037-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-038

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Sports – Versements des subventions aux associations sportives locales - exercice 2026

Boubacar SIBY, Maire-adjoint, expose au Conseil :

Les nouvelles conventions triennales d'objectifs et de fonctionnement avec les clubs sportifs (CSAKB, l'USKB, le KB Futsal, CSAFKB et Citoyenneté Active) ont été adoptées par le Conseil municipal le 19 décembre 2024.

Les conventions 2025-2027 du CSAKB, de l'USKB et du KB Futsal ont fixé les montants des subventions annuelles en fonction de critères variables et prévoient pour ces clubs sportifs le versement des subventions en trois temps :

- un versement d'avance effectué en début d'année, soit 30% déjà effectué,
- un deuxième versement le mois suivant l'adoption du budget, soit 40% en avril 2026,
- le solde au mois de juin après analyse et évaluation des engagements, soit 30% en juin 2026.

Dans ce cadre, des avances ont été versées aux clubs sportifs en janvier 2026, à valoir sur le montant annuel des subventions 2026, incluant les éventuelles décotes et surcotes de la saison. Les deuxièmes versements ainsi que le versement total de la subvention de Citoyenneté active sont prévus suite à l'adoption du budget, en avril 2026. Le Conseil municipal se prononcera en juin 2026, après évaluation des engagements, sur l'attribution des soldes des subventions pour le CSAKB, l'USKB et le KB FUTSAL.

Nature	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Subvention annuelle 2026	Sub. 2026 avec décôte - surcôte saison sportive 25/26	1 <sup>er</sup> versement réalisé en janvier 2026 (30%)	2 <sup>ème</sup> versement en avril 2026 suite à l'adoption du budget (40%)	3 <sup>ème</sup> versement en juin 2026, suite aux évaluations (30%)
65748	CSAKB	Association	299 000 €	Surcôte +15 000 € Soit 314 000 €	94 200 €	125 600 €	94 200 €
65748	USKB	Association	60 500 €	-	18 150 €	24 200 €	18 150 €
65748	KB FUTSAL	Association	63 750 €	Décôte -10 000 € Soit 53 750 €	16 125 €	21 500€	16 125 €
65748	CITOYENNE TE ACTIVE	Association	7 000 €	-	—	7 000€	—
	<b>TOTAL</b>		<b>430 250 €</b>	<b>435 250 €</b>	<b>128 475 €</b>	<b>178 300 €</b>	<b>128 475 €</b>

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les seconds versements des subventions ainsi que celui de la subvention de Citoyenneté Active et d'en permettre le versement.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Boubacar SIBY, Maire-adjoint,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention d'objectifs avec le CSAKB,  
Vu la convention d'objectifs avec l'USKB,  
Vu la convention d'objectifs avec KB FUTSAL,  
Vu la convention de fonctionnement avec CITOYENNETE ACTIVE,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré, par 34 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR) et 1 ne prenant pas part au vote (Cédric THEPAUT),

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-038-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

## Article 1

Décide de verser les secondes parties des subventions aux clubs sportifs suivants au titre de 2026 :

- CSAKB : 125 600 €
- USKB : 24 200 €
- KB FUTSAL : 21 500 €
- Citoyenneté Active : 7 000€

## Article 2

Préciser que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

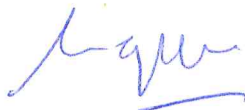
Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINGIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-038-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-039

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Culture – Versement de la subvention à l'association ADASE –  
Exercice 2026

Jean-Pascal LANUIT, Maire-adjoint, expose au Conseil :

La Ville a procédé à la mise à jour des conventions d'objectifs en concertation avec les associations culturelles et sportives, dont l'ADASE.

La convention 2025-2027 fixe le montant de la subvention annuelle en fonction de critères variables et prévoit pour l'ADASE le versement de la subvention en trois temps :

- un versement d'avance en début d'année, soit 30% déjà effectué
- un second versement le mois suivant l'adoption du budget, soit 40% en avril 2026
- le solde au mois de juin 2026 après analyse et évaluation des engagements, soit 30%.

Nature	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Subvention annuelle 2026	1 <sup>er</sup> versement effectué en janvier 2026 (30%)	2 <sup>ème</sup> versement suite à l'adoption du budget en avril 2026 (40%)	3 <sup>ème</sup> versement en juin 2026, suite aux évaluations (30%)
65748	Association pour le Développement des Activités Socio-Educatives (ADASE)	Association	61 250 €	18 375 €	24 500 €	18 375 €
	<b>TOTAL</b>		<b>61 250 €</b>	<b>18 375 €</b>	<b>24 500 €</b>	<b>18 375 €</b>

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le second versement de la subvention et d'en permettre le règlement.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pascal LANUIT, Maire-adjoint,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectifs avec l'ADASE,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYKAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

## Article 1

Décide de verser la seconde partie de la subvention 2026 à l'ADASE d'un montant de 24 500 €.

## Article 2

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-039-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-040

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Culture - Convention partenariale entre la Ville et l'AGECAM –  
Versement de la subvention 2026

Jean-Pascal LANUIT, Maire-adjoint, expose au Conseil :

En 2025, le soutien de la Ville à l'ECAM a été marqué par une convention entre la Ville et l'AGECAM, prévoyant l'attribution d'une subvention de 17 000 € par an pour une durée de deux ans (2025-2026). Cette convention a défini les objectifs et engagements des parties.

Ainsi, la Ville du Kremlin-Bicêtre affirme son engagement en faveur de l'accès de toutes et tous à la culture et aux pratiques artistiques. Convaincue, que la culture constitue un vecteur essentiel d'émancipation personnelle et de cohésion sociale, elle s'attache à promouvoir une éducation artistique et culturelle (EAC) accessible à chacun, quels que soit son âge, son milieu ou ses parcours de vie.

Dans cette perspective, la Ville soutient activement l'Espace Culturel André Malraux (ECAM), structure culturelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, qui joue un rôle central dans cette dynamique. À travers une programmation pluridisciplinaire, l'ECAM veille à représenter une diversité d'esthétiques et à accompagner de jeunes équipes artistiques. La jeunesse et l'adolescence figurent parmi ses publics prioritaires, avec une attention particulière portée à l'EAC sous toutes ses formes : spectacles, ateliers, rencontres, visites et projets participatifs.

En collaboration avec la Ville du Kremlin-Bicêtre, l'ECAM contribue ainsi à tisser des liens durables entre les artistes et les habitants, en veillant à ce que la culture soit pleinement intégrée au quotidien des Kremlinois. Cette coopération s'inscrit dans la politique culturelle municipale à travers des actions variées : interventions dans les établissements scolaires et de la petite enfance, programmation dans l'espace public, festivals et semaines thématiques. Cet engagement commun vise à garantir un égal accès à la culture pour toutes et tous.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de la subvention annuelle à l'AGECAM au titre de 2026.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pascal LANUIT, Maire-adjoint  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention entre la Ville et l'AGECAM pour les années 2025 et 2026,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYKAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

### Article 1

D'autoriser le versement de la subvention de 17 000 € au titre de 2026.

### Article 2

De préciser que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-040-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-041

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Vie Associative - Attribution de subventions aux projets  
d'associations – Exercice 2026

Jean-Pascal LANUIT, Maire-adjoint, expose au Conseil :

La nouvelle municipalité affirme son engagement et son soutien aux associations locales et entend mettre en place les moyens adéquats pour encourager les projets à destination des habitantes et habitants. Cet accompagnement se concrétise par la mise à disposition de ressources logistiques et matérielles, ainsi que par l'attribution de soutiens financiers.

Pour l'année 2026, la collectivité consacre une enveloppe globale de 28 500 € au bénéfice des associations du territoire. Cette dotation est répartie en trois dispositifs : deux sessions d'appels à projets et une subvention de fonctionnement attribuée en fin d'année 2025 au titre de l'exercice 2026.

La présente délibération vise à attribuer des subventions aux associations locales afin de leur permettre de développer des projets d'intérêt général au bénéfice des Kremlinoises et des Kremlinois.

Le nombre de dossiers reçus s'élève à 20, un chiffre en hausse par rapport aux deux sessions de l'année 2025.

Après examen des dossiers, voici une présentation des associations ayant déposé un dossier :

**Action caritative d'aide et de secours aux enfants déshérités (ACSED)**

Domiciliation : 35, rue Séverine - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 11 février 2009

Présidence : Rose Claire De Souza

L'association a pour objectif d'informer et de sensibiliser les populations francophones aux problématiques touchant le Togo et ses populations.

L'association souhaite apprendre aux jeunes à valoriser des tissus en vêtements, à dessiner des patrons, à coudre et à tresser des cheveux afin de lutter contre l'isolement des jeunes et de leur permettre d'avoir une meilleure insertion sociale.

**Association des Médecins et Infirmiers du Centre Médical d'Appui (AMICMA)**

Domiciliation : 245, boulevard Jean Jaurès – 92100, Boulogne Billancourt / Date de création : 11 novembre 2019

Présidence : Docteur Béatrice Vercoustre

L'association regroupe des médecins et infirmiers exerçant en Centre Médical d'Appui. L'objectif est de favoriser des échanges entre professionnels, d'échanger sur les pistes d'amélioration du parcours patient, ainsi que sur tout ce qui peut soutenir la pratique médicale et paramédicale. Le projet a pour vocation de permettre le maintien de l'activité du Centre Médical d'Appui qui se situe au sein de l'hôpital Bicêtre. Ce dernier est constitué de deux salles de consultation de médecine générale et participe activement au désengorgement des urgences tant pédiatriques qu'adultes.

**Association sportive des étudiants de la faculté de Médecine du Kremlin-Bicêtre (ASKB)**

Domiciliation : 63, rue Gabriel Péri - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 5 février 2000

Présidence : Adam Sangla

Association sportive de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, elle organise l'ensemble des activités sportives qui y prennent place, notamment des cours de sport hebdomadaires tenus par des professeurs agréés.

Le projet déposé consiste à financer une course croisière qui s'étend sur 9 jours durant lesquels les étudiantes et les étudiants prennent part à la compétition individuellement ou en équipe. Il s'agit à la fois de pratiquer une activité sportive mais aussi de créer des liens entre étudiants et de sensibiliser le public via un stand de prévention.

**Club Echange Patchwork**

Domiciliation : MCVA, 5, rue Jean-Monnet - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 08 janvier 1992

Présidence : Annick Hatton

L'association conçoit des créations textiles (patchwork, panneaux décoratifs, etc.) relevant des métiers d'art.

Le projet « Maîtriser les teintures végétales et chimiques sur tissus en cotons et en lin » vise à initier le public aux techniques de teintures végétales et chimiques sur tissus. Le résultat des ateliers réalisés sera présenté publiquement aux Kremlinoises et Kremlinois lors d'événements municipaux.

**Comité pour la santé des exilés - COMEDE**

Domiciliation : 78, avenue du Général Leclerc – 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 21 janvier 1982

Présidence : Didier Fassin

Hébergé depuis 1989 à l'hôpital Bicêtre, le COMEDE mène des actions sociales, médicales et juridiques en direction des exilés, s'appuyant sur une équipe de 23 salariés et 10 bénévoles. Ces actions consistent notamment en un accueil et un accompagnement pluridisciplinaire des patients, la réalisation de bilans de santé, un suivi médical et psychologique et des consultations gynécologiques.

Le projet déposé permettrait à l'association de dispenser des consultations, des ateliers, des entretiens, des activités hors les murs ainsi qu'une permanence téléphonique.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-041-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

### **Compagnie Bruit du Sourire**

Domiciliation : MCVA, 5, rue Jean-Monnet - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 12 octobre 2023  
Présidence : Fleuricia Gouarin

La compagnie a pour mission de créer et diffuser des œuvres issues du spectacle vivant.

Dans le cadre de son projet « I'm just a girl », la compagnie souhaite organiser des ateliers de conception scénographique centrés sur le travail du textile, en collaboration avec l'association l'Atelier des Arts. L'objectif est de permettre à des habitantes et habitants de développer des compétences manuelles en participant activement à la création des visuels du spectacle. De plus, lors de ces ateliers, un appel à bénévoles sera diffusé pour inviter 10 participants à prendre part à l'ouverture du spectacle et à certains des tableaux scéniques.

### **Compagnie La Réchappe**

Domiciliation : 6, place Victor Hugo - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 21 février 2022  
Présidence : Marie Neiss Cottineau

La compagnie a plusieurs objectifs : promouvoir et valoriser le spectacle vivant, proposer et réaliser des interventions artistiques, organiser et animer des ateliers à l'intention de tous les publics et dispenser une pédagogie qui mette en lien les arts de la scène et la question écologique.

Le projet déposé vise à réaliser une structure portante destinée à diffuser des capsules sonores enregistrées lors de précédents projets, notamment lors d'ateliers dispensés durant les semaines thématiques ou encore lors des Art'dentes. Une partie de cette installation sera construite par les habitantes et les habitants au cours du mois de juillet.

### **Compagnie Les Oiseaux de Nuit**

Domiciliation : MCVA, 5, rue Jean-Monnet - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 19 juillet 2014  
Présidence : Amandine Lachambre Association théâtrale qui crée et diffuse des spectacles de théâtre contemporain notamment à destination du jeune public.

L'association souhaite poursuivre les ateliers d'expression théâtrale qu'elle dispense aujourd'hui à la Maison des Femmes de l'Hôpital Bicêtre. Ces ateliers s'appuient sur des jeux accessibles à toutes ainsi que sur des exercices individuels et collectifs. Le but est de permettre aux bénéficiaires de se reconnecter à leur corps, de gagner en confiance en soi et de faire confiance à l'autre grâce à l'espace sécurisé qu'offre le théâtre.

### **Créa AZ KB**

Domiciliation : 7, rue du Capitaine Morinet – 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 26 septembre 2025  
Présidence : Anaïs Victoire

L'association vise à promouvoir, développer et transmettre les activités de loisirs créatifs auprès des enfants et des adultes, notamment autour de la résine. L'objectif est d'encourager l'expression artistique, le partage de savoir-faire et le lien social au sein de la commune et de ses alentours.

L'association souhaite proposer un cycle de 3 à 4 ateliers intergénérationnels en partenariat avec le Club Lacroix. Les participants travailleront en binôme (un jeune et un senior) autour d'un thème commun à définir ensemble. Les binômes réaliseront des objets en aqua résine et le projet se conclura par un après-midi convivial de jeux, une exposition des créations et un temps d'échange avec les familles.

### **Evadeh – Hoa Mai**

Domiciliation : 63 rue Gabriel Péri – 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 23 novembre 1998  
Présidence : Thomas Hoyer

Chaque année, des étudiants en deuxième année de médecine s'engagent au sein de l'association pour financer et mettre en œuvre des projets caritatifs et solidaires. Les actions de l'association se concentrent sur des orphelinats des régions rurales du Vietnam.

Ce projet humanitaire permettra aux étudiantes et étudiants de se rendre durant 3 semaines, en juillet, dans un orphelinat afin d'y mener des actions de santé (prévention, formation sur l'hygiène, gestes de premiers secours) et d'y organiser des activités à la fois ludiques et éducatives. L'association s'engage également à apporter un soutien financier et matériel tout au long de l'année à la structure.

### **Evadeh – Tsikitsiky**

Domiciliation : 63 rue Gabriel Péri – 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 23 novembre 1998  
Présidence : Thomas Hoyer

Chaque année, des étudiants en deuxième année de médecine s'engagent au sein de l'association pour financer et mettre en œuvre des projets caritatifs et solidaires. Les actions de l'association se concentrent sur des orphelinats des régions rurales du Vietnam.

Le projet consiste à acquérir un véhicule tout-terrain robuste pour le transformer en une clinique mobile autonome. L'équipe médicale pourra ainsi délivrer des soins de première nécessité : consultation de médecine générale, soins préventifs et sensibilisation, vaccination et dépistage, soins maternels, infantiles et distribution de médicaments.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-041-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

### **Fédération Sportive et Culturelle de France - Comité régional IDF**

Domiciliation : 38, rue Roger Salengro - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 1965

Présidence : Bruno Gendron

La fédération développe des activités liées aux domaines sportifs, artistiques, culturels, éducatifs et d'animation ainsi que des actions de loisirs pour tous.

Dans le cadre de son projet, l'association propose des animations sportives et digitales en collaboration avec des associations locales. Une expérimentation a déjà été réalisée au collège Jean Perrin l'an dernier afin de faire découvrir de nouvelles pratiques comme le Kimball, le Flag Foot, le Tir laser ou encore le mur interactif et de sensibiliser au handicap.

### **Karotte**

Domiciliation : 4, rue de l'horizon - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 03 mai 2019

Présidence : Vincent Perquis

Cette AMAP a pour but de promouvoir la relation de proximité entre les agriculteurs et les particuliers par des circuits courts et des échanges pédagogiques.

L'association souhaite proposer, dans le cadre du Festival de l'Ecologie Populaire, un stand multi-activités articulé autour de trois pôles : exposition de plats végétaux réalisés à partir de légumes de l'AMAP, distribution gratuite de plats végétaux préparés et animés par un prestataire spécialisé et ateliers de cuisine animés par le prestataire.

### **KB Evolution**

Domiciliation : 8, rue du Capitaine Morinet - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 20 octobre 2021

Présidence : Boubacar Siby

L'association souhaite fédérer et créer des liens entre habitantes et habitants par des animations variées et ponctuelles tout au long de l'année. Pour cela, elle organise des actions ou manifestations à but social ou culturel et encourage les actions citoyennes dans un cadre convivial et intergénérationnel.

L'association a déposé un projet dans le cadre de la 6e édition de la KB Nation Cup, un tournoi de football rassemblant 20 équipes de 11 à 12 joueurs représentant chacune un pays. La compétition se déroulera les 27 et 28 juin 2026 pour les adultes et le 4 juillet pour les juniors, au stade des Esselières.

### **KRAB (Les Karabins Réunis autour des Arts de Bicêtre)**

Domiciliation : 63, rue Gabriel Péri – 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Présidence : Félix Vergnaud

L'association KRAB s'engage dans le développement de projets culturels favorisant la rencontre entre les étudiants et leur territoire.

Dans ce cadre, elle propose l'organisation d'une projection cinématographique en plein air en juin 2026, dans un espace public du Kremlin-Bicêtre. Prévue en soirée, cette projection mettra à l'honneur une œuvre accessible à un large public. Une billetterie à tarif volontairement modéré sera mise en place, afin de garantir l'accessibilité de l'événement tout en contribuant à son financement.

### **Le blanc de la neige**

Domiciliation : MCVA, 5, rue Jean-Monnet - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 12 novembre 2024

Présidence : Axel Vallat

L'association a pour vocation d'organiser des événements culturels, majoritairement littéraires, produire des podcasts et animer des ateliers d'écriture. L'association travaille étroitement avec la librairie La Grande Balade.

Le projet s'inscrit dans la continuité des « Petites Balades », un cycle de rencontres littéraires programmées en 2025-2026 en partenariat avec la librairie La Grande Balade. Le projet « Balade littéraire au Kremlin-Bicêtre » vient clôturer le cycle d'ateliers en proposant une balade hors les murs en faisant découvrir la Ville autrement, par le biais de textes littéraires. Ce projet est mené en partenariat avec l'association Histoires de Femmes qui promeut l'émancipation et la mise à l'honneur de personnalités féminines.

### **Prologin**

Domiciliation : 14, rue Voltaire – 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 12 février 1992 / Présidence :

Valentin Seux

Le but de l'association est de faire découvrir le monde de la programmation et de l'algorithmique aux étudiants et aux étudiantes. L'association organise notamment un concours d'informatique ouvert à tous les étudiants de moins de 21 ans.

L'association souhaite organiser plusieurs stages « Girls can code ! » destinés aux collégiennes et lycéennes de la commune et des environs. Ces stages sont des initiations gratuites à la programmation et peuvent prendre deux formes : des stages sur deux jours destinés à la découverte et une application brève et des stages sur une semaine pendant les vacances scolaires qui permettent la découverte du langage de programmation et une initiation au web et aux réseaux.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-041-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

### **Réseau Initiatives Stratégie Intelligence**

Domiciliation : 18, rue Pasteur - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 17 mars 2009 / Présidence : Rosan Royan

L'association accompagne, aide à la mise en place et développe des projets associatifs visant à valoriser les ultramarins de France.

Le projet « Immersion en milieu professionnel » consiste à faire connaître les métiers de transport routier de marchandise aux niveaux régional, national et international à des jeunes par le biais d'une immersion professionnelle de trois jours.

### **SADAPT'**

Domiciliation : 4, rue Philippe Pinel - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 3 juin 2025 / Présidence : Patricia Marquis

L'association conçoit, promeut et met en œuvre des actions à caractère artistique, culturel, éducatif, thérapeutique et social auprès de tous les publics.

Le projet « Café-rencontres créatifs » a pour but de permettre à chaque public sélectionné de créer, élaborer, dialoguer sur des thématiques qui leur tiennent à cœur. Les rencontres s'articuleront autour d'un médium artistique spécifique, permettant d'accompagner, au rythme des participants, différentes formes de dialogue. Les rencontres dureront deux heures, l'association envisage de mener 3 cafés-rencontres par public.

### **Voix et Spectacle**

Domiciliation : MCVA, 5, rue Jean-Monnet - 94270, Le Kremlin-Bicêtre / Date de création : 25 novembre 2013  
Présidence : Françoise Robert

L'association anime une chorale, des cours de chant et des ateliers de théâtre musical.

Le spectacle « La goguette » retrace le parcours d'un personnage à travers les propos échangés par les Français dans les goguettes, puis dans les bistros. Mêlant musique et théâtre, il se déroule dans l'ambiance d'un café, entre chansons et conversations.

Je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Nature</b>	<b>Sous fonction</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
6574	025	<b>Club Echange Patchwork</b>	583 €
6574	025	<b>Compagnie Bruit du Sourire</b>	800 €
6574	025	<b>Compagnie La Réchappe</b>	800 €
6574	025	<b>Compagnie Les Oiseaux de Nuit</b>	1 000 €
6574	025	<b>Créa AZ KB</b>	700 €
6574	025	<b>Fédération Sportive et Culturelle de France</b>	700 €
6574	025	<b>KB Evolution</b>	1 500 €
6574	025	<b>Le blanc de la neige</b>	1 200€
6574	025	<b>Prologin</b>	1 000 €
6574	025	<b>Voix et Spectacle</b>	400 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 683,00 €</b>	

## **LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pascal LANUIT, Maire-adjoint,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 34 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR) et 1 ne prenant pas part au vote (Boubacar SIBY),

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-041-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**Article 1 : D'attribuer la subvention suivante, à l'association Club Echange Patchwork:**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Club Echange Patchwork</b>	<b>583 €</b>

**Article 2 : D'attribuer la subvention suivante, à la Compagnie Bruit du Sourire :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Compagnie Bruit du Sourire</b>	<b>800 €</b>

**Article 3 : D'attribuer la subvention suivante, à la Compagnie La Réchappe :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Compagnie La Réchappe</b>	<b>800 €</b>

**Article 4 : D'attribuer la subvention suivante, à la Compagnie Les Oiseaux de Nuit :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Compagnie Les Oiseaux de Nuit</b>	<b>1 000 €</b>

**Article 5 : D'attribuer la subvention suivante, à l'association Créa AZ KB :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Créa AZ KB</b>	<b>700 €</b>

**Article 6 : D'attribuer la subvention suivante, à la Fédération Sportive et Culturelle de France :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Fédération Sportive et Culturelle de France</b>	<b>700 €</b>

**Article 7 : D'attribuer la subvention suivante, à l'association KB Evolution :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>KB Evolution</b>	<b>1 500 €</b>

**Article 8 : D'attribuer la subvention suivante, à l'association Le blanc de la neige :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Le blanc de la neige</b>	<b>1 200 €</b>

**Article 9 : D'attribuer la subvention suivante, à l'association Prologin :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Prologin</b>	<b>1000 €</b>

**Article 10 : D'attribuer la subvention suivante, à l'association Voix et spectacle :**

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	<b>Voix et spectacle</b>	<b>400 €</b>

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINGIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

**Délais et voies de recours :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-041-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-041-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Acte publié le : 28 AVR. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-042

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Finances - Liste complémentaire des biens de faible valeur à imputer en section d'investissement – Délibération cadre pour l'exercice 2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-042-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Conformément aux règles budgétaires et comptables, sont imputés à la section d'investissement les biens suivants :

- les biens immeubles.
- les "biens meubles fixes" sont considérés comme immeubles par destination. Ainsi, le code civil prévoit qu'"est immeuble par destination tout effet mobilier scellé au plâtre ou à chaux, ou à ciment, ou lorsqu'il ne peut être détaché sans être fracturé ou détérioré, ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle il est attaché" (articles 524 – 525).
- les biens meubles, dont le montant unitaire dépasse 500 euros toutes taxes comprises (TTC), qui revêtent un caractère de durabilité et qui ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.
- quelle que soit la valeur unitaire du bien, les biens énumérés dans la nomenclature présentée en annexe 1 de la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local.
- quelle que soit la valeur unitaire du bien, les biens non mentionnés dans cette nomenclature, mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant.

Le conseil municipal peut délibérer afin d'établir une liste complémentaire de biens durables d'un montant inférieur à 500 € TTC unitaire, ayant vocation à compléter les biens listés dans l'annexe 1 de la circulaire du 26 février 2002. La circulaire précise que cette liste locale doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle du conseil municipal. La délibération cadre peut être complétée, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Il est donc proposé au conseil municipal de compléter la liste des biens énumérés dans la nomenclature présentée en annexe 1 de la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local. Ainsi, ces biens de moins de 500 € TTC unitaires, listés, seront imputés à la section d'investissement et seront éligibles au FCTVA.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-3°,

Vu l'arrêté N°NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Considérant qu'il convient de prendre une délibération cadre pour l'exercice 2026, pour compléter la liste des biens d'un montant inférieur à 500 € TTC unitaire, à imputer à la section d'investissement.

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYKAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

### Article unique

De compléter, pour l'exercice 2026, la liste des biens énumérés dans la nomenclature présentée en annexe 1 de la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local, et donc d'imputer à la section d'investissement les biens inférieurs à 500 € TTC unitaires suivants :

#### 1) - Administration et services généraux :

1) Mobilier : réfrigérateurs, cafetières, micro-ondes, téléviseurs, repose-pieds, sièges ergonomiques, panneaux d'affichage, paperboard, pouf, présentoir, grilles d'exposition, tabouret, cavurne, chevalet, bacs de rangement.

2) Ameublement : Miroirs, patères, porte-manteaux, pendule et horloge murale, lampe de bureau, éléments de signalétique.

3) Bureautique, informatique, monétique : plastifieuse, coffre-fort, casques téléphoniques, support d'ordinateur portable, relieuse, tampons et dateurs, clé USB, carte mémoire, souris, claviers, et tous les périphériques, ventilateur, disque dur externe, onduleur, routeur, scanner, carte graphique, switch, borne wifi, câbles réseaux, tablettes, douchette, écran.

5) Communication : calicots, banderoles.

6) Chauffage, sanitaire : ballon d'eau chaude, robinet, radiateur, chasse d'eau.

7) Entretien, nettoyage : lave-linge, sèche-linge, souffleuse, coffret d'outillage, poubelle, chariot de ménage, balai, marche pied, étendoir à linge.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-042-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

## II) - Enseignement et formation

### III) - Culture :

1) Musique et peinture : claviers, enceinte, micro, casque audio, amplificateur, algam lighting, lyre, rampe d'accès pliable.

3) Spectacles : gradins démontables.

4) Bibliothèques, médiathèque, archives : meuble-présentoir, grille d'exposition.

### IV) - Secours, incendie et police :

Technique : détecteur de fumée.

Police : radar, gilet pare-balles, menotte, matraque, caméra portable.

### V) - Social et médico-social :

2) Equipement puériculture : matelas, thermomètre électronique, couchette, contour de matelas, vestiaires, micro-ondes, tables, chaises, lits gain de place, lit parapluie, lave-linge, four, sèche-linge, mobilier d'imitations (lave-vaisselle, réfrigérateur, marchande, cuisinière...), armoire à pharmacie, téléviseur, coffret d'outillage, tricycle, plastifieuse, destructeur papier, cafetière, réfrigérateur, fours, lave-linge, sèche-linge, chaine Hifi, mobiliers (chaises, tables, caissons, bureau..), armoire à pharmacie, modules de motricité, chauffe biberon, poussette, tapis de réception.

#### 3) Equipement des autres activités sociales :

Centres de loisirs des maternelles et élémentaires, et établissements jeunesse : micro-onde, mixeur, batteur, blender, réfrigérateur, four, matériels de cuisson (casserole, poêle, gaufrier, machine à croque, machine à gaufre, machine à popcorn, crêpière, plancha, raclette...) chaise-longue, parasol, tables, chaises, banquette, pouf, armoire, thermomètre, chaine HIFI, téléviseur, enceinte, piscine, coffret d'outillage, fer à repasser, armoire à pharmacie, plastifieuse, couchettes, lits, matelas, mobilier (chaise, table, bureau...).

Centre social : chaine-Hifi, machine à café, barbecue, batteur, machine à coudre, fer à repasser, armoire à pharmacie, mobilier (chaise, table, bureau...).

PMI : cafetière, micro-onde, réfrigérateur, fours, sèche-linge, chaine Hifi, mobiliers (chaises, tables, caissons, bureau.) armoire à pharmacie, modules de motricité, mobilier d'imitation, chauffe biberon, poussette, tapis de réception.

### VI) - Hébergement, hôtellerie et restauration :

2) Restauration : conteneur isotherme, le renouvellement complet de la vaisselle d'une structure dans le cadre de la loi EGALIM.

### VII) - Voirie, réseaux divers :

2) Matériel de voirie : Casque anti-bruit.

### VIII) - Services techniques – ateliers et garages :

1) Atelier : meuleuse, touret à meuler, défonceuse, ponceuse, déboucheur sur batterie, cintreuse, meuleuse, agitateur, agrafeuse, burineur, rabot, perforateur, visseuse, boulonneuse, décapeur, échelle, escabeau, marchepied, tréteau, serrure, prises, boîtier à clés, balai de cantonnier et pelle, prince à déchets, poubelle, bas à sel, épanduse de sel, conteneurs de déchets, panneaux de signalisation de voirie, plaques de regard, casque anti-bruit, outil multifonctions, scies (scies sauteuse, circulaire sabre), perceuse, coffret d'outillage, extincteurs.

2) Garage et logistique : scies (scies sauteuse, circulaire sabre), perforateur, perceuse, ponceuse, coffret d'outillage, aspirateur.

### IX) Agriculture et environnement

Espaces verts : bêche, râteau, binette, transplantoir, griffe sarcluse, plantoir à bulbes, arrosoir, serfouette, arbres, arbustes, ruches, matériel pour apiculture, végétaux garantis au-delà d'un an (plantes vivaces, arbustes), pomme d'arrosage, arrosoir.

**X) - Sport, loisirs et tourisme**

3) Matériel de plein air ou de gymnase : buts et filets (tous sports), raquettes, ballons, tapis.

7) Autres : rollers, trottinettes.

**XI) - Matériel de transport**

Matériel de navigation (GPS).

**XII) - Analyses et mesures**

Détecteur de CO2.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



*[Handwritten signature in blue ink over the official stamp]*

Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

*[Handwritten signature in blue ink]*

**Délais et voies de recours :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-043

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Fixation du tarif pour les prestations d'aide à domicile

Cécile MARENATI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Lors de la séance du 19 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé la délibération n° 2025- 064 portant sur la fixation du tarif pour les prestations d'aide à domicile.

Cette délibération fixait le tarif à 24,58 € par heure pour les personnes retraitées ou en situation de handicap ne faisant pas appel au financement d'un organisme (Département, caisse de retraite, mutuelle...), y compris pour le dépassement des quotas d'heures. Ce nouveau tarif était applicable à compter du 1er juillet 2025.

Ce tarif est revalorisé à chaque changement de barème départemental relatif à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Or, le Conseil départemental a informé la commune de la revalorisation de son barème à 25 € par heure. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce tarif horaire de 25 €, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Cécile MARENATI, Maire-adjointe

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L. 347-1,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2025, du Département du Val-de-Marne, relatif aux prix des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile de certains services autonomie à domicile,

Vu la délibération n° 2025-064 du 19 juin 2025 du Conseil municipal fixant le tarif pour les prestations d'aide à domicile,

Vu la délibération n° 2026-01 du 11 février 2026 du conseil d'administration du CCAS du Kremlin-Bicêtre, relative à la fixation des tarifs pour les prestations d'aide à domicile,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Ibrahima TRAORE), 6 contre (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI) et 1 abstention (Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

### Article unique

De fixer le tarif horaire de 25 € pour les prestations d'aide à domicile, pour les personnes âgées ou en situation de handicap ne faisant pas appel au financement d'un organisme (Département, caisse de retraite, mutuelle...), y compris pour le dépassement des quotas d'heures, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.



Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-043-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-044

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**ASSEMBLEE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA  
GESTION DELEGUEE DU STATIONNEMENT PAYANT**

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 3500 habitants de constituer une commission d'ouverture des plis dans le cadre de la gestion déléguée du stationnement payant composée :

- du Maire ou de son représentant, Président ;
- de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du Conseil Municipal élus par l'Assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En outre, le comptable de la commune et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal du 28 mars 2026, je vous invite à procéder aux désignations pour la durée du présent mandat.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,  
Après avoir procédé, conformément aux prescriptions des articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux opérations de vote secret ;  
Vu l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la composition de cette commission ;  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Vu la liste unique proposée par les élus de la majorité et de l'opposition,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYKAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

- Article 1** De désigner les membres de la Commission d'ouverture des plis pour la gestion déléguée du stationnement payant, par un vote à main levée.
- Article 2** D'élire selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres du Conseil Municipal à la commission d'ouverture des plis pour la gestion déléguée du stationnement payant.
- Article 3** De désigner les membres titulaires et suppléants suivants :
- Titulaires : 1/ M. GUESSINE 2/ Mme DANIBO 3/ Mme EL KRETE 4/ Mme PATOUT  
5/ Mme AZZOUG-BAILLET
- Suppléants :  
1/ M. PARQUE-BATARD 2/ Mme LALIS 3/ M. BANHORO 4/ M. HOSPITAL  
5/ Mme SARTORI

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-045

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ASSEMBLEE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA  
GESTION DELEGUEE DE LA CONCESSION DU MOBILIER URBAIN**

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

L'article L.1411-5- A du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 3500 habitants de constituer une commission d'ouverture des plis dans le cadre de la gestion déléguée de la concession du mobilier urbain qui comprend :

- le Maire ou son représentant, Président ;
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du Conseil Municipal élus par l'Assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En outre, le comptable de la commune et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection des membres de la commission d'ouverture des plis, titulaires et suppléants en nombre égal à celui des titulaires, doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire. Selon la procédure précitée et pour la durée du présent mandat il est proposé d'élire les membres de la commission d'ouverture des plis.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire

Vu le code électoral,

Après avoir procédé aux opérations de vote, conformément aux prescriptions des articles L.2121-20, L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article D-1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le vote sur la même liste sans panachage ni préférence ;

Vu l'article 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'avis de la commission ;

Vu l'article 1411-5-A du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la composition de cette commission ;

Vu les articles D-1411-3 à 5 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis ;

Vu la liste unique proposée par les élus de la majorité et de l'opposition,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

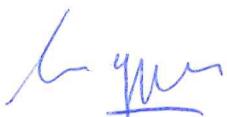
- Article 1** De désigner les membres de la Commission d'ouverture des plis pour la gestion déléguée de la concession du mobilier urbain, par un vote à main levée.
- Article 2** D'élire selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres du Conseil Municipal à la commission d'ouverture des plis pour la gestion déléguée de concession du mobilier urbain.
- Article 3** De désigner les membres titulaires et suppléants suivants :  
Titulaires : 1/ Mme MOREAU 2/ M. SIBY 3/ Mme MARENATI 4/ Mme COUSIN 5/ M. KHIAR  
Suppléants : 1/ M. PARQUE-BATARD 2/ M. BANHORO 3/ M. THEPAUT 4/ Mme DANIBO 5/ M. TRAORE

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-046

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA.

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Assemblée – Désignation des membres du Conseil municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Par une délibération du 27 mars 2003, la ville a créé une commission consultative des services publics locaux. Chaque année, cette commission examine les rapports établis par les délégataires de service public (marchés forains, stationnement payant), les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, et les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères, ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Elle est consultée par l'organe délibérant pour avis sur tout projet de délégation de service public et éventuellement sur tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, est composée de membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et de représentants d'associations locales :

- Confédération nationale du logement
- Confédération Générale du logement
- Association Léo Lagrange de défense des consommateurs

Aucune prescription sur le nombre de membres, ni sur la proportion entre membres du Conseil Municipal et membres des associations, n'est indiquée dans la loi. Je vous propose de désigner cinq membres du Conseil municipal pour siéger au sein de cette commission, ainsi qu'un membre représentant Monsieur le Maire, membre de droit, en cas d'empêchement de ce dernier.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,  
Vu l'article 5 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002,  
Vu l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 2003-024 du 27 mars 2003,  
Vu la délibération n°2020-066 du 13 juillet 2020,  
Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Vu la liste unique proposée par les élus de la majorité et de l'opposition,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYKAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

- Article 1** De désigner les membres de la Commission consultative des services publics locaux par un vote à main levée.
- Article 2** De désigner, à la représentation proportionnelle, cinq membres pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux en tant que délégués du Conseil municipal : 1/ Mme LABORIE 2/ Mme COUSIN 3/ M. BECQUART 4/ M. BOUHELLA 5 / Mme SARTORI
- Article 3** De désigner M. LANUIT pour représenter Monsieur le Maire en cas d'empêchement de ce dernier.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Lionel ZINCIROGLU

Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-046-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026  
kremlin-bicetre.fr - www.kremlinbicetre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-047

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS  
DIRECTS -PRESENTATION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

Aux termes de l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal qui avait proposé leur agrément.

A la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Outre le Maire qui en assure la Présidence, cette commission comprend des commissaires titulaires, dont le nombre est fixé à huit dans les communes de plus de 2 000 habitants, et des commissaires suppléants en nombre égal. Il revient au Directeur des Services Fiscaux de désigner sur une liste de contribuables dressée, en nombre double par le Conseil Municipal les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants. C'est donc une liste de 32 contribuables que nous devons proposer, étant précisé qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,  
Vu l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Considérant que la liste proposée est incomplète, il appartiendra, conformément à la loi, au directeur départemental des finances publiques de désigner d'office les commissaires manquants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA Hakim MAMOUNI, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR),

## DÉCIDE

### Article unique

De proposer les noms des 12 contribuables suivants, au titre de l'imposition à la taxe foncière, en vue de la désignation par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Val-de-Marne, des membres de la Commission Communale des Impôts Directs du Kremlin-Bicêtre :

#### I - COMME COMMISSAIRES TITULAIRES

- Hervé MORIZET
- Willy DUVILLE
- Marie-Laurence BACON
- Yvette HIGUIER
- Maryvonne PELLAY
- Jacqueline BOUTIN

#### II - COMME COMMISSAIRES SUPPLEANTS

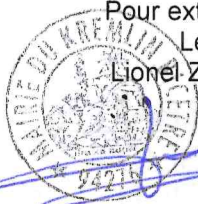
- Henri MARRACHE
- Paola RUGGIERI
- Pascal GRAFFAN
- Caroline MARTY
- Gilles ZARKA
- Hassan ALIOUA

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

094-219400439-20260423-2026-047-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-048

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

A la suite des élections municipales du 22 mars 2026, et en application des dispositions des articles L.5212-6 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France doit être pourvu d'un nouveau comité, composé des délégués des communes adhérentes, délégués dont le mandat aura la même durée que celle des conseils municipaux qui les auront élus.

Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués.

Il nous appartient donc de désigner deux délégués, dont un titulaire et un suppléant, pour représenter la Commune du Kremlin-Bicêtre au sein du comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz en Ile-de-France.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé Lionel ZINCIROGLU, Maire,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 modifiant l'article L.231 du code électoral fixant les conditions d'inéligibilité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-33, L5211-7, L.5212-6 et L.5212-7,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL), 1 voix contre (Ibrahima TRAORE) et 7 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner pour représenter la commune du Kremlin-Bicêtre au sein du comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de- France :


- Comme délégué titulaire : M. PARQUE – BATARD,
- Comme délégué suppléant : Mme EL KRETE.

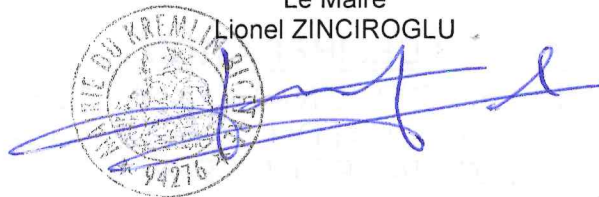
Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-048-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026  
kremlin-bicetre.fr - www.kremlinbicetre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-049

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA  
PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE  
COMMUNICATION (SIPPEREC)

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

A la suite des élections municipales du 22 mars 2026 et en application des dispositions des articles L.5212-6 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) doit être pourvu d'un nouveau comité, composé des délégués dont le mandat aura la même durée que celle des conseils municipaux qui les auront élus. Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués.

Il nous appartient donc de désigner deux délégués, dont un titulaire et un suppléant, pour représenter la commune du Kremlin-Bicêtre au sein du comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 modifiant l'article L.231 du code électoral fixant les conditions d'inéligibilité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-7, L.5212-6 et L.5212-7,

Vu les statuts du SIPPEREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris Pour L'Electricité et les Réseaux De Communication,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Vu les candidatures proposées : M. TRAORE en tant que délégué titulaire et Mme Rim YEHYA en tant que déléguée suppléante d'une part, et M. PARQUE-BATARD en tant que délégué titulaire et M. GUESSINE en tant que délégué suppléant, d'autre part,

Après en avoir délibéré :

- Pour les candidatures de M. TRAORE et de Mme Rim YEHYA - 27 voix contre (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL), 7 pour (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI) et 1 abstention (Vanessa COROYER),
- Pour les candidatures de M. PARQUE-BATARD et M. GUESSINE - 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL), 7 contre (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI) et 1 abstention (Vanessa COROYER)

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner, pour représenter la commune du Kremlin-Bicêtre au sein du comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication :

- Comme délégué titulaire : M. PARQUE - BATARD
- Comme délégué suppléant : M. GUESSINE

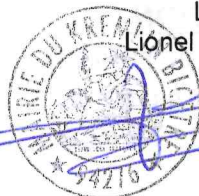
Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-049-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Acte publié le : 28 AVR. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-050

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN  
DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) GRAND ORLY  
SEINE BIEVRE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-050-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

Par délibération du 14 décembre 2023, le conseil territorial a approuvé la création de la Société Publique Locale (SPL) Grand Orly Seine-Bièvre avec comme membres fondateurs l'Etablissement Public Territoriale (EPT) Grand-Orly Seine-Bièvre (GOSB) ainsi que les villes d'Athis-Mons, Ivry-sur-Seine, Fresnes et Villejuif.

La ville du Kremlin-Bicêtre a adhéré à cette « Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre » (SPL) lors du Conseil municipal du 12 septembre 2024. Cette SPL a pour vocation, dans le cadre de conventions conclues avec les collectivités territoriales ou leurs groupements actionnaires, de réaliser ou d'apporter son concours aux collectivités à la réalisation de toutes opérations d'intérêt général et complémentaires entre elles, pouvant concourir à l'aménagement et au développement économique, social et urbain du territoire.

La SPL a principalement comme missions :

- a) De réaliser ou d'apporter son concours à la réalisation d'études, d'acquisitions foncières et mobilières, de travaux, d'ouvrages ou de bâtiments de toute nature, notamment en vertu de conventions de mandat conclues dans les conditions prévues à l'article R. 321-20 du Code de l'urbanisme ;
- b) De réaliser les opérations d'aménagement qui lui seront concédées en application notamment des articles L. 300-4, R. 311-4, R. 321-1 du Code de l'urbanisme ;
- c) De réaliser, sous réserve qu'ils soient en rapport avec les opérations qui lui sont ou lui seront concédées en application du b) ci-dessus :
  - Les équipements ou bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage lui serait confiée par une ou plusieurs collectivités locales et en assurer temporairement la gestion ;
  - Les équipements d'infrastructures qui lui seraient confiés par un ou plusieurs Actionnaires dans les conditions prévues aux traités de concession.
- d) De procéder à l'étude, la construction, l'aménagement ou la réhabilitation, sur tous terrains, de tous bâtiments destinés à l'activité économique et conformes aux orientations définies par les collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- e) D'offrir son concours en qualité de prestataire de services, auprès des collectivités territoriales ou de leurs groupements, pour la réalisation de tous bâtiments, tels que : parkings, locaux commerciaux, marchés, équipements publics ou à caractère industriel, ainsi que le financement total ou partiel de ces opérations ;
- f) De procéder à la location ou la vente des immeubles réalisés ;
- g) De procéder à la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles réalisés ;
- h) D'obtenir tous emprunts, ouvertures de crédits ou avances, avec ou sans garantie ou hypothèque, pouvant favoriser la réalisation de l'objet social ;
- i) De procéder, en conformité aux conventions passées à cet effet avec les collectivités intéressées, à tous actes nécessaires à la réalisation des opérations de rénovation ou de restauration dont elle aura été chargée en application de la législation en vigueur ;
- j) Enfin, et plus généralement, de réaliser toutes opérations se rapportant à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et notamment l'étude, la construction ou l'aménagement de tous locaux à usage tant professionnel, commercial, industriel, scientifique, culturel, sportif et technique que d'habitation.

D'une manière plus générale, la SPL peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Aussi, il vous est proposé de désigner un représentant de la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SPL Grand Orly Seine Bièvre ainsi qu'un censeur parmi le personnel communal, à l'instar des autres membres.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-050-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-9 et L.5211-10 et L.5219-2 et suivants,  
Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 donnant possibilité de créer des sociétés publiques locales (SPL) pour les collectivités locales et leurs groupements,  
Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris (MGP) et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) dont le siège est à Vitry-sur-Seine,  
Vu la délibération n°2023-12-19\_3397 du Conseil territorial du 19 décembre 2023, approuvant la création de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la ville d'Athis-Mons, la ville de Fresnes, la ville d'Ivry-sur-Seine et la ville de Villejuif,  
Vu les statuts de la SPL, son pacte d'actionnaires et son règlement intérieur,  
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville qui siègera au Conseil d'Administration (CA) et à l'Assemblée Générale (AG), et de désigner un censeur selon son poste au sein de la collectivité,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à 29 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI), et 6 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUG-BAILLET, Ibrahima TRAORE, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article 1

De désigner M. ZYZAK en qualité de représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration (CA) et à l'Assemblée Générale (AG) de la SPL Grand-Orly Seine Bièvre.

### Article 2

De désigner le Directeur des Services Techniques, en qualité de censeur.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-050-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-051

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA  
COMMUNE AU COMITE STRATEGIQUE DU GRAND PARIS  
EXPRESS

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

La société du Grand Paris (SGP), renommée Société des Grands Projets en 2023, a été créée par l'Etat afin de piloter le projet du Grand Paris Express.

Au service de tous les franciliens et du développement de Paris, elle se consacre à la réalisation du nouveau métro du Grand Paris. La loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a défini les contours de ce projet urbain, social et économique d'intérêt national et notamment la création d'un réseau de transport public de voyageurs.

L'entreprise publique la Société des Grands Projets est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le conseil de surveillance est composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales. Il est institué, auprès du conseil de surveillance, un comité stratégique composé des représentants des communes et des établissements publics compétents en matière d'aménagement ou d'urbanisme, dont le territoire est, pour tout ou partie, situé sur l'emprise d'un projet d'infrastructure du réseau de transport public du Grand Paris ou dans le périmètre d'un contrat de développement territorial.

Ce comité stratégique comprend notamment des parlementaires, des représentants des chambres consulaires et des organisations professionnelles et syndicales. Le Comité stratégique est une instance permanente de débat, de propositions et de concertation de la SGP entre les élus des collectivités d'Ile-de-France et les partenaires de la SGP. Il accompagne la réflexion du Directoire dans ses orientations et ses choix concernant la création du réseau Grand Paris Express. Il peut être saisi de tout sujet par le conseil de surveillance ; Il peut émettre des propositions et demander que des questions soient inscrites à l'ordre du jour d'une réunion du conseil de surveillance.

La ville du Kremlin-Bicêtre étant concernée par les projets d'infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au Comité stratégique, Monsieur le Maire étant membre de droit.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu l'article 8 alinéa 1° de la loi du 3 juin 2010 relative à la composition du comité stratégique,

Vu l'article 21 de la loi du 3 juin 2010,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR), 1 voix contre (Ibrahima TRAORE) et 6 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner, pour siéger au Comité Stratégique du Grand Paris, comme :

- Représentant titulaire : M. PARQUE – BATARD
- Représentant suppléant : Mme EL KRETE

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-051-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-052

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Assemblée - Désignation d'un représentant et de son suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand-Paris

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale en Ile-de-France issue de la loi Notre du 07 août 2015, une nouvelle architecture institutionnelle et financière a été mise en place répartissant les compétences et leurs financements entre la Métropole du Grand-Paris, les Territoires et les communes. La Métropole du Grand-Paris bénéficie des ressources suivantes :

- **Fiscalité économique**
  - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
  - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
  - Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties
  - Taxes sur les surfaces commerciales
- **Dotations globales de fonctionnement**
  - Dotation d'intercommunalité
- **Ressources restituées aux EPCI et aux communes**
  - Dotation de compensation de la part salaire
  - Dotation d'équilibre.

L'architecture financière entre ces trois instances prévoit le reversement par la Métropole du Grand-Paris d'une attribution de compensation (AC) aux communes composées des recettes liées à la fiscalité économique. Pour la première année de fonctionnement de la Métropole du Grand-Paris, un principe de neutralité pour les montants des attributions de compensation aux communes a été fixé et respecté, chaque commune se voyant attribuer un montant d'AC égal à celui perçu l'année précédente de son EPCI. La loi Notre prévoit la création d'une commission d'évaluation des charges transférées entre la Métropole du Grand-Paris et ses communes membres. Elle est chargée d'évaluer les transferts de charges et leurs conséquences sur l'attribution de compensation.

La CLECT est créée par le Conseil de la Métropole du Grand-Paris qui en détermine la composition à la majorité des 2/3. Elle est composée de membres des Conseils municipaux, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président. Le président la convoque et en fixe l'ordre du jour. Elle rend ses conclusions l'année de création de la MGP et lors de chaque transfert de charge ultérieur.

Il revient donc au Conseil municipal de désigner un représentant membre titulaire de la CLECT métropolitaine et un représentant membre suppléant.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,  
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33,  
Vu le code général des impôts, article 1609 nonies c, instituant la création entre un EPCI et ses communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,  
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et créant la Métropole du Grand Paris, Etablissement Public de Coopération Intercommunale,  
Vu l'ordonnance du n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la Métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situées dans ses limites territoriales,  
Vu la délibération du Conseil métropolitain créant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-052-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Après en avoir délibéré à 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR), 1 contre (Ibrahima TRAORE) et 6 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUZ-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

**DÉCIDE**

### Article unique

De désigner Mme MARENATI Membre titulaire, et M. LANUIT membre suppléant de la CLECT métropolitaine.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.


Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

The image shows a blue ink signature of Lionel ZINCIROGLU written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DU KREMLIN-BICÊTRE' and the number '94270'. The signature is a cursive script.

Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

A blue ink signature of Jean-Pierre RUGGIERI, written in a cursive style.

### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-052-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-052-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Acte publié le : 28 AVR. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-053

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Assemblée - Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre (EPT 12)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-053-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

Les établissements publics territoriaux sont financés par leurs communes membres, par l'intermédiaire d'un fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

Jusqu'en 2020, la contribution à ce fonds des communes qui étaient membres d'un des EPCI à fiscalité professionnelle unique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre était composée :

- De la fiscalité additionnelle sur les ménages perçue en 2015, actualisée chaque année par application du taux d'évolution des valeurs locatives foncières de l'année par l'EPCI préexistant,
- De l'équivalent de la dotation de compensation de la part salaire figée au niveau 2015,
- De la minoration au titre des restitutions de compétences depuis 2016,
- Du reste à charge des compétences transférées en 2016 et en 2018.

Le FCCT des communes anciennement membres d'un EPCI peut évoluer après avis de la CLECT et sous réserve de délibérations concordantes dans les limites de + ou - 15 % de la fiscalité additionnelle ménage 2015.

Pour les compétences listées dans l'article du L 5219-5 du CGCT, la contribution des communes au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) peut être ajustée à chaque nouveau transfert de charges, sur le modèle de ce qui est pratiqué en matière d'attributions de compensation.

L'article L5219-5-XII du CGCT crée entre chaque établissement public territorial et les communes situées dans son périmètre une commission locale chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'EPT en lieu et place des communes.

Il a donc été institué une Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant (L 5219-5 XII du CGCT).

La CLECT définit la méthode d'évaluation des charges transférées, propose par commune un montant de FCCT, rend un avis sur les révisions du FCCT et rend ses conclusions l'année de création des EPT et lors de chaque transfert de charges ultérieures.

Cette évaluation du FCCT fait l'objet d'un rapport élaboré par la CLECT qui est adopté en son sein à la majorité simple, puis soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils municipaux à la majorité qualifiée. Ceux-ci délibèrent également de façon concordante avec le Conseil territorial sur le montant FCCT, chacun pour la partie le concernant.

De même, la CLECT rend un avis sur les modalités de révision de la dotation de soutien à l'investissement territorial prévue au E du L 5219-5 XI du CGCT. Pour mémoire, la Métropole du Grand-Paris, à l'origine de cette dotation, a reversé une fraction de la dynamique positive de CVAE uniquement jusqu'en 2017, en raison du maintien exceptionnel à partir de 2018 de la dotation d'intercommunalité.

La CLECT, conformément aux dispositions de l'article L. 5219-5 XII du CGCT, est obligatoirement composée de Conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public territorial.

Chaque conseil municipal désigne en son sein un membre titulaire et un membre suppléant.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5219-5,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

Vu l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situées dans ses limites territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-053-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Vu la délibération du Conseil Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre du 14 avril 2026 portant installation pour le mandat de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT),  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR), 1 contre (Ibrahima TRAORE) et 6 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

**DÉCIDE**

### Article unique

De désigner, M. LANUIT titulaire, et Mme MARENATI suppléante, au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT).

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

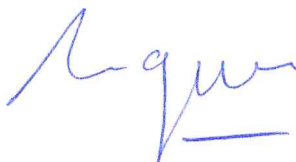
Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-053-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-053-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Acte publié le : 28 AVR. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-054

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLE

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-054-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Amandine MADDI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

L'article D411-1 et l'article D411-2 du code de l'éducation modifié par le décret n° 2013-983 du 4 novembre 2013 disposent qu'il est institué dans chaque école un conseil d'école composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, président ;
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation.
- Le délégué départemental de l'Education nationale chargé de visiter l'école.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'établissement,
- Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- Est associé à l'élaboration du projet d'école, donne avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école,
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école,
- En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école,
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives, culturelles et sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège,
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Conformément aux dispositions législatives, il convient de désigner, en conseil municipal, un conseiller municipal pour chaque école maternelle et pour chaque école élémentaire de la ville, soit 8 élus.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Amandine MADDI, Maire-adjointe,

Vu les articles D411-1 et D411-2 du code de l'éducation modifiés par le décret n° 2013-983 du 4 novembre 2013,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYKAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL,) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner pour le représenter au sein des conseils d'école :

Pour les écoles maternelles :

- Jean Zay : M. SIBY
- Pauline Kergomard : M. ZYKAK
- Suzanne Buisson : Mme COUSIN
- Mohamed Mégrez : Mme COUTO
- Robert Desnos : Mme PATOUT

Pour les écoles élémentaires :

- Charles Péguy : Mme EL KRETE
- Benoît Malon : Mme ZAFIMARO
- Pierre Brossolette : M. THEPAUT

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

094-219400439-20260423-2026-054-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-055

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'ORGANISME DE GESTION  
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE JEANNE D'ARC

Amandine MADDI, Maire-adjointe expose au Conseil :

L'école privée Jeanne d'Arc est implantée sur notre commune et accueille des élèves de l'enseignement primaire.

Cet établissement privé est géré par l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Jeanne d'Arc. Il est sous contrat d'association avec l'Etat.

En vertu de l'article L.442-8 du code de l'éducation, « Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat :

1° En ce qui concerne les classes des écoles, d'un représentant de la commune siège de l'établissement et de chacune des communes où résident au moins 10 % des élèves et qui contribue aux dépenses de fonctionnement des classes fréquentées ;

2° En ce qui concerne les classes des établissements du second degré, d'un représentant de la collectivité compétente. »

Aussi, il convient donc de désigner le représentant du conseil municipal au sein de l'organe délibérant de l'OGEC qui gère cet établissement privé sous contrat d'association.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Amandine MADDI, Maire-adjointe,

Vu le Code de l'Education, et notamment l'article L442-8 alinéa 1,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL,) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUGBAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner M. THEPAUT au sein de l'organe délibérant de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC), gestionnaire de l'école privée Jeanne d'Arc.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-055-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-056

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUÉSSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUÉSSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Assemblée - Désignation du représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Albert-Cron

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Amandine MADDI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement scolaire dont les principales fonctions sont :

- Fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative,
- Adopter le projet d'établissement,
- Etablir le règlement intérieur,
- Etudier toute question relative à l'hygiène, la santé, la sécurité.

Les articles R 421-14 à R 421-19 du code de l'éducation prévoit la composition des Conseils d'administration des établissements scolaires.

Il est composé d'1/3 des représentants de l'administration et des élus locaux, d'1/3 des représentants du personnel de l'éducation nationale et d'1/3 des représentants des élèves et parents d'élèves.

Pour le collège Albert-Cron dont le nombre d'élèves est inférieur à 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée, le Conseil d'administration comprend donc un représentant titulaire et un représentant suppléant, élus par le Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un représentant au sein du Conseil d'administration du collège Albert-Cron.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Amandine MADDI, Maire-adjointe,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;  
Vu les articles R 421-14 à R 421-19 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL,) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner pour représenter la Commune du Kremlin-Bicêtre au sein du Conseil d'administration du Collège Albert-Cron, un titulaire et un suppléant :

Titulaire : Mme LALIS

Suppléante : Mme COUSIN

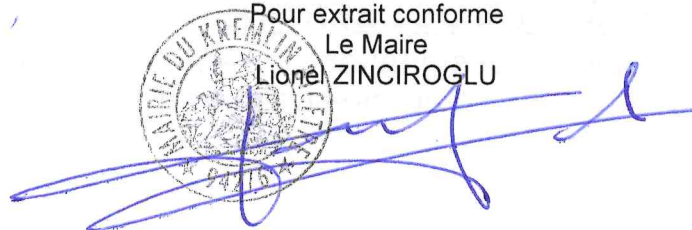
Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-056-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-057

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

Assemblée - Désignation du représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Jean-Perrin

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Amandine MADDI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement scolaire dont les principales fonctions sont :

- Fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative,
- Adopter le projet d'établissement,
- Etablir le règlement intérieur,
- Etudier toute question relative à l'hygiène, la santé, la sécurité.

Les articles R 421-14 à R 421-19 du code de l'éducation prévoit la composition des Conseils d'administration des établissements scolaires.

Il est composé d'1/3 des représentants de l'administration et des élus locaux, d'1/3 des représentants du personnel de l'éducation nationale et d'1/3 des représentants des élèves et parents d'élèves

Pour le collège Jean-Perrin dont le nombre d'élèves est inférieur à 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée, le Conseil d'administration comprend donc un représentant titulaire et un représentant suppléant élus par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé de désigner le représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Jean-Perrin.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Amandine MADDI, Maire-adjointe,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;  
Vu les articles R 421-14 à R 421-19 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner pour représenter la Commune du Kremlin-Bicêtre au sein du Conseil d'administration du Collège Jean-Perrin, un titulaire et un suppléant :

Titulaire : M. SIBY,

Suppléant : Mme COUTO.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260428-2026-057-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-058

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE  
BROSSOLETTE

Amandine MADDI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement dont les principales fonctions sont :

- Fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative.
- Adopter le projet d'établissement
- Etablir le règlement intérieur
- Etudier toute question relative à l'hygiène, la santé, la sécurité.

Conformément à l'article R421-14 du Code de l'Éducation, la représentation s'établit comme suit :

*"Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune".*

Je vous demande donc de bien vouloir procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la ville au sein du conseil d'administration du lycée professionnel Pierre-Brossolette.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Amandine MADDI, Maire-adjointe,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Vu les articles R 421-14 à R 421-19 du code de l'éducation,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner pour représenter la Commune du Kremlin-Bicêtre au sein du Conseil d'Administration du Lycée professionnel Pierre Brossolette, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant :

Titulaire : M. THEPAUT


Suppléant : M. HOSPITAL.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-058-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-059

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU LYCEE POLYVALENT DARIUS  
MILHAUD

Amandine MADDI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement dont les principales fonctions sont de :

- Fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative,
- Adopter le projet d'établissement,
- Etablir le règlement intérieur,
- Etudier toute question relative à l'hygiène, la santé, la sécurité.

Conformément à l'article R421-14 du Code de l'Éducation, la représentation s'établit comme suit :

*"Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune".*  
Je vous demande donc de bien vouloir procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la ville au sein du conseil d'administration du lycée Darius Milhaud.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Amandine MADDI, Maire-adjointe,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33 ;  
Vu les articles R 421-14 à R 421-19 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL,) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR , Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

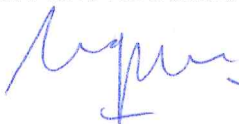
De désigner pour représenter la Commune du Kremlin-Bicêtre, au sein du Conseil d'Administration du Lycée Darius Milhaud, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant :

- Titulaire : Mme BENSETTITI,
- Suppléante : Mme EL KRETE.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Maire  
Lionel ZINCIROGLU

Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-059-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-060

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EDIFICATION D'UN ENSEMBLE SCOLAIRE DE 2EME CYCLE RUE DU PROFESSEUR BERGONIE

Amandine MADDI, Maire-adjointe, expose au Conseil :

A la suite des élections municipales du 28 mars 2026, et en application des dispositions des articles L.5212-6 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat intercommunal pour l'édification d'un ensemble scolaire de 2<sup>ème</sup> cycle, rue du Professeur Bergonié, doit être pourvu d'un nouveau comité, composé des délégués des communes adhérentes, dont le mandat aura la même durée que celle des conseils municipaux qui les auront élus.

Chaque commune est représentée dans le comité par trois délégués titulaires appelés à siéger au comité avec voix délibératives.

Il nous appartient donc de désigner trois titulaires, membres du conseil municipal pour représenter la commune du Kremlin-Bicêtre au sein du comité du Syndicat Intercommunal pour l'édification d'un ensemble scolaire de 2<sup>ème</sup> cycle, rue du Professeur Bergonié.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Amandine MADDI, Maire-adjointe,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-6 et L.5212-7,  
Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL,) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE


### Article unique

De désigner trois membres titulaires du conseil municipal pour représenter la Commune du Kremlin-Bicêtre au sein du comité du Syndicat Intercommunal pour l'édification d'un ensemble scolaire de 2<sup>ème</sup> Cycle, rue du Professeur Bergonié :

- Mme MADDI, M. ZYZAK, M. GUESSINE.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-060-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-061

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA  
MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE INNOVAM

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

Dans le cadre d'une entente intercommunale pour le développement et l'emploi, cinq villes (Arcueil, Cachan, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Villejuif) ont créé en 1996 une Mission Locale pour offrir aux jeunes de 16 ans à 25 ans de leur territoire, un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement social et professionnel. L'antenne à laquelle est rattachée le Kremlin-Bicêtre est située 19 rue de la Gare à Cachan.

Les Missions Locales ont été créées dans le cadre de l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion.

La mission locale est une association régie par la loi 1901 avec un conseil d'administration composé de 48 membres mis en place par une assemblée générale.

Le conseil d'administration est composé de 4 collèges de membres :

- Un collège d'élus (12 membres), chaque commune ayant 2 sièges (1 titulaire et 1 suppléant), et 2 sièges étant attribués l'un au Conseil Général et l'autre au Conseil Régional.

- Un collège des partenaires économiques et sociaux (12 membres) choisis par cooptation par les maires avec l'accord du représentant de l'Etat,

- Un collège des associations et organismes de formation (12 membres) choisis par cooptation par les maires avec l'accord du représentant de l'Etat,

- Un collège des administrations (12 membres) désignés par le représentant de l'Etat.

La Présidence de l'association est désignée selon le principe d'une présidence tournante d'une durée de deux ans, confiée à un représentant élu des communes adhérentes.

Suite aux élections municipales du 22 mars 2026, le conseil municipal est invité à désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la Mission Locale INNOVAM.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,

Vu l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982, relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de seize à dix-huit ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu les statuts associatifs de la mission locale intercommunale INNOVAM,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL,) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUGBAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner pour représenter la ville du Kremlin-Bicêtre au sein du Conseil d'administration de la Mission locale intercommunale INNOVAM :

Membre titulaire : M. SIBY\_ Membre suppléant : M. BOUHELLA.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-061-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Acte publié le : 28 AVR. 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-062

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**  
**ASSEMBLEE - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT  
DEFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-062-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

La circulaire du 26 octobre 2001 du Ministère de la Défense impose aux communes de désigner au sein de son assemblée un Correspondant Défense, afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne.

Le Correspondant Défense est donc un interlocuteur privilégié. Il sert de relais d'information sur les questions de Défense auprès du conseil municipal et des Kremlinois.

Suite au renouvellement du conseil municipal le 22 mars 2026, je vous propose de désigner Mme LALIS, en tant que Correspondante Défense.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,  
Vu la circulaire du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR) et 7 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner Mme LALIS en tant que Correspondante Défense pour la ville du Kremlin-Bicêtre.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-062-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-063

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL AUX INSTANCES D'ILE DE FRANCE  
CONSTRUCTION DURABLE (EX SAERP)

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

Par une délibération du 23 mars 1987, la Ville du Kremlin-Bicêtre est actionnaire de la société Ile-de-France Construction Durable (ex SAERP).

Conformément aux statuts, la ville du Kremlin-Bicêtre dispose d'un représentant siégeant au sein des assemblées spéciales et générales de ladite société et exerçant les fonctions de censeur au sein du conseil d'administration, ou, le cas échéant, président de l'assemblée spéciale siégeant au conseil d'administration.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal du 22 mars 2026, il convient de désigner un représentant pour siéger dans les organes dirigeants de cette société pour représenter la ville.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-33, L1531-1 et L1524-5 ;

Vu la délibération n°19 du conseil municipal du 23 mars 1987,

Considérant que la commune est actionnaire de la société publique locale Ile de France Construction Durable (SPL IDFCD) – Siret 56213066600075 ;

Considérant que la société Ile de France Construction Durable a pour objet social de réaliser, pour le seul compte de ses actionnaires toute opération d'aménagement, opération de construction ou activité d'intérêt général entrant dans le champs de ses statuts et que sa qualité de SPL lui permet d'intervenir directement avec ses actionnaires qui exercent sur elle un contrôle analogue à celui exercé sur leurs propres services, par exception aux obligations de mise en concurrence préalable du code de la commande publique ;

Considérant qu'en qualité d'actionnaire, et suite aux dernières élections municipales, le Conseil municipal doit désigner le représentant de la collectivité qui siègera aux instances de gouvernance de la SPL IDFCD ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYKAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR) et 7 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

Désigne M. ZYKAK pour représenter la commune à l'Assemblée générale, au Conseil d'administration et à l'Assemblée spéciale de la société Ile-de-France Construction Durable, avec la faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

094-219400439-20260423-2026-063-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-064

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DU VAL-DE-MARNE

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

Le 27 avril 2000, le conseil municipal a approuvé la souscription par la commune de parts du capital social de la Caisse d'Epargne.

A ce titre, la ville est appelée à siéger à l'Assemblée Générale des porteurs de parts de la société locale d'Epargne du Val de Marne.

Je vous propose de désigner pour la durée du mandat notre représentant à cette assemblée, ainsi que son suppléant.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2000 portant acquisition de parts de la Société Locale d'Epargne du Val-de-Marne,

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux prescriptions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à 27 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL,) et 8 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE


### Article unique

De désigner pour représenter la ville du Kremlin-Bicêtre au sein de l'Assemblée générale de la Société Locale d'Epargne du Val de Marne :

Membre titulaire : Mme DRANE,  
Membre suppléant : Mme DANIBO

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-064-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-065

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absent... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN  
DU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-  
MARNE (SAF94)

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

La commune du Kremlin-Bicêtre est membre du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) depuis 1997. Le SAF 94 a été depuis cette date, un partenaire de la ville l'aidant à constituer des réserves foncières afin de l'accompagner dans ses projets d'aménagement et de construction de logements sociaux.

Dans le cadre de sa politique commerciale et compte-tenu de l'évolution du tissu commercial kremlinois, la commune fait appel au SAF 94 pour l'accompagner dans des opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de redynamisation de son commerce.

Un protocole d'accord entre la Ville et le SAF a été signé en 2022 ainsi que deux conventions d'action foncière en 2023.

Afin de poursuivre ce partenariat, je vous propose de désigner un délégué et un suppléant pour représenter la ville au sein des instances du SAF94.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2122-25, L5211-18,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 96-3890 du 31 octobre 1996 de création du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dit SAF94,  
Vu les statuts du SAF94,  
Vu le Protocole d'accord entre le SAF94 et la Ville signé en 2022,  
Vu les conventions d'action foncière entre le SAF 94 et la Ville signées en 2023,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré à 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYKAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR) et 7 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner les membres suivants pour représenter la ville au sein du SAF94 :

M. THEPAUT, en tant que délégué,

M. ZYKAK en tant que suppléant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260428-2026-065-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026  
kremlin-bicetre.fr - [www.kremlinbicetre.fr](http://www.kremlinbicetre.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-066

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 30  
Représentés 5  
Absents... 0

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

ASSEMBLEE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'AGENCE METROPOLITAINE DES MOBILITES PARTAGEES (AGEMOB)

Lionel ZINCIROGLU, Maire, expose au Conseil :

L'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées (AGEMOB) est l'interlocuteur public des collectivités du territoire de la Métropole du Grand Paris en matière de mobilités partagées. L'Agemob accompagne les élus locaux dans le développement de leur politique de mobilité durable, au service des territoires.

Créé il y a près d'une quinzaine d'années pour opérer les services publics Autolib' puis Velib', le syndicat change de nom en 2025 et devient l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB).

L'Agence a désormais pour ambition de couvrir tous les types de solutions de mobilité partagée sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, dont la variété s'est accrue ces dernières années.

La ville du Kremlin-Bicêtre étant adhérente à l'AGEMOB, et dans le cadre de l'installation du nouveau comité syndical qui se tiendra prochainement, il vous est proposé de désigner 2 délégués au sein de l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées.

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Lionel ZINCIROGLU, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à 28 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Toufik KHIAR) et 7 abstentions (Jean-François DELAGE, Vanessa COROYER, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI),

## DÉCIDE

### Article unique

De désigner, pour représenter la ville au sein de l'AGEMOB :

M. PARQUE-BATARD, en tant que titulaire,

M. BECQUART, en tant que suppléant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-066-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-068

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Jean-François DELAGE, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA,

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYZAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Membre absent :

Vanessa COROYER

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre RUGGIERI

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 29  
Représentés 5  
Absente... 1

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**Vœu du conseil municipal du Kremlin-Bicêtre s'opposant  
aux fermetures de classe annoncées**

# Vœu du conseil municipal du Kremlin-Bicêtre s'opposant aux fermetures de classe annoncées

Porté par Rim Yehya et Hakim Mamouni

Rim YEHYA expose au Conseil :

Considérant que l'École publique constitue un pilier fondamental de l'égalité républicaine et de l'émancipation de toutes et tous ;

Considérant que 2 fermetures de classes sont annoncées au Kremlin-Bicêtre pour la prochaine rentrée scolaire ;

Considérant que ces fermetures interviennent dans un contexte de fortes inégalités sociales et territoriales, notamment dans plusieurs quartiers de la commune identifiés comme réseaux d'éducation prioritaire et quartiers politiques de la ville ;

Considérant que la réduction du nombre de classes entraîne mécaniquement une augmentation des effectifs par classe, dégradant les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels éducatifs ;

Considérant que cette dégradation affecte en premier lieu les élèves les plus fragiles, notamment ceux en difficulté scolaire, en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, pour lesquels l'attention pédagogique individualisée est indispensable ;

Considérant que la réussite éducative repose sur des effectifs maîtrisés, favorisant un climat scolaire serein, le suivi individualisé et la prévention du décrochage dès l'élémentaire ;

Considérant que les collectivités locales, bien que non compétentes en matière de carte scolaire, sont directement impactées par ces décisions, tant sur le plan éducatif que social et territorial ;

## LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Rim YEHYA,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré à 32 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Chantal PATOUT, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Mounia BENSETTITI, Olivier ZYZAK, Clément PARQUE-BATARD, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Enrica SARTORI, Toufik KHIAR, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI) et 2 abstentions (Laurence DANIBO, Antoine BECQUART),

## DÉCIDE

### Article 1

De s'opposer aux fermetures de classes annoncées dans les écoles maternelles de la commune, les écoles Megrez et Kergomard, et de demander leur réexamen ;

### Article 2

De demander à l'Éducation nationale de revoir sa copie en tenant compte des réalités sociales locales, des besoins éducatifs spécifiques des élèves et des dynamiques démographiques des quartiers ;

### Article 3

De réaffirmer la nécessité de moyens humains et pédagogiques renforcés, en particulier dans les zones les plus fragiles, afin de garantir des conditions d'apprentissage dignes et équitables ;

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Lionel ZINCIROGLU

  
Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI



### Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte de réception en préfecture  
094-219400439-20260423-2026-068-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Avril 2026

OBJET MIS  
EN DELIBERATION

N° 2026-067

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL 35

Présents..... 29  
Représentés 5  
Absente... 1

Le 23 avril 2026 à 19h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en l'hôtel de ville dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel ZINCIROGLU, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYKAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Jean-François DELAGE, Ibrahima TRAORE, Anissa AZZOUG-BAILLET, Toufik KHIAR, Enrica SARTORI, Rim YEHYA, Hakim MAMOUNI

Membres représentés :

Mounia BENSETTITI par Clarelle ZAFIMARO  
Olivier ZYKAK par Hamza GUESSINE  
Clément PARQUE BATARD par Laurence COUTO  
Corentin HOSPITAL par Chantal PATOUT  
Hakim MAMOUNI par Rim YEHYA

Membre absent :

Vanessa COROYER

Secrétaire de séance :  
Jean-Pierre RUGGIERI

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**Vœu relatif au blocage des prix de l'énergie**

## **Vœu relatif au blocage des prix de l'énergie Présenté par Rim Yehya et Hakim Mamouni**

Rim YEHYA, Conseillère municipale expose au Conseil :

### **LE CONSEIL**

Le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre, réuni en séance ordinaire le 23 avril 2026,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences des communes ;

Vu l'article L.410-2 du Code de commerce, qui permet au gouvernement, en cas de situation exceptionnelle, de réglementer temporairement les prix de certains biens ou services, comme cela a été fait pour le gel hydroalcoolique en 2020 ;

Vu le contexte international marqué par des tensions géopolitiques persistantes, notamment au Moyen-Orient, entraînant une forte volatilité des marchés de l'énergie et une hausse rapide des prix des carburants, de l'électricité et du gaz ;

Vu l'impact direct de ces hausses sur les finances des collectivités locales, notamment en Île-de-France, où les dépenses énergétiques représentent un poste budgétaire croissant pour les communes, les établissements publics et les bailleurs sociaux ;

Considérant que les dépenses énergétiques constituent un poste budgétaire majeur pour les collectivités territoriales, et que leur augmentation continue pèse lourdement sur les finances communales, déjà mises à rude épreuve par la crise du logement et la hausse des coûts des services publics ;

Considérant que plusieurs analyses publiques, dont celles de l'ADEME et de la Cour des comptes, soulignent que les marges de raffinage ont fortement augmenté depuis 2020, passant d'environ 10 € à plus de 40 € par tonne, et que les bénéfices de certaines grandes entreprises du secteur énergétique ont atteint des niveaux historiquement élevés en 2022 et 2023 ;

Considérant qu'un rapport de Greenpeace France, publié le 1er avril 2026, indique que, depuis le début du conflit au Moyen-Orient, les compagnies pétrolières engrangeraient environ 81,4 millions d'euros de « profits de guerre » par jour dans l'Union européenne ;

Considérant que de nombreux acteurs sociaux, économiques et associatifs alertent sur les risques de spéculation dans un contexte de crise internationale, et sur les conséquences directes pour les ménages, les artisans, les TPE-PME et les collectivités locales ;

Considérant que des dispositifs de blocage ou de plafonnement des prix ont été mis en œuvre dans d'autres pays européens, tels que l'Espagne, la Croatie ou la Grèce, afin de protéger les consommateurs et les services publics ;

Considérant que la poursuite de l'augmentation des prix de l'énergie est de nature à affecter significativement :

- les charges de fonctionnement des communes, notamment celles engagées dans des politiques ambitieuses de transition écologique et de rénovation énergétique ;
- le pouvoir d'achat des habitants, déjà fragilisé par l'inflation et la crise du logement ;
- la capacité des bailleurs sociaux, comme Kremlin-Bicêtre Habitat, à maintenir des loyers accessibles tout en assurant la rénovation thermique du parc immobilier ;

Considérant que la Ville du Kremlin-Bicêtre voit l'inscription des dépenses de budget prévisionnel de 2026 augmenter de 17,22% soit 21 300€ (chapitre 011 – charges à caractère général - Combustibles et Carburants).

Considérant que la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France ont un rôle clé à jouer pour coordonner une réponse collective à cette crise, en lien avec l'État ;

Après en avoir délibéré pour le groupe de la majorité à 11 voix contre, 10 abstentions et 6 ne prenant pas part au vote, pour les groupes de l'opposition à 7 voix pour,

## Article 1

Affirme que la situation actuelle, marquée par des tensions géopolitiques et des profits exceptionnels dans le secteur de l'énergie, justifie la mise en place, **par l'État**, d'un **blocage temporaire des prix de l'énergie**, incluant les carburants, l'électricité et le gaz. Ce blocage a pour objectif de :

- Protéger les finances communales et la qualité des services publics locaux ;
- Soutenir le pouvoir d'achat des ménages, en particulier des plus modestes ;
- Garantir la pérennité des activités économiques locales (artisans, commerçants, TPE-PME).

## Article 2

Souligne que ce blocage pourrait s'appuyer sur :

- Un **plafonnement des marges des distributeurs et raffineurs**, afin de limiter les effets de la spéculation ;
- Un **contrôle renforcé des prix à la pompe et des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz**, en coordination avec les acteurs locaux et les associations de consommateurs.

## Article 3

Rappelle que l'**article L.410-2 du Code de commerce** permet au gouvernement de prendre un décret en cas de situation exceptionnelle, comme cela a déjà été fait par le passé (ex. : guerre du Golfe en 1990, crise du gel hydroalcoolique en 2020).

## Article 4

Décide que le présent vœu sera transmis :

- Au **Préfet du Val-de-Marne** ;

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire

Donel ZINCIROGLU



Secrétaire de séance  
Jean-Pierre RUGGIERI

## Délais et voies de recours :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

